

Municipalité de Rémigny

**PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY
09-01-2023**

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue à la salle du conseil municipal, situé au 785, rue Principale, à Rémigny **LE LUNDI 9 JANVIER DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023) à dix-neuf heures trente.**

SONT PRÉSENTES :

Madame Cindy Coderre
Madame Samantha Dufresne
Madame Nicole Lefebvre
Monsieur Luc Hébert

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante Madame Cathy Bruneau.

Est également présente : Madame Germaine Champoux, secrétaire d'assemblée

01-01-2023
Secrétaire d'assemblée

Il est proposé par Madame Cindy Coderre

Appuyé par Monsieur Luc Hébert

Et résolu unanimement par les conseillers présents, que Madame Germaine Champoux assiste également à la séance, à titre de secrétaire d'assemblée.

02-01-2023
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Luc Hébert, appuyé par Madame Nicole Lefebvre et résolu unanimement par les membres du conseil présents :

- Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- Que l'article Varia soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

03-01-2022
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Samantha Dufresne

Appuyé par Madame Nicole Lefebvre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

04-01-2022
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Samantha Dufresne

Appuyé par Madame Nicole Lefebvre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

05-01-2022

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2022

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Samantha Dufresne

Appuyé par Madame Nicole Lefebvre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2022 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

06-01-2022

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire #1 du 29 décembre 2022

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Samantha Dufresne

Appuyé par Madame Nicole Lefebvre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire #1 du 29 décembre 2022 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

07-01-2022

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire #2 du 29 décembre 2022

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Samantha Dufresne

Appuyé par Madame Nicole Lefebvre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire #2 du 29 décembre 2022 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

08-01-2022

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire #3 du 29 décembre 2022

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Samantha Dufresne

Appuyé par Madame Nicole Lefebvre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire #3 du 29 décembre 2022 soit adopté et signé avec les modifications proposées, tout comme s'il avait été lu.


09-01-2023

Adoption des comptes du mois de décembre 2022

Il est proposé par Madame Cindy Coderre, appuyé par Madame Samantha Dufresne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'approuver les déboursés du mois de décembre 2022 au montant de soixante-six mille cent cinquante-deux dollars et neuf cents (66 152.09 \$) tels que présentés;

D'approuver les déboursés du mois de décembre 2022 au montant de trente mille huit cent quatre-vingt-dix dollars et douze cents (30 890.12 \$) tels que présentés;

Municipalité 785, Rémigny, Téléphone 819-761-2421	de rue Québec, J0Z	
DÉPENSES DU MOIS – DÉCEMBRE 2022		
DAS NOVEMBRE- fédérale	1 502.07 \$	
DAS NOVEMBRE – provinciale	4 085.82 \$	5 587.89 \$
SALAIRES PAYÉS – DÉCEMBRE 2022		22 891.79 \$
DÉBOURSÉS PAYÉS À L'AVANCE PAR PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES		
Hydro-Québec – Complexe municipal	994.37 \$	
Hydro-Québec – Marina	29.69 \$	
Hydro-Québec – Centre récréatif	851.39 \$	
Hydro-Québec – Éclairage public	266.00 \$	2 141.45 \$
Télébec	268.99 \$	268.99 \$
GRAND TOTAL		30 890.12 \$

Je, soussignée, Germaine Champoux, adjointe à la directrice générale de la municipalité de Rémigny, certifie sous mon serment d'office que la municipalité dispose des crédits suivants pour pourvoir à cette dépense.

Adjointe à la directrice générale et greffière-trésorière

Correspondance

10-01-2023

Renouvellement de l'adhésion 2023-2024

Il est proposé par Luc Hébert

Appuyé par Samantha Dufresne

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que pour le service internet /Abonnement annuel à Québec Municipal au montant de 178.21 \$ avec taxes, les conseillers ont décidé de ne pas renouveler cette adhésion.

Visite de l'Évêque, Mgr Guy Boulanger, samedi 4 février 2023. Jocelyne Laforge nous demande si nous sommes intéressés à rencontrer l'Évêque. Madame Cathy Bruneau, mairesse suppléante, sera présente à cette rencontre.

11-01-2023

Participation à la demande d'aide financière pour la réalisation d'une étude sur la réorganisation des services incendie des petites municipalités rurales des secteurs est et nord du Témiscamingue.

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance de Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4-Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE toutes les municipalités qui ont fourni une résolution désirent présenter un projet d'étude dans le cadre de l'aide financière **pour les services incendie**. Le but est d'identifier les opportunités disponibles afin que les petites municipalités puissent valider différentes structures de fonctionnement qui leur permettra d'évaluer la faisabilité et la viabilité économique, organisationnelle et technique pour les années à venir. Le but de cette étude est de trouver des moyens innovants et réalistes pour améliorer la couverture incendie aux citoyens tout en répondant aux normes gouvernementales exigées et bien sûr, aux moyens financiers des petites municipalités rurales comme les nôtres.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Samantha Dufresne, appuyé par Monsieur Luc Hébert, et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la Municipalité de Rémigny s'engage à participer au projet d'étude pour la réorganisation des services incendie des petites municipalités rurales des secteurs Est et Nord du Témiscamingue et à assumer une partie des coûts;

Le conseil nomme la Municipalité de Fugèreville, organisme responsable du projet.

DOSSIER BIOMASSE

L'information est transmise à l'effet que le portable est en préparation de programmation pour installation par Logitem et Champoux électrique.

Madame Cathy Bruneau nous informe qu'elle procède présentement à la recherche d'une pièce pour la biomasse. Celle-ci n'est plus disponible par notre fournisseur habituel. Il y a possibilité d'avoir cette pièce en Europe. Elle va aussi effectuer des recherches en région où des systèmes de biomasse, comme le nôtre, sont installés.

Rapport des travaux publics

Contrat de déneigement

Le contrat de déneigement des édifices municipaux est demeuré à l'entreprise 9462-0598 Québec inc, jusqu'à ce qu'un nouvel inspecteur municipal soit nommé.

Chauffage garage / caserne de pompier

Nous avons fait inspecter le chauffage présent à la caserne des pompiers /garage municipal, par Monsieur Gérald Lefebvre, électricien à la retraite. Il a constaté que deux (2) calorifères sont défectueux, qu'il manque des coupe-froid dans les portes d'entrées, qu'un ajustement des grandes portes est nécessaire puisqu'il y a beaucoup de froid qui entre par ceux-ci. Un nouveau calorifère de 70 pouces x 14 pouces sera acheté pour remplacer ceux défectueux à même le budget régulier.

Rapport de l'adjointe à la direction générale

Deux postes ont été affichés; agente de développement et directeur général, sur emploi Québec

Un poste a été demandé pour le programme d'emploi étudiant Canada 2023.

Pour nous sécuriser, une vérification du tracteur, arrivant de chez Agrimax, a été effectué par Monsieur Simon Daoust puisqu'un bruit bizarre a été entendu quand le transporteur a débarqué le tracteur. Le bruit provenait de la courroie pour l'air climatisé. En plus, il manquait de l'antigel dans le réservoir. Nous nous posons la question si le fréon avait été rempli puisque le mécanicien d'Agrimax, habitant à Rémigny, nous mentionne qu'il ne l'a pas rempli. Sur la facture d'Agrimax, le remplissage est facturé. Une vérification est nécessaire auprès d'Agrimax.

Ressources humaines

L'adjointe à la directrice générale, Madame Germaine Champoux, fera l'inscription sur Emploi Québec et sur le site de facebook, pour les postes d'inspecteur municipal et adjoint aux services administratifs. Le salaire se situera entre 20\$ à 25\$, et l'affichage des postes se terminera le 9 février 2023.

12-01-2023

Salaire pour l'employé à la biomasse

Il est proposé par Madame Samantha Dufresne

Appuyé par Madame Nicole Lefebvre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un salaire de 25\$/hre soit autorisé pour Monsieur Gérald Bruneau, comme salaire pour s'occuper de la biomasse.

CNESST – Réception de plainte

Une plainte provenant de Monsieur Claude Paquette, ancien inspecteur municipal, a été déposée à la CNESST, pour congédiement sans cause juste et pour réclamation des frais de déplacements et des heures supplémentaires.

Une médiation va être demandée, par Madame Stéphanie Talbot, remplaçante au poste de directrice générale, à Monsieur Jean Bouchard, Responsable du dossier, portant le # 800009331.

13-01-2023

Salaire autorisé pour Madame Annie Rivard

Il est proposé par Madame Nicole Lefebvre

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un salaire de 26.15\$/hre soit autorisé pour Madame Annie Rivard, comme soutien à l'administration jusqu'à ce que le poste soit comblé et selon sa disponibilité.

Déclaration intérêts pécuniaires des élus

Tel que requis par la *Loi sur les élections et référendums*, l'adjointe à la direction générale déclare que la mairesse, Madame Denise Plourde et les conseillers suivants : Nicole Lefebvre, Cindy Coderre, Cathy Bruneau, Samantha Dufresne, Luc Hébert et Gilles Vallée, ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires dans les délais prescrits par la loi, soit la date anniversaire de l'élection partielle où ils ont été élus.

14-01-2023

Adoption du règlement #101-2022 – Règlement sur le traitement des élus municipaux pour l'exercice financier 2023

Considérant qu'un avis de motion du règlement 101-2022 a été préalablement donné lors de la séance du 24 octobre 2022;

Considérant que, conformément à la loi, le projet de règlement 101-2022 a été déposé lors de la séance du 24 octobre 2022;

Considérant que la mise en page et les divisions du règlement ont été ajustées mais que le texte du règlement n'a pas été changé du projet de règlement;

En conséquence, il est proposé par Madame Cindy Coderre et appuyé par Madame Samantha Dufresne :

QUE le règlement 101-2022 soit adopté et que son entrée en vigueur annule et abroge dans leur entier, tous les règlements sur le même sujet.

La rémunération de base et l'allocation de dépenses actuelles ainsi que celles proposées sont les suivantes :

Rémunération actuelle	Rémunération de base	Allocation de dépenses	Rémunération totale
Mairesse	8 323 \$	4 162 \$	12 485 \$
Conseillers	7 830 \$	3 918 \$	11 748 \$
Total	16 153 \$	8 080 \$	24 233 \$

Rémunération proposée 2023	Rémunération de base	Allocation de dépenses	Rémunération totale
Mairesse	4 800 \$	2 400 \$	7 200 \$
Conseillers	9 600 \$	4 800 \$	14 400 \$
Total	14 400 \$	7 200 \$	21 600 \$

Le règlement entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal, durant les heures régulières qui sont de 8h30 à 16h30, du lundi au jeudi.

Proposé par Madame Cindy Coderre

Appuyé par Madame Samantha Dufresne

Et adopté à l'unanimité par les conseillers présents

Rapports de la MRC et de la mairesse suppléante

Le 21 décembre 2022, Madame Cathy Bruneau, mairesse suppléante, assistait à une rencontre à la MRC du Témiscamingue. Mme Claire Bolduc, préfète, fait un compte rendu de l'achat par Chantier Chibougamau, de La scierie appartenant à GreenFirst Forest Products localisé à Béarn. Il y a aussi présentation du budget 2023 de la MRC. Des informations sur le plan d'inventaire des chemins sera aussi fait par le MTQ.

15-01-2023

Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité

Le rapport des personnes endettées envers la municipalité est présenté aux élus, il est proposé par XXXX et appuyé par XXX d'envoyer une lettre recommandée à chaque citoyen de la liste qui n'a pas d'entente avec la municipalité en mentionnant le montant total dû à la municipalité.

16-01-2023

Horaire du bureau municipal pour donner suite aux postes vacants

Proposé par Madame Samantha Dufresne

Appuyé par Madame Cindy Coderre

Et accepté à l'unanimité par les conseillers présents :

Qu'une modification soit apportée à l'horaire du bureau municipale. à partir du 19 janvier 2023, le bureau municipal sera ouvert seulement les mardis et jeudis, entre 9h00 et 15h30. Un avis sera installé au bureau de poste ainsi qu'au magasin général.

17-01-2023

Autorisation de signer les chèques et effets bancaires

CONSIDÉRANT qu'il faut deux signatures aux effets bancaires, d'une part administrative et de l'autre part, la signature d'un membre du conseil;

Sur la proposition de la conseillère Madame Samantha Dufresne, il est résolu unanimement que Mme Cathy Bruneau, mairesse suppléante et Madame Stéphanie Talbot soient les signataires au nom du conseil de la municipalité de Rémigny.

18-01-2023

Autorisation de signature pour Stéphanie Talbot

CONSIDÉRANT l'embauche de Madame Stéphanie Talbot, à titre de directrice générale et greffière-trésorière par intérim ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit nommer un signataire pour signer les chèques, autres effets bancaires et tout autre document nécessaire à la gestion de la municipalité à compter du 10 janvier 2023, et ce, jusqu'au l'embauche d'un nouveau directeur général;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Samantha Dufresne et appuyé par Madame Cindy Coderre et adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER Madame Stéphanie Talbot à signer les chèques, effets bancaires et tout autre document nécessaire à la gestion de la municipalité à compter du 10 janvier 2023.

19-01-2023

Révocation de signature pour Lorraine McLean

CONSIDÉRANT la démission de Madame Lorraine McLean,

IL EST PROPOSÉ par Cathy Bruneau et appuyé par Nicole Lefebvre de révoquer son droit de signature à Madame Lorraine McLean pour tous les effets de la municipalité de Rémigny.

Résolution pour le changement de directeur incendie

Ce point est reporté à la prochaine séance.

DÉPÔT D'UNE LETTRE DE DÉMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'adjointe à la directrice générale dépose la lettre de démission du conseiller municipal, au poste #5, Monsieur Luc Hébert. Elle précise que, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, M. Hébert a remis sa lettre de démission en raison du manque de temps lié à ses nouvelles responsabilités au travail. Cette démission est effective à partir du 10 janvier 2023.

Conformément à l'article 333 de la loi sur les élections et référendums dans les municipalités, l'adjointe à la direction générale informe les membres du conseil municipal que le poste de conseiller municipal # 5 est désormais vacant.

20-01-2023

Élections partielles

CONSIDÉRANT QUE des élections partielles doivent être réalisés puisque le siège de maire, et les sièges des conseillers # 5 et # 6 sont vacants;

CONSIDÉRANT QUE l'adjointe à la directrice générale informe les membres du conseil municipal, en vertu de l'article 339 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, que la date retenue pour la tenue du vote par anticipation est le 02 avril 2023 et que la date retenue du scrutin est le 09 avril 2023.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Cindy Coderre

Appuyé par Madame Nicole Lefebvre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil prend acte des informations soumises par l'adjointe à la directrice générale.

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer les dépenses nécessaires à la tenue de cette élection partielle et nomme Mme Stéphanie Talbot, présidente d'élection.

Répartition dossiers des élus

Ce point est reporté après les élections partielles d'avril 2023. Une rencontre de travail est prévue pour énumérer les dossiers à prendre en charge par les conseillers.

21-01-2023

Octroi du contrat de déneigement d'une partie du pont

Il est proposé par Madame Samantha Dufresne

Appuyé par Madame Nicole Lefebvre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le contrat de déneigement du pont, dans la municipalité de Rémigny, portant le numéro P-06866, côté sud, partie fermée à la circulation, soit donné à la Cie 9462-0598 Québec Inc pour un montant de 2 000 .00 \$ qui couvre les frais jusqu'au 24 avril 2023.

22-01-2023

Octroi du contrat de gestion des lumières de circulation, du pont P-06866

Il est proposé par Madame Cindy Coderre

Appuyé par Monsieur Luc Hébert

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le contrat de gestion des feux de circulation installés pour la réduction de la circulation à 1 voie sur le pont P-06866, soit donné à Monsieur Gérald Bruneau pour un montant de 25.00 \$ par jour jusqu'au 31 août 2023.

23-01-2023

Logement du 1292 chemin de l'église

Il est proposé par Monsieur Luc Hébert

Appuyé par Madame Nicole Lefebvre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le coût du loyer situé à l'adresse 1292 chemin de l'église, Rémigny, QC, soit publié à 750.00\$ par mois incluant l'électricité, le chauffage et le déneigement du stationnement. Tous les autres frais sont payables par le locataire. Une liste de noms de personnes intéressées est disponible.

Demande d'acquisition d'un chemin privé par la municipalité

Denis Lajeunesse, représentant sa mère, Mme Flore-Anna Lajeunesse, demande si la municipalité peu se rendre acquéreur du chemin privé passant en face de la propriété de sa mère.

Ce point est reporté pour que les conseillers puissent vérifier les informations concernant ce dossier.

Varia

Marina

Puisque Monsieur Simon Daoust, responsable de la marina, n'a pu se présenter à la séance du conseil, ce point est reporté.

24-01-2023

Location d'un local, au 1304 chemin de l'église

Il est proposé par Madame Nicole Lefebvre

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Suite à une demande de Madame France Barrette, que le coût du loyer, d'un montant de 200.00\$ par mois, soit exigé pour la location du l'ancien bureau de l'agente de développement, situé au 1304, chemin de l'église.

Bibliothèque

Madame Nicole Lefebvre s'informe sur la pertinence de garder la bibliothèque ouverte suite aux informations reçues de Madame Jocelyne Savignac au sujet du nombre d'utilisateurs du service; 3 à 4 visites par soir, 20 abonnés. Une vérification sera faite pour connaître les coûts exacts avant de prendre une décision de fermer ou encore de continuer ce service.

Chauffe-eau au propane usagé

Madame Samantha Dufresne demande si le chauffe-eau usagé qui se trouve au centre récréatif est à vendre. Selon madame Cathy Bruneau, celui-ci appartient au comité de développement et a déjà été mis en vente sur marketplace. Des informations supplémentaires seront fournies par le comité de développement directement à Mme Dufresne.

Période de questions

Le public est invité à poser leur question.

25-01-2023

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Nicole Lefebvre que l'assemblée soit levée. Il est 20h34.

Mairesse suppléante

Adjointe à la directrice générale et
greffière-trésorière

Je, Cathy Bruneau, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

**PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY**

14-02-2023

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue à la salle du conseil municipal, situé au 785, rue Principale, à Rémigny **LE LUNDI 13 FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023) à** dix-huit heures quarante-cinq.

SONT PRÉSENTES :

Madame Cindy Coderre
Madame Samantha Dufresne
Madame Nicole Lefebvre

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante Madame Cathy Bruneau.

Est également présente : Madame Stéphanie Talbot, directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim.

26-02-2023

1. **Secrétaire d'assemblée**

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre

APPUYÉ PAR Madame Samantha Dufresne

ET RÉSOLU unanimement par les conseillers présents, que Madame Stéphanie Talbot assiste également à la séance, à titre de secrétaire d'assemblée et ce jusqu'à l'embauche d'une nouvelle direction générale.

27-02-2023

2. **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre,

APPUYÉ PAR Madame Cindy Coderre

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil présents :

- Que l'ordre du jour soit adopté;
- Que l'article Varia soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

28-02-2023

3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023**

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre

APPUYÉ PAR Madame Samantha Dufresne

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023 soit adopté et signé avec la modification proposée à la résolution 24-01-2023, tout comme s'il avait été lu.

4. **Période de question de l'assistance**

Des réponses sont données aux questions posées par l'assistance.

29-02-2022

5. **Adoption des comptes du mois de janvier 2023**

IL EST PROPOSÉ par Madame Samantha Dufresne,


APPUYÉ PAR Madame Nicole Lefebvre

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

- **D'APPROUVER** les déboursés payés du mois de janvier 2023 au montant de vingt-cinq mille cent six cent quinze dollars et trente-et-un cents (25 615.31 \$) tels que présentés;
- **D'APPROUVER** les déboursés à payer du mois de janvier 2023 au montant de soixante-et-onze mille deux cent quatre-vingt-onze dollars et treize cents (71 291.13 \$) tels que présentés;

6. Correspondance

Informations

Municipalité de Rémigny <input type="checkbox"/>		
785, rue Principale Rémigny, Québec, J0Z 3H0 Téléphone 819-761-2421		
DÉPENSES DU MOIS - JANVIER 2023		
DAS DÉCEMBRE- fédérale	1 916.00 \$	
DAS DÉCEMBRE - provinciale	5 559.15 \$	7 475.15 \$
SALAIRES PAYÉS - JANVIER 2023		9 828.06 \$
SALAIRES DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM		3 915.94 \$
DÉBOURSÉS PAYÉS À L'AVANCE PAR VIREMENTS BANCAIRES		
VISA - Lorraine McLean		
- Solosabre (pour inspection avertisseurs fumée pompiers)	234.78 \$	
- Téléphone IP - Novembre 2022	126.97 \$	
- Fondation canadienne du rein	60.00 \$	
- Pompe à huile (chaufferie école)	148.31 \$	
- Téléphone IP - Décembre 2022	126.97 \$	
- Frais Solutions Libre affaire novembre et décembre	48.00 \$	
- Frais d'intérêts	3.39 \$	
- Paiement supplémentaire (relevé payé 2 fois)	361.75 \$	1 110.17 \$
DÉBOURSÉS PAYÉS À L'AVANCE PAR PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES		
Hydro-Québec - Centre récréatif	851.39 \$	
Hydro-Québec - Bureau municipal	790.08 \$	
Hydro-Québec - Caserne pompiers	1 051.13 \$	
Hydro-Québec - Éclairage public	274.87 \$	
Hydro-Québec - Scierie	49.53 \$	3 017.00 \$
Télébec	268.99 \$	268.99 \$
GRAND TOTAL		25 615.31 \$
Je, soussignée, Stéphanie Talbot, directrice générale par intérim de la municipalité de Rémigny, certifie sous mon serment d'office que la municipalité dispose des crédits suivants pour pourvoir à cette dépense.		
Directrice générale par intérim		

6.1. Appel de projet Fonds régions et ruralité (FRR)

6.2. Appel de projet unique matériel de jeu libre – Loisirs et sport AT

6.3. Intervention différée – Centre intégré de santé et services sociaux AT

6.4. Indexation allocation de dépenses des élus municipaux

- 6.5. Lettre de planification audit 2022 – Daniel Tétreault CPA inc. (mission)
- 6.6. Dépôt demande financière Internet sans fil – Sébastien Lemire, député
- 6.7. Fonds de relance des services communautaires
- 6.8. Programme d'aide à la protection du patrimoine culturel et religieux
- 6.9. Changement date de fin Entente développement économique Canada
- 6.10. Offre de services – Liaison justice
- 6.11. Journée de la santé mentale positive RAIDDAT
- 6.12. MELCCFP – Programme redistribution des redevances élimination des matières résiduelles
- 6.13. Rapport MRC – Comité logement
- 6.14. Sondage d'intérêt pour rencontre SST

Décisions

30-02-2023

6.15. Renouvellement de l'adhésion CÉRIU 2023-2024

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre

APPUYÉ PAR Madame Samantha Dufresne

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE pour la facture d'adhésion du Centre d'expertise et de recherche en infrastructure urbaines au montant de 466.80 \$ taxes incluses, les conseillers ont décidé de ne pas renouveler cette adhésion.

31-02-2023

6.16. Permission d'occupation pour un chemin de déviation d'utilité publique et de travail – Autorisation de signature

CONSIDÉRANT les résolutions 28-02-2022 concernant la permission d'occupation pour un chemin de déviation d'utilité publique et de travail ainsi que celle la modifiant portant le numéro 164-11-2022;

CONSIDÉRANT que le nom des signataires doivent être modifiés;

CONSIDÉRANT que dans le cadre des travaux de construction, sur une partie du lot 5 459 901, propriété de la municipalité de Rémigny, nécessaire au remplacement du pont numéro 06866, passant au -dessus de la rivière Barrière, la ministre des Transports et de la Mobilité durable, ci-après MTMD, souhaite occuper une partie du lot 5 459 901, sur une superficie de 277,8 m2, jusqu'au trente et un décembre 2025 (31-12-2025), pour la construction, l'entretien et le maintien d'un chemin de déviation d'utilité publique. Ledit lot est identifié par le numéro de parcelle numéro 9 au plan d'acquisition numéro AA-9110-154-12-0655 (F1A et 2A), préparé par Jean-Louis Leclerc, arpenteur-géomètre, le quinze décembre deux mille vingt (1512-2020), et est décrit suit :

PARCELLE 9

Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot **CINQ MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE-NEUF MILLE NEUF CENT UN (ptie 5 459 901)**, du cadastre du QUÉBEC, de la circonscription foncière de ROUYN-NORANDA, de la MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY, de figure irrégulière, bornée et décrite comme suit: vers le Nord-Est, par une partie non cadastrée du territoire, étant la rivière Barrière, mesurant le long de cette limite quatre mètres et quatre-vingt-douze centièmes (4,92 m), le long d'une ligne sinueuse; vers l'Est, par une partie non cadastrée du territoire, étant la rivière Barrière, mesurant le long de cette limite six mètres et cinquante centièmes (6,50 m), le long d'une ligne sinueuse; vers le Sud-Est, par le lot 5 662 268, étant le chemin Saint-Urbain, mesurant le long de cette limite vingt et un mètres et soixante -six centièmes (21,66 m); vers le Sud-Ouest, par une partie non cadastrée du territoire, étant la rivière Barrière, mesurant le long de ces limites cinq mètres et cinquante -deux centièmes (5,52 m) et six mètres et quatre-vingt -six centièmes (6,86 m), le long de deux

lignes sinueuses; vers le Nord-Ouest, par une partie du lot 5 459 901, mesurant le long de cette limite vingt-cinq mètres et quatre-vingt-six centièmes (25,86 m).
Superficie: deux cent soixante-dix-sept mètres carrés et huit dixièmes (277,8 mc).

CONSIDÉRANT que la permission d'occupation est consentie pour la somme de sept cent trente-cinq dollars (735,00 \$).

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par Madame Samantha Dufresne, appuyé par Madame Cindy Coderre, et il est résolu ce qui suit :

Le conseil municipal autorise Madame Cathy Bruneau, mairesse suppléante, et Madame Stéphanie Talbot, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, à signer une permission d'occupation au nom de la municipalité de Rémigny pour permettre au MTMD d'occuper une partie du lot 5 459 901 sur une superficie de 277,8 m², propriété de la municipalité, jusqu'au trente et un décembre 2025 (31-12-2025) pour la construction, l'entretien et le maintien d'un chemin de déviation d'utilité publique nécessaire aux travaux de remplacement du pont numéro 06866, passant au-dessus de la rivière Barrière. La partie du lot 5 459 901 est identifiée par la parcelle numéro 9 au plan numéro AA-9110-154-12-0655 (F1A et F2A), préparé par Jean-Louis Leclerc, arpenteur-géomètre, le quinze décembre 2020 (15 décembre 2020), comme précédemment décrite.

Le conseil municipal autorise la mairesse suppléante et la directrice générale et greffière-trésorière par intérim à signer, pour et au nom de la municipalité de Rémigny, la permission d'occupation pour un chemin de déviation d'utilité publique et de travail ainsi que tout autre document nécessaire pour compléter l'objet de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

32-02-2023

6.17. Fondation Brousseau Dargis - Levée de fonds annuelle

CONSIDÉRANT la demande de don de la fondation Brousseau Dargis;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a fait une liste d'organisme auxquels ils acceptent de faire des dons;

CONSIDÉRANT que l'organisme en titre ne fait pas partie de la liste existante;

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre,

APPUYÉ PAR Madame Cathy Bruneau;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

- De refuser la demande de don pour cette année et de mettre à jour la liste pendant l'année en cours.

33-02-2023

6.18. Mutuelle prévention – suivi des recommandations

CONSIDÉRANT la demande de suivi des recommandations de la Mutuelle de prévention qui mentionnait la réparation d'un porte-fusible au centre communautaire;

CONSIDÉRANT que de petits travaux électriques sont également en attente à la chaufferie de l'école et à la caserne de pompier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nicole Lefebvre, appuyé par Madame Cindy Coderre et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- **DE** contacter 3 fournisseurs locaux, soit Champoux Électrique Inc., Les Installations Électriques Gadi Inc. et Tousignant Électrique 2006 Inc. pour avoir un prix pour ces travaux et de retenir les services de l'entreprise offrant le meilleur prix.

34-02-2023

6.19. GAMME – sécurité civile

RÉORGANISATION DES SERVICES EN SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT qu'à l'automne 2021, les membres du Conseil de la MRC avaient commandé l'organisation d'une journée de travail (GAMME) afin d'envisager les options possibles pour optimiser les ressources humaines et matérielles mobilisées pour rencontrer les obligations liées à la sécurité civile;

CONSIDÉRANT qu'au cours de l'année 2022, un comité de travail a été mis en place pour organiser cette journée de réflexion;

CONSIDÉRANT que cette journée a eu lieu le 29 octobre 2022 au Centre communautaire de Lorrainville et que 94 personnes ont participé à cet événement au cours duquel des ateliers de travail à part de 2 cas concrets vécus au Témiscamingue ont été réalisés et que la présence de représentants de la MRC de Bécancour ont permis à l'assistance de bien comprendre leur modèle régional;

CONSIDÉRANT que lors de cette journée, un sondage a été réalisé auprès des participants afin de connaître leur avis sur le modèle de gestion à préconiser dans une démarche de réorganisation des services en sécurité civile, soit :

1. Gestion locale;
2. Gestion territoriale;
3. Gestion par secteur géographique (centre, est, nord et sud).

CONSIDÉRANT la tenue d'un grand GAMME le 29 octobre 2022 sur la sécurité civile et des différentes orientations ressorties à la fin de cette journée et de l'importance d'y donner suite;

CONSIDÉRANT la volonté de certaines directions générales de travailler sur cette responsabilité à l'échelle territoriale selon les modèles préconisés par les municipalités locales du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT la possibilité d'être soutenu par la direction régionale du ministère de la Sécurité publique, volet sécurité civile pour réaliser cet exercice;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Samantha Dufresne appuyé par Madame Cathy Bruneau et résolu unanimement

- **DE RETENIR** le modèle de gestion régional pour la réorganisation des services en sécurité civile afin qu'un comité puisse travailler sur le dossier et émettre des recommandations auprès du Conseil de la MRC.
- **DE TRANSMETTRE** la présente résolution auprès de la directrice générale de la MRC de Témiscamingue.

35-02-2023

6.20. Demande d'appui - Kiosque marché public

CONSIDÉRANT la demande d'appui de Madame Jocelyne Laforge concernant la mise en place de kiosque de marché public;

CONSIDÉRANT que le conseil est intéressé par cette demande mais a plusieurs questions;

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre,

APPUYÉ PAR Madame Cindy Coderre

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'INVITER Madame Laforge à venir présenter son projet de kiosque de marché public au prochain conseil qui aura lieu le 20 mars 2023 à 19 h 30.

6.21. Cahier spécial MRC Journée de la femme

Aucune décision à prendre à ce sujet

36-02-2023

6.22. Médailles pour services distingués aux pompiers cumulant plus de 20 ans de services

CONSIDÉRANT le courriel reçu de la chargée de projet en sécurité incendie informant la municipalité de l'intention de la MRC de Témiscamingue de commander auprès du gouvernement des médailles pour services distingués aux pompiers cumulant plus de 20 ans de services;

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre,

APPUYÉ PAR Madame Cindy Coderre,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE contacter les responsables du services incendie de la municipalité pour connaître la liste des pompiers se qualifiant pour l'obtention de médaille;

D'EFFECTUER les démarches pour commander les médailles pour les pompiers de la municipalité de Rémigny.

37-02-2023

6.23. Demande de contribution Association chasse et pêche du Témiscamingue

CONSIDÉRANT la demande de contribution de l'Association chasse et pêche du Témiscamingue pour l'ensemencement de truite au Petit Lac Long;

CONSIDÉRANT la quantité de lac sur le territoire de la municipalité offrant la possibilité de pêche;

IL EST PROPOSÉ par Madame Samantha Dufresne,

APPUYÉ PAR Madame Cathy Bruneau,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE refuser la demande de contribution de l'Association chasse et pêche du Témiscamingue.

6.24. Programme de station de nettoyage – MELCCFP

La municipalité de Rémigny dispose déjà d'une station de lavage de bateau.

7. Suivi des rencontres précédentes

37A-02-2023

7.1. Annulation de la résolution 20-01-2023

CONSIDÉRANT QU'aucune résolution n'est nécessaire pour fixer la date d'élection et que la date a dû être changée;

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre

APPUYÉ PAR Madame Samantha Dufresne,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ANNULER la résolution 20-01-2023.

7.2. Nomination chef pompier

Reporté à une prochaine séance.

8. Dossier biomasse

8.1. Pièce rechange

Les pièces de rechange pour la biomasse ont été trouvées et commandées.

9. Rapport des travaux publics et services incendie:

38-02-2023

9.1. Rapport d'inspection et recommandations Pyro-pro:

CONSIDÉRANT le rapport d'inspection produit par Pyro-Pro le 10 janvier dernier;

CONSIDÉRANT qu'un extincteur et 3 lumières d'urgence SORTIE sont nécessaires;

CONSIDÉRANT le prix soumis pour ces articles par Pyro-Pro;

IL EST PROPOSÉ par Madame Samantha Dufresne;

APPUYÉ PAR Madame Cathy Bruneau;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE faire l'achat d'un extincteur 5 lb au montant de 65.25 \$ ainsi que trois lumières d'urgence de sortie au montant de 290.00 \$ chacune excluant les taxes.

9.2. Changement de directeur incendie

Traité en 7.2

39-02-2023

9.3. Demande service incendie – offre camion Rouyn

CONSIDÉRANT la demande de M. Sébastien Lefebvre d'acquérir un camion de pompier de la ville de Rouyn pour 1\$;

CONSIDÉRANT que la caserne de pompier est déjà bien remplie avec les véhicules déjà sur place;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne connaît pas l'état du camion en question;

CONSIDÉRANT que l'achat d'un nouveau camion entraînerait des dépenses supplémentaires en inspection, en assurance, en entretien et autres;

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre,

APPUYÉ PAR Madame Samantha Dufresne

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE rencontrer M. Sébastien Lefebvre pour obtenir plus d'information sur le camion proposé et les possibilités qui s'offrent à la municipalité.

40-02-2023

9.4. Ajout de portatifs système de communication radios en incendie:

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue a lancé un appel d'offres visant l'obtention de services professionnels pour la fourniture, l'installation, la mise en service et l'entretien d'un système de radiocommunication voix et que conformément aux règles de passation de contrat prévues par la loi, l'appel d'offres a été dûment publié le 7 juillet 2022 sur le SEAO et un avis a été publié dans le journal « Le Reflet témiscamien » le 19 juillet 2022;

CONSIDÉRANT que la MRC a octroyé le contrat pour la fourniture, l'installation, la mise en service et l'entretien d'un système de radiocommunication voix au seul soumissionnaire conforme, soit la compagnie Orizon Mobile (Radio-Onde Inc.), aux prix forfaitaires soumissionnés, le tout conformément au document d'appel d'offres portant le numéro 05-2022 et à la soumission retenue. La valeur de ce contrat est de 807 429.34 \$, options et taxes incluses.

CONSIDÉRANT que la MRC refacturera les municipalités et la Régie intermunicipale en sécurité incendie du Témiscamingue pour les montants excédant

l'appel d'offre initiale, tel que le stipule la résolution no 05-22-229 du Conseil de la MRC, soit :

Municipalités – SSI	Montant à refacturer, taxes incluses
Brigade de l'Est	5 635.12 \$
Laverlochère-Angliers	638.57 \$
Rémigny	7 159.37 \$
Nédélec	2 540.42 \$
Notre-Dame-du-Nord	5 259.98 \$
Saint-Eugène-de-Guigues	0 \$
Témiscaming	14 238.53 \$
RISIT	87 760.05 \$
Grand total :	123 232.04 \$

CONSIDÉRANT que la municipalité de Rémigny a demandé l'ajout de radios supplémentaires;

CONSIDÉRANT qu'avec les ajouts demandés le montant à payer sera de 12 508.39 \$;

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre,

APPUYÉ PAR Madame Cindy Coderre

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'APPROUVER la dépense pour les équipements de communication des pompiers au montant de 12 508.39 \$ et d'imputer la dépense au budget d'achat d'équipement pour les pompiers 2023.

41-02-2023

9.5. Demande aide financière formation personnel incendie;

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

CONSIDÉRANT que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Rémigny désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Rémigny prévoit la formation de trois (3) pompiers pour le programme formation Autopompe ENPQ au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Témiscamingue en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST PROPOSÉ par Madame Cathy Bruneau

ET APPUYÉ par Madame Nicole Lefebvre

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Témiscamingue.

10. Rapport de l'administration;

10.1. Vérification comptable 2022;

La vérification de l'auditeur indépendant aura lieu le 16 février 2023 la lettre de mission est déposée dans la correspondance mensuelle.

42-02-2023

10.2. Résolution CPTAQ – dossier 439795;

Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) sur une demande d'autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture, d'une partie (0.0109 hectare environ) du lot 5 460 352 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Jesse Aumond-Beaupré pour la régularisation d'un droit de passage pour un chemin existant où il s'agit de reconnaître une situation existante pour laquelle l'autorisation de la CPTAQ n'aura pas d'impact sur l'agriculture, puisqu'il n'y a pas de perte de sol cultivé;

CONSIDÉRANT que l'autorisation demandée n'engendrera pas de contraintes pour l'agriculture, qu'il ne s'agit pas d'un immeuble protégé puisque le concept d'immeuble protégé n'existe pas dans la réglementation municipale de Rémigny ni dans le schéma d'aménagement de la MRC. Les fermes environnantes ne seront donc pas limitées dans leurs activités ou dans leur expansion;

CONSIDÉRANT l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et qu'il n'existe pas d'autres endroits en zone blanche pour régulariser ce droit de passage, le terrain étant entouré de tous les côtés par la zone agricole et que c'est le site de moindre impact, puisque le chemin existe déjà;

CONSIDÉRANT que l'autorisation demandée est conforme au règlement de zonage de la municipalité et au règlement de contrôle intérimaire de la MRC;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif en urbanisme lors de sa réunion du 9 février 2023 ;

IL EST PROPOSÉ par Madame Samantha Dufresne,

APPUYÉ PAR Madame Cathy Bruneau,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'APPUYER la recommandation du comité;

DE TRANSMETTRE à la commission (CPTAQ) une recommandation favorable à la demande d'autorisation de Monsieur Jesse Aumond-Beaupré.

43-02-2023

10.3. Électricité caserne et centre communautaire

La conseillère Madame Nicole Lefebvre, discute d'un projet de chambre de travailleur dans l'espace inoccupé de l'école. Des vérifications seront faites à ce sujet.

CONSIDÉRANT QUE le centre communautaire et la caserne ont besoin de nouveaux radiateurs pour le chauffage ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumission a été reçue de Westburne pour l'achat de deux radiateurs muraux à thermostat intégré au montant de 813 \$ chacun avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Samantha Dufresne, appuyé par Madame Nicole Lefebvre et résolu unanimement par les membres du conseil présents :

D'ACCEPTER la soumission de Westburne du 13 janvier 2023 et de procéder à l'achat des deux radiateurs;

D'IMPUTER la dépense aux budgets d'entretien des bâtiments respectifs.

44-02-2023

10.4. Programme d'aide à la voirie locale

Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet entretien du réseau local (ERL)

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 121 476 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par Madame Cindy Coderre,

APPUYÉ PAR Madame Nicole Lefebvre

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la Municipalité de Rémigny informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale ;

11. Ressources humaines :

11.1. Suivi des ouvertures de postes;

Les postes sont clos depuis le 9 février 2023. Les élus ont reçu les CV et procéderont aux entrevues au retour de vacances d'une conseillère vu l'absence de quorum en son absence. Les postes seront réaffichés vu le peu de CV reçus et les candidats sélectionnés seront contactés afin de les informer du délai pour les entrevues.

11.2. Directeur général

Reporté à la prochaine réunion

11.3. Inspecteur municipal

Reporté à la prochaine réunion

11.4. Soutien à l'administration

Reporté à la prochaine réunion

11.5. Chargé de projet

Reporté à la prochaine réunion

12. Rapports de la MRC et de la mairesse;

La mairesse fait état des discussions au conseil de la MRC, mentionnant le programme pour la rénovation et la construction de logements du Fonds région et ruralité. Elle informe également l'assemblée qu'une entreprise de communication, Orizon Mobile (Radio-Onde Inc.) de Rouyn-Noranda,

s'occupera désormais des systèmes de radios et répéteur pour les pompiers. La mairesse fait également le compte rendu de sa rencontre avec l'évêque.

13. Dossiers municipaux :

45-02-2023

13.1. Avis d'élection

CONSIDÉRANT la vacance au poste de maire à la suite de la démission de la mairesse, Madame Denise Plourde;

CONSIDÉRANT la vacance pour deux postes de conseillers à la suite de la réception d'une lettre de démission de Messieurs Luc Hébert et Gilles Vallée;

CONSIDÉRANT l'article 335, de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, qui stipule que lorsque la vacance à un poste de membre du conseil est constatée plus de douze mois avant le jour prévu pour la tenue d'élection générale à ce poste, une élection partielle est obligatoire;

CONSIDÉRANT l'article 339, de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, le président d'élection doit dans les 30 jours de l'avis de vacance, la combler par une élection partielle et en fixer une date dans les quatre mois de l'avis;

CONSIDÉRANT que les avis de démissions ont été dûment déposés respectivement aux séances du 15 et 29 décembre 2022 ainsi qu'à la séance du 9 janvier 2023;

CONSIDÉRANT qu'un avis de vacance avait été donné à la séance de janvier mais que la date du scrutin doit être modifiée à cause du congé de Pâques;

CONSIDÉRANT la vacance au poste de directrice générale et la nomination de Madame Stéphanie Talbot à titre de directrice générale par intérim;

IL EST PROPOSÉ par Madame Cindy Coderre,

APPUYÉ PAR Madame Samantha Dufresne,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

- **DE** nommer Madame Stéphanie Talbot présidente d'élection pour l'élection partielle fixée au dimanche 2 avril 2023;
- **D'AFFECTER** la dépense au budget de la greffe prévu à cet effet au budget 2023;
- **D'AVISER** le DGEQ et la MRC de l'élection à venir.

La directrice générale par intérim et présidente d'élection avise le conseil conformément à l'article 72 alinéa 1 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, de la nomination de Madame Jocelyne Savignac, à titre de secrétaire d'élection pour l'élection partielle du 2 avril 2023.

46-02-2023

13.2. Changement de date séance d'avril – Lundi de Pâques:

CONSIDÉRANT le calendrier des séances 2023 adopté le 5 décembre 2022 par la résolution 183-12-2022;

CONSIDÉRANT que la municipalité est en processus d'élection pour trois postes et que l'absence d'une seule conseillère entraîne un défaut de quorum empêchant la tenue d'une séance du conseil;

CONSIDÉRANT le départ d'une conseillère pour des vacances d'une durée de 4 semaines et son retour après la date prévue pour la séance de mars;

CONSIDÉRANT que le calendrier des séances 2023 avait une séance prévue le 10 avril, soit le lundi de Pâques;

IL EST PROPOSÉ par Madame Samantha Dufresne,

APPUYÉ PAR Madame Nicole Lefebvre

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

- **DE** modifier la date de la prochaine séance prévue le lundi 13 mars pour la reporter au **lundi 20 mars à 19 h 30**;
- **DE** modifier la date de la séance du lundi 10 avril pour la reporter au **mardi 11 avril à 19 h 30**.

47-02-2023

13.3. Suivi vente pour taxes:

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de Témiscamingue, la liste des immeubles pour lesquelles les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cathy Bruneau, appuyé par Madame Samantha Dufresne et résolu unanimement par les membres du conseil présents :

- **QUE** la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, Madame Stéphanie Talbot, transmette, avant le 20 février 2023 à la MRC de Témiscamingue, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente.
- **D'AUTORISER** la mairesse suppléante, Madame Cathy Bruneau ou, en son absence, Yvon Bruneau, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes du 11 mai 2023, à enchérir, pour et au nom de la Municipalité, jusqu'à un montant maximal équivalent au montant des taxes, en capital, intérêts, pénalité et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, et à acquérir, au nom de la Municipalité, tout immeuble de son territoire mis en vente.
- **QU'**une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC et au centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue.

Matricule	Nom	Adresse	Solde dû int. au 2022-12-31	Solde au 07-02-2023
2671 47 4491	9196-5962 Qc inc. a/s Cindy Champoux	1337 ch. de l'Église	7 295.98 \$	10 693.90 \$
2691 37 1262	Roxane Brochu	1347 ch. de l'Église	874.24 \$	1 275.06 \$
2994 29 8176	Eric Trahan	945 ch. des Pionniers	1 233.32 \$	1 962.67 \$

48-02-2023

13.4. Réparation à faire logement:

CONSIDÉRANT que le locataire du logement 1302 a contacté la municipalité pour des menues réparations à faire au logement,

CONSIDÉRANT la visite du logement et que les réparations demande seulement du temps et quelques menus articles de quincaillerie;

IL EST PROPOSÉ par Madame Samantha Dufresne,

APPUYÉ PAR Madame Nicole Lefebvre

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE demander à M. Gérald Bruneau de faire les réparations nécessaires et d'imputer la dépense au budget d'entretien régulier des logements.

49-02-2023

13.5. Dossier 2691-71-8213 – demande de suivi Deveau avocats

CONSIDÉRANT l'absence de développement dans le dossier 2691-71-8213;

CONSIDÉRANT les nombreux avis envoyés au propriétaire par la municipalité et par son représentant juridique;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité Consultatif en Urbanisme (CCU) après étude du dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nicole Lefebvre, appuyé par Madame Cindy Coderre et résolu unanimement par les membres du conseil présents :

D'APPROUVER la recommandation du CCU;

DE MANDATER Deveau avocats afin qu'une lettre officielle soit envoyée au propriétaire :

- **DEMANDANT** la démolition préalable du bâtiment avant d'étudier toute autre demande quelle qu'elle soit du propriétaire;
- **DE** fixer un maximum de 3 ans pour la reconstruction, qu'un plan d'implantation d'un arpenteur du futur bâtiment en dehors de la zone inondable ainsi qu'un rapport préparé par un professionnel reconnu dans ce domaine pour les installations septiques et le puits soit fourni par le demandeur;
- **D'ÉTABLIR** une date limite au 31 mai 2023 pour la démolition du bâtiment à défaut de quoi la municipalité prendra les mesures pour faire démolir le bâtiment aux frais du propriétaire;
- **D'INFORMER** le propriétaire que si aucune démarche n'est entreprise pour fournir les plans de reconstruction dans l'année qui suit, le garage, qui devient illégal selon le règlement de zonage après la démolition du bâtiment, fera l'objet d'une demande de démolition devant la cour.

50-02-2023

13.6. Avis de non-conformité Marina

CONSIDÉRANT l'avis de non-conformité reçu du ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT que le ministère reproche à la municipalité de ne pas avoir respecté les normes concernant le nombre de quais et la superficie de ceux-ci;

CONSIDÉRANT que le ministère reproche à la municipalité d'avoir mis en place une dalle de béton en rive de la rivière Barrière;

CONSIDÉRANT que le ministère demande à la municipalité de prendre les mesures correctrices et de lui transmettre un plan de ces mesures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nicole Lefebvre, appuyé par Madame Cindy Coderre et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- **DE** demander un nouveau permis pour régulariser la superficie des quais
- **D'INFORMER** le ministère que la dalle de béton est en place depuis des dizaines d'années, qu'elle n'a pas été mise en place par la municipalité et que celle-ci a seulement été déplacée de quelques centimètres.

51-02-2023

13.7. Demandes de permis en cours

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a plus d'inspecteur municipal depuis décembre 2022;

CONSIDÉRANT que la directrice par intérim est au bureau seulement deux jours par semaine et qu'elle ne dispose pas du temps pour traiter les demandes de permis;

CONSIDÉRANT que les demandes de permis doivent être traitées dans un délai de 30 jours;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Samantha Dufresne, appuyé par Madame Cathy Bruneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE vérifier avec certains anciens officiers municipaux afin de connaître leur intérêt à étudier les demandes et émettre les permis pour un temps indéterminé jusqu'à ce que soit engagé un nouvel inspecteur municipal.

D'IMPUTER la dépense à même le salaire budgété pour l'inspecteur municipal.

52-02-2023

13.8. Cybersécurité MRC

CONSIDÉRANT l'offre de la MRC de Témiscamingue d'implantation d'un programme de cybersécurité;

CONSIDÉRANT que les assurances obligeront bientôt les municipalités à avoir des solutions de cybersécurité;

CONSIDÉRANT que ces obligations prendront effet seulement en 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Samantha Dufresne, appuyé par Madame Nicole Lefebvre et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'INFORMER la MRC de Témiscamingue qu'elle ne participera pas au programme cette année;

DE prévoir au budget 2024 un montant pour l'adhésion au programme de cybersécurité.

53-02-2023

13.9. Signature de l'entente 911

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt des personnes sur le territoire de la municipalité de Rémigny de bénéficier du service 9-1-1 de prochaine génération (9-1-1 PG);

CONSIDÉRANT que Bell Canada offre le service 9-1-1 PG, dans la mesure où l'Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération est signée;

CONSIDÉRANT la version de l'Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération reçue le 2 mai 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Samantha Dufresne, appuyé par Madame Nicole Lefebvre et résolu unanimement par les membres du conseil présents :

D'AUTORISER la mairesse suppléante, Madame Cathy Bruneau, à signer pour et au nom de la municipalité de Rémigny l'Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération.

14. Varia :

54-02-2023

14.1. Demande citoyen mariage en juillet;

CONSIDÉRANT la demande reçue d'une non-résidente qui désire se marier dans le parc près de la rivière pour un accès à l'électricité pour alimenter un disc joker et des éclairages sous le chapiteau ainsi qu'un accès à l'eau pour le lavage de mains et autres utilités,

CONSIDÉRANT QUE la salle de l'école à proximité est déjà louée pour la même fin de semaine et que le camping utilise également l'eau de l'école;

CONSIDÉRANT que la municipalité à encore plusieurs questions à répondre avant de pouvoir se prononcer dans cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nicole Lefebvre, appuyé par Madame Samantha Dufresne :

D'INFORMER la demanderesse que la municipalité lui chargera les services demandés et que le prix sera établi en fonction des réponses qu'elle fournira aux questions du conseil concernant :

- La grandeur du chapiteau prévu;
- Le nombre d'invités attendus;

- La nature exacte des besoins;

D'INFORMER la demanderesse à l'avance que le parc doit être remis dans l'état trouvé avant son départ après la réception à défaut de quoi la municipalité pourra charger des frais pour le ménage du parc et la remise en état des lieux.

55-02-2023

14.2. Demande Point de service CLSC

CONSIDÉRANT la demande reçue de la part des travailleuses du CLSC local pour effectuer des travaux de peinture et quelques réparations;

CONSIDÉRANT que les travaux ne sont pas énormes et ne requièrent que des retouches de plâtre et de la peinture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nicole Lefebvre, appuyé par Madame Cindy Coderre et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE mandater Monsieur Gérald Bruneau pour aller effectuer les travaux demandés et d'imputer la dépense au budget d'entretien régulier du bâtiment.

56-02-2023

14.3. Demande de remboursement déneigement janvier 2022

CONSIDÉRANT la demande de remboursement d'un citoyen pour une facture de déneigement datée de janvier 2022 pour être resté pris dans un chemin municipal et avoir payé les services d'un déneigeur privé afin de sortir de sa fâcheuse position;

CONSIDÉRANT que la facture date de plus d'une année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cathy Bruneau, appuyé par Nicole Lefebvre et résolu de vérifier les obligations de la municipalité dans ce dossier afin de prendre une décision éclairée.

57-02-2023

14.4. Offre de vente Bac noir 1200lt

CONSIDÉRANT l'offre d'un citoyen de se départir de son bac noir de 1200 litres;

CONSIDÉRANT que la municipalité s'est déjà portée acquéreur de ce type de bac auprès d'autres citoyens;

CONSIDÉRANT que le prix pour ce type de bac a considérablement augmenté;

CONSIDÉRANT que la municipalité pourra revendre le bac à un entrepreneur local à la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Samantha Dufresne, appuyé par Madame Nicole Lefebvre et résolu unanimement par les membres du conseil présents :

D'ACCEPTER l'offre de Monsieur Léon Provost et d'acheter le bac de 1200 litres pour un montant de 400 \$.

58-02-2023

14.5. Demande de dérogation mineure – Michel Champagne

Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) sur une demande d'autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture, d'une partie (0.0885 hectare environ) du lot 6 490 448 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de M. Michel Champagne concernant la distance entre le mur arrière du garage et la ligne d'arrière-lot;

CONSIDÉRANT également la demande faite à la CPTAQ pour un usage autre que l'agriculture;

CONSIDÉRANT l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et qu'il n'existe pas d'autres endroits en zone blanche pour régulariser la situation, le terrain étant entouré de tous les côtés par la zone agricole et que c'est le site de moindre impact, puisque le bâtiment existe déjà depuis de nombreuses années et que ce secteur n'est donc pas utiliser ;

CONSIDÉRANT que M. Champagne a acheté une partie du lot voisin afin de régulariser sa situation mais que malgré tout, le mur arrière du garage demeure trop près de la ligne d'arrière-lot pour être conforme à l'article 4.7 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que le propriétaire qui a vendu la partie de lot à M. Champagne ne veut pas lui en vendre une plus grande partie et qu'il ne voit pas d'inconvénient à ce que le mur du garage soit situé à moins de 1 mètre de la ligne d'arrière-lot vu l'absence de résidence sur le terrain et que celui-ci est utilisé pour l'agriculture;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Consultatif en Urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nicole Lefebvre, appuyé par Madame Cindy Coderre et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure de M. Michel Champagne pour le matricule 2792 70 5903;

DE TRANSMETTRE à la commission de la protection des territoires agricoles (CPTAQ) une recommandation favorable à la demande d'autorisation de M. Michel Champagne.

15. Période de questions;

Des réponses sont données aux questions soulevées par les citoyens.

59-02-2023

16. Levée de l'assemblée.

Ayant épuisé les sujets inscrits à l'ordre du jour; il est proposé par Madame Nicole Lefebvre, appuyé par Madame Cindy Coderre et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que l'assemblée soit levée. Il est 21 h 04

Mairesse suppléante

Directrice générale et greffière-trésorière
par intérim

Je, Cathy Bruneau, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

**PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY**

21-03-2023

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue à la salle du conseil municipal, situé au 785, rue Principale, à Rémigny **LE LUNDI 20 MARS DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023)** à dix-neuf heures trente.

SONT PRÉSENTES :

Madame Cindy Coderre
Madame Samantha Dufresne
Madame Nicole Lefebvre

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante Madame Cathy Bruneau.

Est également présente : Madame Stéphanie Talbot, directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim.

60-03-2023

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre,

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil présents :

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des points suivants :
 - 13.2 Projet retour à l'école
 - 13.3 Liste des contrats de plus de 25 000 \$
 - 13.4 Appel d'offres pour entretien des chemins d'été
- **QUE** le point Varia soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

61-03-2023

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2023

Le procès-verbal cité en titre a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

IL EST PROPOSÉ par Madame Samantha Dufresne;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2023 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

3. Période de question de l'assistance

Des réponses sont données aux questions posées par l'assistance à propos du système de biomasse.

62-03-2022

4. Adoption des comptes du mois de février 2023

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

- **D'APPROUVER** les déboursés déjà payés du mois de février 2023 au montant de seize mille deux cent quatre-vingt-quatorze dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (16 294.98 \$) tels que présentés;
- **D'APPROUVER** les déboursés à payer du mois de février 2023 au montant de quarante-trois mille cent quatorze dollars et trente-neuf cents (43 114.39 \$) tels que présentés pour un total global de cinquante-neuf mille quatre cent neuf dollars et trente-sept cents (59 409.37 \$).

Municipalité de Rémigny
785, rue Principale
Rémigny, Québec, J0Z 3H0
Téléphone 819-761-2421



DÉPENSES DU MOIS - FÉVRIER 2023

DAS JANVIER- fédérale	1 187.21 \$	
DAS JANVIER - provinciale	3 208.21 \$	<u>4 395.42 \$</u>
SALAIRES PAYÉS - FÉVRIER 2023		<u>3 293.44 \$</u>
SALAIRES DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM		<u>4 366.17 \$</u>
DÉBOURSÉS PAYÉS À L'AVANCE PAR VIREMENTS BANCAIRES		
VISA - Lorraine McLean		
- Poste Canada (envois recommandés)	147.51 \$	
- Téléphone IP - Janvier 2023	126.97 \$	
- Amazon - "Punch clock"	237.31 \$	
- J. Drolet et fils - Sacs et filtres aspirateur	49.94 \$	
- Amazon - Lampes pour loyer	69.11 \$	
- Amazon - Poignées pour loyer	108.05 \$	<u>738.89 \$</u>
DÉBOURSÉS PAYÉS À L'AVANCE PAR PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES		
Hydro-Québec - Centre récréatif	851.39 \$	
Hydro-Québec - Complexe municipal	1 440.69 \$	
Hydro-Québec - Éclairage public	274.87 \$	
Hydro-Québec - Marina	30.44 \$	<u>2 597.39 \$</u>
Télébec	268.99 \$	<u>268.99 \$</u>
DÉBOURSÉ PAYÉ À L'AVANCE PAR CHÈQUE		
Poste Canada - Timbres pour envoi comptes de taxes 2023	634.68 \$	<u>634.68 \$</u>
GRAND TOTAL		<u>16 294.98 \$</u>

Je, soussignée, Stéphanie Talbot, directrice générale par intérim de la municipalité de Rémigny, certifie sous mon serment d'office que la municipalité dispose des crédits suivants pour pourvoir à cette dépense

Directrice générale par intérim

5. Correspondance

Informations

- 5.1. Projet tour à jardin - MRCT
- 5.2. Fleurons du Québec
- 5.3. Enquête sur le recrutement, l'emploi et les besoins de formation – Institut de la statistique du Québec (obligatoire)
- 5.4. Obligation de consigner les heures de conduites à partir du 30 avril 2023
- 5.5. Offre de sacs réutilisables personnalisés
- 5.6. Préinscription Tour du courage PROCURE
- 5.7. Rapport du comité de logement

- 5.8. Avis cotisation – Revenu Québec (TPS-TVQ)
- 5.9. Données règlement sur les animaux – Refuge pour animaux du Témiscamingue
- 5.10. Communiqué MRCT –
- 5.11. Avis de fermeture – Motosport Ville-Marie
- 5.12. Avis de consultation publique MRCT – Plan de gestion des matières résiduelles
- 5.13. UMQ – Suggestion d’interdire l’utilisation de l’application Tik Tok aux employés
- 5.14. Rencontre SST MRCT – 23 mars 19 h Pavillon de Laverlochère
- 5.15. Appels de projets Programme de résilience et d’adaptation face aux inondations – MAMH
- 5.16. Offre de services Alpha Témis

Décisions

63-03-2023

5.17. Demande appui municipalités de Matane et La Présentation

Résolution demande d’appui de la municipalité de la Présentation. - Assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la Présentation a adressé auprès du conseil municipal de Rémigny une correspondance sollicitant un appui à l’adoption de leur résolution 10-01-23 relatif aux bâtiments patrimoniaux-Ministère de la Culture et des Communications. - Assurances-Appui.

CONSIDÉRANT QUE le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l’acceptabilité sociale de nouvelles contraintes règlementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cathy Bruneau,

ET RÉSOLU à l’unanimité des membres du conseil présents :

- **D’APPUYER** la demande produite par la municipalité de la Présentation consistant à demander au gouvernement du Québec d’intervenir auprès du gouvernement du Canada et autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir à coût raisonnable l’assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l’âge du bâtiment ou d’une composante, l’identification du bâtiment à un inventaire , son statut , sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques.

64-03-2023

5.18. Projet Artouche – location d’œuvres exposition

CONSIDÉRANT le projet de location d’exposition du collectif d’artistes professionnels et amateurs du Témiscamingue, l’Artouche;

CONSIDÉRANT QUE l’Artouche désire offrir la possibilité aux municipalités intéressées d’accueillir des expositions d’œuvres d’artistes locaux pour des périodes de trois mois occasionnant des frais de locations de 150 \$ par période de location;

CONSIDÉRANT QUE l’Artouche fournirait 2 à 4 expositions simultanément de 10 à 15 œuvres chacune à être installées dans des lieux supervisés mais accessible au public;

CONSIDÉRANT QUE le transport, l’installation et la coordination du projet serait assurés par l’agente de développement culturel de la MRCT, que les frais de locations seraient versés directement au collectif et que tout acheteur potentiel devrait s’adresser directement à l’artiste qui en est l’auteur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité offre déjà la possibilité aux artistes locaux d’exposer leurs œuvres au bureau municipal et dans la salle du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Samantha Dufresne,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'INFORMER l'agent de développement culturel de la MRCT que la municipalité de Rémigny ne prévoit pas participer au projet de location d'exposition.

5.19. Registraire des entreprises – Déclaration 2023 à produire Corporation économique de Rémigny

Des vérifications seront faites pour déterminer s'il est utile de continuer à renouveler l'enregistrement au registraire des entreprises.

65-03-2023

5.20. Demande de don TV Témis

CONSIDÉRANT la demande de don de TV Témis reçue le 8 mars 2023;

CONSIDÉRANT que les citoyens de Rémigny n'ont pas le poste câblé de TV Témis;

CONSIDÉRANT que TV Témis ne fait pas parti de la liste de dons accordés par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nicole Lefebvre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE ne pas transmettre de don à TV Témis pour cette année.

66-03-2023

5.21. Demande Pascal Robitaille – mémorial aéroport La Sarre

CONSIDÉRANT le courriel de Pascal Robitaille reçue le 16 février 2023 dans lequel il fait part de la découverte d'un réservoir d'avion militaire et d'une queue d'avion des années 1960 dans la forêt au Lac Roger;

CONSIDÉRANT le projet de M. Robitaille de faire un mémorial à l'aéroport de La Sarre où la découverte serait exposée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samantha Dufresne;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'INFORMER le demandeur que la municipalité ne prévoit pas faire un mémorial avec ces objets trouvés et qu'il peut donc les conserver pour l'exposition prévue à l'aéroport de La Sarre;

DE demander à M. Robitaille qu'il avise le conseil lors de l'inauguration du mémorial afin qu'il puisse y assister si la date convient à leur agenda.

6. Suivi des rencontres précédentes

6.1. Demande de remboursement déneigement janvier 2022

Après vérification avec l'avocat de la municipalité pour connaître les obligations de la municipalité dans ce dossier, celui-ci a informé la direction que le délai de prescription de six mois pour cette facture est expiré.

6.2. Dossier 2691 71 8213 – suivi Deveau avocats

Dans le dossier en cours, l'avocat enverra bientôt la lettre au propriétaire en cause, la municipalité recevra l'ébauche de la lettre pour approbation.

67-03-2023

6.3. Demande non-résident - mariage en juillet

CONSIDÉRANT la demande de Mme Lyne Boucher d'avoir accès à une source d'eau, à l'électricité pour le chapiteau et la musique ainsi que des bacs de matières résiduelles pour un mariage en juillet 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Samantha Dufresne;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AVISER la demanderesse que la municipalité pourra lui accorder les demandes mentionnées ci-haut mais lui facturera 200.00 \$ pour ce service.

6.4. Nomination chef pompier

Reporté à une prochaine séance.

6.5. Kiosque marché publique

Reporté à l'ajournement de la séance.

6.6. Avis de non-conformité Marina

La directrice générale par intérim enverra les documents reçus aux responsables de la marina et présentera une nouvelle demande d'autorisation pour l'ajout du quai de bois qui n'était pas inclus à la première demande.

6.7. Vente pour taxes – retard production des documents

La vente pour taxes de Rémigny est annulée pour cette année puisque la directrice générale par intérim n'a pas pu transmettre tous les documents nécessaires à la vente dans les délais requis, soit avant le 20 février. Seule une propriété de Rémigny sera affichée puisque mis en vente par le Centre de services scolaires qui inclus également les montants dû à la municipalité.

6.8. Entente d'occupation MTQ signée

L'entente d'occupation a été signée par la municipalité et transmise au ministère des Transports.

7. Dossier biomasse :

7.1. Entretien du logiciel requis

Un entretien du logiciel de la biomasse devra être réalisé. À la suite d'une discussion avec une autre municipalité du Québec ayant le même système, des recherches seront faites pour voir combien il en coûterait pour changer l'interface d'accueil afin d'y intégrer les commandes tactiles et un nouveau logiciel qui pourrait être contrôlé et réparé à distance par l'autre municipalité en cas de bris ou problème.

7.2. Vérification comptable – présentation des états financiers (vidéoconférence)

Le point est devancé puisque l'heure du rendez-vous pour la vidéoconférence est atteinte. Madame Manon Labrecque de Daniel Tétreault CPA inc. présente les états financiers et répond aux questions des membres du conseil. Le document Rapport financier – Exercice terminé le 31 décembre 2022 est déposé au conseil, des copies sont remises aux conseillers et disponible pour l'assistance.

8. Rapport des travaux publics et services incendie:

68-03-2023

8.1. Résultats d'analyse d'eau manquants pour 3^e trimestre 2022

Une communication courriel du Ministère de l'Environnement nous informe que des résultats d'analyses sont manquants pour le plomb et le cuivre en 2022 et pour les substances inorganiques et les nitrites/nitrates pour le 3^e trimestre 2022, des vérifications seront faites pour trouver les certificats manquants. M. Michel Savard, mentionne également que les analyses bimensuelles ne sont pas nécessaires si moins de 21 personnes sont logées dans l'établissement. La directrice vérifiera si les résultats des 2 tests annuels doivent être fournis au ministère.

CONSIDÉRANT l'information reçue à l'effet que les analyses d'eau ne sont pas obligatoires si la résidence héberge moins de 21 personnes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cindy Coderre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'INFORMER le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs que la municipalité ne

compte pas poursuivre les analyses bimensuelles, mais de continuer de vérifier la qualité de l'eau deux fois par an.

D'INFORMER M. Martin Brochu et les citoyens concernés que la fréquence des analyses d'eau sera désormais de 2 fois par an, soit au dégel du printemps et lors des crues à l'automne.

8.2. Invitation Sébastien Lefebvre – camion incendie:

M. Sébastien Lefebvre, pompier, informe le conseil de l'offre de la caserne de Rouyn-Noranda concernant la vente d'un camion autopompe pour un prix de 1\$ moyennant la conclusion d'une entente d'entraide entre services incendies pour le secteur Rollet.

Le conseil suggère à M. Lefebvre d'avoir une discussion avec la brigade de pompiers à ce sujet et d'informer le conseil de l'intérêt de la brigade dans la poursuite de ce dossier.

8.3. Adoption du rapport d'activité annuel 2021-2022 (an 5) pour le plan de mise en œuvre du schéma de couvertures de risques en sécurité incendie

Reporté à l'ajournement de la séance.

69-03-2023

8.4. Projet avertisseur de fumée 2023 MRCT

Participation de la municipalité de Rémigny au projet d'inspection d'avertisseur de fumée pour les risques faibles et moyens mené par la MRC de Témiscamingue

CONSIDÉRANT QUE l'action 6 du Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie concerne le maintien et la bonification du programme régional concernant l'installation et la vérification du fonctionnement de l'avertisseur de fumée;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue souhaite offrir le service de faire la vérification des avertisseurs de fumée pour les risques faibles et moyens (résidences permanentes excluant les chalets);

CONSIDÉRANT QU'un estimé des coûts a été réalisé par la MRC de Témiscamingue et que celui-ci est de plus ou moins 22,50 \$ par inspection.

CONSIDÉRANT QUE cet estimé des coûts représente 20% du nombre de résidences permanentes excluant les chalets;

CONSIDÉRANT QUE la brigade de pompier réalise elle-même ses inspections annuelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Samantha Dufresne;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE la municipalité de Rémigny ne participe pas au projet 2023 de la MRC de Témiscamingue concernant l'inspection des avertisseurs de fumée pour les risques faibles et moyens mais utilisera les documents transmis par Madame Linda Lévesque pour effectuer le nombre d'inspections requises pour l'année en cours.

8.5. Commande asphalte froide

Reporté à l'ajournement.

70-03-2023

8.6. Commande calcium 2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a budgété un montant pour l'achat d'abat poussière (chlorure de calcium liquide à 35 % de concentration) pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation du montant du contrat à attribuer permet à la municipalité de procéder par invitation tel que mentionné dans le règlement de gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cathy Bruneau;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE la municipalité procède à un appel d'offres par invitation avec les deux fournisseurs d'abat poussière de la région, soit Marcel Baril et RM Enterprises.

9. Rapport de l'administration:

9.1. Vérification comptable – présentation des états financiers (vidéoconférence)

Point traité précédemment dans la présente séance par vidéoconférence.

71-03-2023

9.2. Remboursement emprunt temporaire TECQ

CONSIDÉRANT l'emprunt temporaire de 180 000 \$ effectué dans l'attente du versement de la TECQ :

CONSIDÉRANT qu'un montant du programme d'aide à la voirie locale de 2021 a été déposé récemment;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 30 000 \$ est toujours à verser dans l'emprunt temporaire;

CONSIDÉRANT les travaux qui devront être réalisés en 2023 autant pour le programme d'aide à la voirie local que pour la TECQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nicole Lefebvre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE l'emprunt temporaire soit remboursé en partie au montant de 149 999.99 \$ afin de conserver le solde d'emprunt à verser.

72-03-2023

9.3. Problème transmission paiement taxes par les citoyens avec diverses banques

CONSIDÉRANT QUE depuis l'envoi des comptes de taxes annuels beaucoup de propriétaires ont contacté la municipalité en mentionnant être dans l'impossibilité d'ajouter la municipalité comme fournisseur via leur institution financière;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications avec la caisse, le problème se situe au niveau des autorisations données à la caisse pour inscrire toutes les banques et autoriser plusieurs comptes de taxes sur un même compte;

CONSIDÉRANT QUE pour pallier ce problème il faudrait payer les frais pour autoriser chacune des banques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cathy Bruneau;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE la municipalité autorise les versements par interac aux citoyens qui le demandent, que la mention en soit fait sur les prochaines facturation et que la municipalité fournisse le mot de passe à inscrire pour l'encaissement des versements.

73-03-2023

9.4. Soumission portes – Matériaux Champoux

CONSIDÉRANT QUE deux portes intérieures, une unité ventilée et deux porte extérieures doivent être changées dans les logements de l'ancienne école;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de Yvon Champoux inc. le 2 février 2023 au montant de 1595.69 \$ pour les deux portes extérieures et l'unité ventilée et celle de 1923.19 \$ pour les deux portes coupe-feu exigées par l'assureur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cathy Bruneau;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE la municipalité accepte les soumissions et procède à l'achat des portes pour un montant total de 3518.88 \$ taxes incluses et affecte la dépense au budget régulier d'entretien des logements.

9.5. Renouvellement entente de délégation de gestion -MFFP et bilan financier

Reporté à la séance d'ajournement vu la rencontre prévue par Teams avec la direction régionale.

9.6. Questionnaire des apparentés – vérification comptable

La directrice générale par intérim rappelle aux élus qu'ils doivent compléter le questionnaire des apparentés distribué par la vérificatrice comptable et le retourner par courriel à Madame Guévin en envoyant une copie conforme à la direction pour suivi du dossier.

74-03-2023

9.7. Résolution contribution CTAT 2023

IL EST PROPOSÉ par Madame Cathy Bruneau

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la municipalité de Rémigny autorise, à même le Fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à la Corporation du transport adapté du Témiscamingue au montant de 1 371.00\$ \$ pour la période d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Le conseil accepte de verser sa quote-part à la municipalité mandataire (MRCT) au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte les prévisions budgétaires de la CTAT, et qu'il subventionne le service.

10. Ressources humaines :

10.1. Suivi des ouvertures de postes;

Reporté à l'ajournement pour permettre la tenue des entrevues avec les candidats.

10.1.1. Directeur général

10.1.2. Inspecteur municipal

10.1.3. Soutien à l'administration

10.1.4. Chargé de projet

75-03-2023

10.2. Salaires remplacement pour demande de permis

CONSIDÉRANT que l'ancien inspecteur municipal retraité a accepté de venir traiter les demandes de permis en cours jusqu'à l'embauche d'un nouvel inspecteur;

CONSIDÉRANT que son salaire doit être défini;

CONSIDÉRANT les négociations entre la mairesse suppléante et M. Filteau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nicole Lefebvre;

ET RÉSOLU de fixer le taux horaire de M. Alain Filteau pour le traitement des demandes de permis à 25.00 \$ l'heure et de comptabiliser la dépense à même le salaire régulier de l'inspecteur municipal.

76-03-2023

10.3. Entretien des pelouses 2023

CONSIDÉRANT la demande de subvention à Emploi d'été Canada pour l'embauche d'un étudiant pour la tonte des pelouses et divers entretien extérieurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nicole Lefebvre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE le poste d'entretien paysager soit affiché jusqu'au 11 avril avec offre de salaire de 17 \$/heure et un horaire adaptable de 35 h par semaine. Le candidat aura la possibilité de définir son horaire sur 4 ou 5 jours par semaine.

11. Rapports de la MRC et de la mairesse:

La mairesse fait état des discussions au conseil de la MRC : Création du comité de vitalisation, projet d'incinérateur, assemblée publique de consultation, développement pour la piscine.

12. Dossiers municipaux :

12.1. Changement élection partielle

À la suite d'un retard de l'envoi de l'avis public d'élection, une demande a été envoyée au Ministère des Affaires Municipales afin de prolonger la période autorisée pour la tenue de l'élection. L'élection est reportée au 7 mai 2023, la réception des candidatures sera fait dans la période du 24 mars au 7 avril 2023.

77-03-2023

12.2. StratJ – application sécurité civile 2023;

CONSIDÉRANT la facture de StratJ reçue pour la licence annuelle de l'application au montant de 684.10 \$;

CONSIDÉRANT QUE le regroupement des municipalités de la région étudie la possibilité de la mise en place d'un plan régional;

CONSIDÉRANT QUE l'application n'est pas utilisée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nicole Lefebvre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE le conseil ne renouvelle pas l'application StratJ pour 2023.

13. Varia

78-03-2023

13.1. Demande de remboursement d'intérêts 5202 87 4867 et 5202 87 0626

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire des matricules mentionnés en rubrique avait contacté l'ancienne directrice et obtenu l'autorisation de payer ses deux comptes sous le même numéro de matricule vu l'impossibilité d'en créer deux distinct avec son institution financière;

CONSIDÉRANT QUE Madame Fortin a payé ses deux comptes en 2022 sur le même numéro de matricule mais que le montant du crédit au premier compte n'a jamais été transféré sur le deuxième compte;

CONSIDÉRANT QU'avec le départ de la directrice, cette information était inconnue des employés;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire a constaté les intérêts lors de la réception du compte 2023 et a communiqué immédiatement avec la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cathy Bruneau;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE les intérêts générés par cette problématique d'un montant de 10.56 \$ pour l'année 2022 et début 2023 soient remboursés au propriétaire qui en a fait la demande par écrit.

79-03-2023

13.2. Projet retour à l'école

CONSIDÉRANT la demande de don du projet retour à l'école reçue le 11 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur n'est pas sur la liste des dons approuvés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nicole Lefebvre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE le conseil n'accorde pas de don à l'organisme.

13.3. Liste des contrats de plus de 25 000 \$ avec un même fournisseur

La directrice générale par intérim dépose au conseil la liste des achats de plus de 2000 \$ totalisant plus de 25 000 \$ avec un même fournisseur. La liste sera publiée dans le prochain journal local.

80-03-2023

13.4. Appel d'offres nivelage

CONSIDÉRANT QUE les chemins d'été devront être nivelés comme chaque année;

CONSIDÉRANT la résolution 84-01-2021 qui propose de procéder à des appels d'offres par invitation au lieu d'un affichage dans le journal régional;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nicole Lefebvre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents:

QU'un appel d'offres par invitation soit envoyé à trois fournisseurs de la région pour l'entretien des chemins d'été. Les soumissions seront ouvertes à la séance de mai.

14. Période de questions:

Des réponses sont données aux questions soulevées par les citoyens.

81-02-2023

15. Ajournement de la séance.

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que l'assemblée soit ajournée jusqu'au 28 mars 2023 à 19 h 30. La séance est levée, il est 22 h 08.

Mairesse suppléante

Directrice générale et greffière-trésorière
par intérim

Je, Cathy Bruneau, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

**PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY**

30-03-2023

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE du conseil de mars de la Municipalité de Rémigny, tenue à la salle du conseil municipal, situé au 785, rue Principale, à Rémigny **LE MARDI 28 MARS DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023) à dix-neuf heures trente.**

SONT PRÉSENTES :

Madame Cindy Coderre
Madame Samantha Dufresne
Madame Nicole Lefebvre

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante Madame Cathy Bruneau, la séance est ouverte à 19 h 30.

Est également présente : Madame Stéphanie Talbot, directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim.

82-03-2023

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre,

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil présents :

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté sans modification.

83-03-2023

2. Kiosque marché publique

CONSIDÉRANT la demande d'appui de Madame Jocelyne Laforge concernant la mise en place et l'achat de kiosques pour faire un marché public;

CONSIDÉRANT que le conseil n'a pas pu obtenir de précisions sur le projet, les exposants intéressés, l'offre de produits proposés et les acteurs impliqués;

CONSIDÉRANT que les coûts liés à cette demande sont élevés et qu'un essai du projet peut être réalisé avec le matériel dont la municipalité dispose déjà;

CONSIDÉRANT la difficulté liée à la main d'œuvre pour soutenir le projet au niveau municipal;

IL EST PROPOSÉ par Madame Samantha Dufresne,

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil présents :

D'INFORMER la demanderesse que la municipalité lui propose d'utiliser le matériel de la municipalité et le gazebo du parc pour faire un essai cet été et voir si l'intérêt de la population est au rendez-vous. Si le projet est un succès, la municipalité pourra budgéter une aide financière pour l'année 2024 afin d'acheter le matériel demandé.

84-03-2023

3. Adoption du rapport d'activité annuel 2021-2022 (an 5) pour le plan de mise en œuvre du schéma de couvertures de risques en sécurité incendie

CONSIDÉRANT l'adoption du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie par le conseil de la MRC de Témiscamingue le 18 octobre 2017 et l'entrée en vigueur dudit schéma révisé le 25 octobre 2017;

Municipalité de Rémigny

**PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY**

13-04-2023

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue à la salle du conseil municipal, situé au 785, rue Principale, à Rémigny **LE MARDI 11 AVRIL DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023)** à dix-neuf heures trente.

PRÉSENTES :

Madame Cindy Coderre
Madame Nicole Lefebvre
Madame Cathy Bruneau, mairesse suppléante

Est absente : Madame Samantha Dufresne

Est également présente : Madame Stéphanie Talbot, directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim.

ABSENCE DE QUORUM

La directrice générale par intérim ayant été avisée le matin même de l'absence d'une conseillère résultant en l'absence de quorum étant donné la situation actuelle de la municipalité et le processus électoral en cours, la réunion du conseil municipal est reportée au 18 avril 2023. Un avis à la population a été affiché sur la porte de la salle du conseil et un avis public a été affiché au bureau de poste et au magasin général. La mairesse suppléante a personnellement informé les citoyens qui assistent régulièrement aux séances du conseil de l'absence de quorum et du report de la séance.

Mairesse suppléante

Directrice générale et greffière-trésorière
par intérim

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que toute autorité locale, chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la transmission au ministère de la Sécurité publique sera réalisée par la MRC de Témiscamingue, dans le cadre de son rapport régional annuel d'activité, conformément aux directives du ministère;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cathy Bruneau

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil présents:

- ❖ **D'ADOPTER** le rapport d'activité incendie pour la période s'étendant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 (an 5) tel que présenté.
- ❖ **DE TRANSMETTRE** le rapport d'activité incendie (an 5) au responsable du rapport à la MRC de Témiscamingue afin qu'il puisse le transmettre au ministère de la Sécurité publique.

85-03-2023

4. Commande asphalte froide

CONSIDÉRANT les quatre soumissions reçues pour l'achat de deux palettes d'asphalte froide pour les travaux 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cindy Coderre

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil présents:

D'ACCEPTER la soumission de Matériaux J. Drolet et fils BMR de Ville-Marie au montant de 1204.02 \$ taxes et livraison incluses pour l'achat de deux palettes contenant 49 sacs de 22.7 kg chacune.

86-03-2023

5. Renouvellement entente de délégation de gestion -MFFP et bilan financier

CONSIDÉRANT QUE l'entente de délégation arrive à échéance le 31 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'aucun travaux n'ont été réalisés dans le dernier plan d'aménagement et que si l'entente est renouvelée le ministère exigera l'exécution des travaux prévus;

CONSIDÉRANT les différentes solutions proposées et discutées en séance du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cindy Coderre

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil présents:

QUE la municipalité renouvèle l'entente de délégation de gestion avec le ministère des Forêts, de la Faune et de Parc pour la période 2023-2028;

QUE la municipalité prenne contact avec un ingénieur forestier ou une entreprise qui pourra nous aider à planifier et exécuter les travaux liés à l'entente de délégation de gestion.

6. Ressources humaines

87-03-2023

6.1. Directeur général

CONSIDÉRANT la clôture de l'offre d'emploi pour trouver une nouvelle direction générale;

CONSIDÉRANT que le comité des ressources humaines a effectué des entrevues et fait une recommandation au conseil;

CONSIDÉRANT que la candidature de Madame Lorrie Allen a été retenue pour occuper le poste de directrice générale;

CONSIDÉRANT que la candidate aura besoin de formation pour terminer de parfaire son expérience pour ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Samantha Dufresne,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents;

- **D'EMBAUCHER** Madame Lorrie Allen à titre de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe jusqu'à ce que sa formation soit terminée et qu'elle soit nommée directrice générale et greffière-trésorière;
- **D'OFFRIR** les conditions suivantes :
 - Probation de 6 mois avec évaluation du conseil après 3 mois;
 - Salaire de 26.00 \$ l'heure pour la période de la probation;
 - Salaire de 27.00 \$ l'heure après la fin de la probation et augmentation annuelle selon l'indice IPC.
 - Deux semaines de vacances annuelles
- **D'INFORMER** Madame Allen qu'une fois la probation et la formation terminée, elle pourra négocier elle-même son contrat de travail lors de sa nomination à titre de directrice générale.

88-03-2023

6.2. Inspecteur municipal

CONSIDÉRANT la clôture de l'offre d'emploi pour trouver un nouvel inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT que le comité des ressources humaines a effectué des entrevues et fait une recommandation au conseil;

CONSIDÉRANT que la candidature de Monsieur Olivier Pelletier a été retenue pour occuper le poste d'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT que le candidat aura besoin de formation pour terminer de parfaire son expérience pour ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cindy Coderre,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents;

- **D'EMBAUCHER** Monsieur Olivier Pelletier à titre d'inspecteur municipal;
- **D'OFFRIR** les conditions suivantes :
 - Probation de 6 mois avec évaluation du conseil après 3 mois;
 - Salaire de 24.00 \$ l'heure pour la période de la probation;
 - Salaire de 25.00 \$ l'heure après la fin de la probation et augmentation annuelle selon l'indice IPC.
- **DE** demander à M. Gérald Bruneau de prendre en charge la formation de M. Pelletier pour les deux premières semaines au minimum afin de lui expliquer le travail à faire lui faire visiter les différentes infrastructures municipales.

89-03-2023

6.3. Soutien à l'administration

CONSIDÉRANT QUE Madame Annie Rivard a reconsidéré sa démission à la suite de discussion avec le conseil et de l'ajustement de son salaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cathy Bruneau;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents;

D'ANNULER l'affichage de son poste et autres démarches en cours.

90-03-2023

6.4. Chargée de projet

CONSIDÉRANT la clôture de l'offre d'emploi pour trouver un nouveau chargé de projet;

CONSIDÉRANT que le comité des ressources humaines a effectué des entrevues et fait une recommandation au conseil;

CONSIDÉRANT que la candidature de Madame Alexandra Gagnon-Picard a été retenue pour occuper le poste de chargée de projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nicole Lefebvre,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents;

- **D'EMBAUCHER** Madame Alexandra Gagnon-Picard à titre de chargée de projet;
- **D'OFFRIR** les conditions suivantes :
 - Probation de 6 mois avec évaluation du conseil après 3 mois;
 - Salaire de 23.00 \$ l'heure pour la période de la probation;
 - Salaire de 24.00 \$ l'heure après la fin de la probation et augmentation annuelle selon l'indice IPC;
 - Horaire variable selon les disponibilités de Madame Gagnon-Picard.
- **D'ORGANISER** une rencontre entre la chargée de projet et la mairesse afin de transmettre l'information sur les dossiers en cours et à prioriser.

7. Période de questions:

Aucune question

91-03-2023

8. Levée de l'assemblée.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Madame Samantha Dufresne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de clore l'assemblée, il est 20 h 32.

Mairesse suppléante

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Je, Cathy Bruneau, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

**PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY**

13-04-2023

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue à la salle du conseil municipal, situé au 785, rue Principale, à Rémigny **LE MARDI 11 AVRIL DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023)** à dix-neuf heures trente.

PRÉSENTES :

Madame Cindy Coderre
Madame Nicole Lefebvre
Madame Cathy Bruneau, mairesse suppléante

Est absente : Madame Samantha Dufresne

Est également présente : Madame Stéphanie Talbot, directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim.

ABSENCE DE QUORUM

La directrice générale par intérim ayant été avisée le matin même de l'absence d'une conseillère résultant en l'absence de quorum étant donné la situation actuelle de la municipalité et le processus électoral en cours, la réunion du conseil municipal est reportée au 18 avril 2023. Un avis à la population a été affiché sur la porte de la salle du conseil et un avis public a été affiché au bureau de poste et au magasin général. La mairesse suppléante a personnellement informé les citoyens qui assistent régulièrement aux séances du conseil de l'absence de quorum et du report de la séance.

Mairesse suppléante

Directrice générale et greffière-trésorière
par intérim

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY

13-04-2023

SÉANCE ORDINAIRE reportée du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue à la salle du conseil municipal, situé au 785, rue Principale, à Rémigny **LE MARDI 18 AVRIL DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023)** à dix-neuf heures trente.

SONT PRÉSENTES :

Madame Cindy Coderre
Madame Samantha Dufresne
Madame Nicole Lefebvre
Monsieur Yves Rainville

Un avis spécial de report de la séance ordinaire du 11 avril 2023 a été adressé à tous les élus le 11 avril 2023 en après-midi lorsque l'absence d'une conseillère entraînant l'absence de quorum a été confirmé à l'administration. Un avis aux citoyens a été affiché sur la porte de la salle du conseil pour informer les citoyens. Après vérification du quorum et de la publication de l'avis spécial, la mairesse suppléante déclare la séance ouverte.

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante Madame Cathy Bruneau.

Est également présente : Madame Stéphanie Talbot, directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim.

92-04-2023

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Madame Cindy Coderre,

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil présents :

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des points suivants :
 - 12.1 Nivelage
 - 12.2 Balayeuse ménage école
 - 12.3 Vote par correspondance
 - 12.4 Soumission matériel pompier
 - 12.5 Tables pliantes et chaises pompiers
 - 12.6 Autorisation de dépenses voirie
- **QUE** le point Varia soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

93-04-2023

2. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 mars 2023 et de l'ajournement de la séance du 28 mars 2023

Les procès-verbaux cités en titre ont été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE des procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 mars 2023 et de l'ajournement de la séance du 28 mars 2023 soient adoptés et signés tels que rédigés, tout comme s'ils avaient été lu.

3. Période de question de l'assistance

Aucune question.


94-04-2023

4. Adoption des comptes du mois de février 2023

IL EST PROPOSÉ par Madame Cathy Bruneau,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

- **D'APPROUVER** les déboursés déjà payés du mois de mars 2023 au montant de vingt-quatre mille cent quarante-sept dollars et soixante-seize cents (24 147.76 \$) tels que présentés;
- **D'APPROUVER** les déboursés à payer du mois de mars 2023 au montant de vingt-neuf mille deux cent soixante-dix dollars et vingt-quatre cents (29 270.24 \$) tels que présentés pour un total global de cinquante-trois mille quatre cent dix-huit dollars (53 418.00 \$).

Municipalité de Rémigny ☐ 785, rue Principale Rémigny, Québec, J0Z 3H0 Téléphone 819-761-2421		
DÉPENSES DU MOIS - MARS 2023		
DAS FÉVRIER- fédérale	264.42 \$	
DAS FÉVRIER - provinciale	705.08 \$	969.50 \$
SALAIRES PAYÉS - MARS 2023		3 082.80 \$
SALAIRES DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM		4 193.70 \$
DÉBOURSÉS PAYÉS À L'AVANCE PAR VIREMENTS BANCAIRES		
VISA - Téléphone IP - Février 2023	126.97 \$	126.97 \$
DÉBOURSÉS PAYÉS À L'AVANCE PAR PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES		
Hydro-Québec - Centre récréatif	851.39 \$	
Hydro-Québec - Caserne des pompiers	1 198.08 \$	
Hydro-Québec - Éclairage public	248.27 \$	
Hydro-Québec - Scierie	47.87 \$	
Hydro-Québec - Bureau municipal	926.85 \$	3 272.46 \$
Télébec	268.99 \$	268.99 \$
DÉBOURSÉ PAYÉ À L'AVANCE PAR CHÈQUE		
9462-0598 Québec inc. (dénégement cours et pont)	12 233.34 \$	12 233.34 \$
GRAND TOTAL		24 147.76 \$
Je, soussignée, Stéphanie Talbot, directrice générale par intérim de la municipalité de Rémigny, certifie sous ma serment d'office que la municipalité dispose des crédits suivants pour pourvoir à cette dépense.		
_____ Directrice générale par intérim		

5. Correspondance

Informations

5.1. Avis de non-admissibilité – Programme Nouveaux Horizons

Projet d'amélioration des installations informatiques et équipements sportifs pour le Moulin d'or.

5.2. Modifications à l'entente Fonds canadien de revitalisation des communautés

Changement de la date de fin du projet de mars 2023 à 31 mars 2024

5.3. Campagne d'échantillonnage en biochimie – Sayona (titres miniers Tansim)

Exploration minière

Décisions 95-04-2023

5.4. Programme Safe baby – Distribution de trousse de prévention incendie

CONSIDÉRANT le projet de la MRC de distribution de trousse prévention incendie lors d'une naissance en collaboration avec le CLSC pour la remise de formulaire de demande;

CONSIDÉRANT que la municipalité a déjà soulevé l'idée de donner aux nouveaux citoyens une trousse de bienvenue contenant diverses informations municipales et croit qu'il serait intéressant d'y joindre des articles liés à la prévention;

IL EST PROPOSÉ par Madame Cindy Coderre,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'INFORMER la MRC que la municipalité est intéressée par le projet si les coûts de réalisation ne sont pas trop élevés;

DE demander à la MRC si les gens qui vont donner naissance à l'hôpital de Rouyn pourront également bénéficier de la distribution du formulaire de demande puisque plusieurs familles de la municipalité choisissent d'aller à Rouyn étant donné la proximité et la présence de spécialiste.

96-04-2023

5.5. Demande de remboursement – trop payé sur taxes municipales et crédit mise à jour d'évaluation

Lorraine McLean paiement de 958.37 \$ reçu mais solde déjà à 0 sur matricule 2691-82-2486, erreur de sélection de la facture à payer, n'était pas dû à la municipalité. Plus crédit généré par mise à jour d'évaluation sur matricule 2691-41-8737 de 115.50 \$. Total du remboursement 1073.87 \$.

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la municipalité rembourse au propriétaire la somme payée en trop et le crédit généré par la mise à jour d'évaluation tel que demandé au montant de 1 073.87 \$.

97-04-2023

5.6. Gestion documentaire Gestar – Intérêt de la municipalité

CONSIDÉRANT le projet de regroupement d'achat avec la MRC pour faire venir GESTAR, une entreprise qui effectue du classement de documents municipaux;

CONSIDÉRANT que les archives municipales ont grandement besoin d'un tri et d'une révision du classement qui doivent être réalisés selon les normes de classification de la BANQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Samantha Dufresne,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'INFORMER la MRC que la municipalité est intéressée par le projet mais désire connaître les tarifs et conditions avant de confirmer sa participation.

98-04-2023

5.7. Entreprise en déchiquetage – Intérêt de la municipalité

CONSIDÉRANT le projet de regroupement d'achat de la MRC, pour faire venir une entreprise pour faire effectuer le déchiquetage des documents à détruire après le passage de Gestar pour le classement d'archives;

CONSIDÉRANT que la municipalité pourra facilement procéder à la destruction des documents elle-même après le passage de Gestar;

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'INFORMER la MRC qu'elle ne compte pas requérir ce type de service.

6. Suivi des rencontres précédentes

99-04-2023

6.1. Entente de délégation de gestion – Suspension de la réalisation des travaux

CONSIDÉRANT le dernier rapport de l'ingénieur forestier en 2021 concernant les futurs travaux à réaliser pour rencontrer les objectifs de l'entente;

CONSIDÉRANT que les travaux des dernières années n'ont pas été effectués à cause des coûts élevés par rapport aux revenus prévus et des élections en cours;

CONSIDÉRANT que les travaux futurs devront inclure plusieurs traversées des eaux pour atteindre les lots prévus au plan d'aménagement, que les coûts pour ces traversées étaient déjà élevés et n'ont fait qu'augmenter depuis le début de la pandémie;

CONSIDÉRANT que la municipalité utilise habituellement les revenus de vente de bois pour réaliser les travaux d'aménagement prévus afin de ne pas taxer la population à cette fin;

CONSIDÉRANT qu'avec les coûts de construction de chemins et de traversées des eaux prévues au plan d'aménagement, l'entièreté des revenus devra y être consacré et il ne restera rien pour effectuer les travaux d'aménagement dans les années subséquentes;

CONSIDÉRANT la résolution 215-08-2021 demandant une suspension des travaux pour ces raisons;

CONSIDÉRANT que la municipalité a révisé avec son ingénieur forestier, les coûts prévus pour le plan d'aménagement et arrive aux mêmes conclusions qu'en 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nicole Lefebvre,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'INFORMER le ministère, par l'entremise d'une lettre accompagnant la présente résolution, que la municipalité demande un moratoire sur la réalisation des travaux prévus au plan d'aménagement tant que la situation liée à la COVID 19 ne sera pas terminée et que la situation économique ne sera pas revenue à la normale, c'est-à-dire que les revenus prévus demeureront supérieurs aux coûts prévus pour les travaux.

7. Dossier biomasse

La mairesse suppléante explique le projet de changement de l'interface prévu pour la biomasse.

8. Rapport des travaux publics et services incendie:

100-04-2023

8.1. Soumission Champoux Électrique Inc. – Travaux média

CONSIDÉRANT le rapport d'inspection de la mutuelle de prévention et les correctifs à apporter;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Champoux Électrique inc. du 14 février 2023 au montant de 898.00 \$ plus taxes.

IL EST PROPOSÉ par Madame Cindy Coderre,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ACCEPTER la soumission reçue au montant de 898.00 \$ et procéder à la réalisation des travaux requis.

101-04-2023

8.2. Inspections des avertisseurs de fumée 2023

CONSIDÉRANT que la municipalité a choisi de ne pas adhérer à l'entente de la MRC pour l'inspection des avertisseurs de fumée 2023;

CONSIDÉRANT que pour rencontrer les objectifs du schéma de couverture de risque, il est recommandé de procéder annuellement à l'inspection de 20 % des résidences de la municipalité, soit un plan d'inspection sur 5 ans;

CONSIDÉRANT que la municipalité a 119 bâtiments à inspecter;

IL EST PROPOSÉ par Madame Samantha Dufresne;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'OPTER pour l'inspection des avertisseurs de fumée sur une période de 5 ans, soit d'inspecter annuellement au moins 24 bâtiments.

102-04-2023

8.3. Étude services incendie – Municipalité de Fugèreville

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet-4 Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QUE les municipalités de l'Est et du Nord du Témiscamingue qui ont fourni une résolution, désirent présenter un projet d'étude dans le cadre de l'aide financière pour les services incendie. Le but est d'identifier les opportunités disponibles afin que les petites municipalités puissent valider différentes structures de fonctionnement qui leur permettra d'évaluer la faisabilité et la viabilité économique, organisationnelle et technique pour les années à venir. Le but de cette étude est de trouver des moyens innovants et réalistes pour améliorer la couverture incendie aux citoyens tout en répondant aux normes gouvernementales exigées et bien sûr, aux moyens financiers des petites municipalités rurales comme les nôtres.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yves Rainville, et résolu que la présente résolution soit proposée et qu'elle statue et décrète ce qui suit ;

QUE le conseil de Rémigny s'engage à participer au projet d'étude pour la réorganisation des services incendie des petites municipalités rurales des secteurs Est et Nord du Témiscamingue et à assumer une partie des coûts.

QUE le conseil assigne la mairesse suppléante, Madame Cathy Bruneau à représenter la municipalité de Rémigny dans ce dossier ;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4- Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

QUE le conseil nomme la Municipalité de Fugèreville, organisme responsable du projet ;

9. Rapport de l'administration;

103-04-2023

9.1. Renouvellement adhésion Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue

CONSIDÉRANT que l'abonnement à Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue est à renouveler;

IL EST PROPOSÉ par Madame Cindy Coderre,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE renouveler l'adhésion à Loisir et Sport de l'Abitibi-Témiscamingue pour l'année 2023 au montant de 103.48 \$ taxes incluses.

9.2. Médiation CNESST – dossier JK-8-9393

Une première rencontre virtuelle de médiation aura lieu en mai dans le dossier de plainte aux normes du travail. La mairesse suppléante assistera à la rencontre avec la directrice générale par intérim étant donné que celle-ci ne peut donner de fait puisque non à l'emploi de la municipalité au moment de l'événement.

104-04-2023

9.3. Tarifs élection 2023

CONSIDÉRANT que la rémunération pour les élections doit être fixée;

CONSIDÉRANT que les élus ont pris connaissance de la rémunération minimale payable lors d'élections paru dans la Gazette Officielle du Québec le 7 janvier 2023 aux pages 6 et 7.

IL EST PROPOSÉ par Madame Samantha Dufresne;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER la rémunération payable lors d'élections proposée par le Directeur général des élections tel que paru dans la gazette officielle du Québec le 7 janvier 2023. (pages 6 et 7).

9.4. Élections – Candidats/élus

La directrice générale par intérim et présidente d'élection, confirme l'élection sans opposition de M. Yves Rainville au poste de conseiller n° 5 le 7 avril 2023 et souhaite la bienvenue à ce dernier.

La directrice générale informe le conseil de la vacance des postes de maire et de conseiller n° 6. Un avis d'élection sera affiché avant le 5 mai 2023 pour l'élection prévue le dimanche 18 juin 2023.

10. Rapports de la MRC et de la mairesse:

La mairesse fait état des discussions au conseil de la MRC concernant les projets suivants:

Incinérateur;
Construction de la nouvelle piscine 2024-2025
Entente fossés – discussions avec UMQ
Fausses alarmes - Règlement sur les nuisances, le bruit, le stationnement et le déneigement
Entente SST

11. Dossiers municipaux

105-04-2023

11.1. Soumission Marina – Installation de bouées

CONSIDÉRANT la soumission reçue du comité pour l'installation de bouées à la Marina pour un montant de 31 781.62 \$ et le matériel nécessaire à l'installation au montant de 3 991.98 \$;

CONSIDÉRANT qu'aucun montant n'a été budgété pour ce projet;

CONSIDÉRANT que le comité n'a pas effectué d'activités visant à amasser des fonds pour financer ce projet et qu'il n'a aucune mise de fonds;

CONSIDÉRANT que de nouveaux programmes de subvention et d'aide financière viennent d'être mis en place en tourisme, développement et vitalisation;

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE demander à la nouvelle chargée de projet de vérifier les programmes de subvention disponible et l'admissibilité du projet avant de rendre une réponse au comité de la marina.

106-04-2023

11.2. Projet école – montage du dossier

CONSIDÉRANT le projet de chambre pour travailleurs dans le bâtiment de l'école;

CONSIDÉRANT que la municipalité aura besoin des services d'un architecte pour ce projet;

CONSIDÉRANT que le conseil veut mettre sur pied ce projet rapidement afin de procéder avant la construction du pont;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Samantha Dufresne;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE la chargée de projet débute les démarches pour retenir les services d'un architecte pour l'évaluation du projet et la confection des plans et devis requis avec l'aide de la conseillère Madame Nicole Lefebvre.

107-04-2023

11.3. Analyses d'eau

CONSIDÉRANT la résolution 68-03-2023 informant le ministère et le responsable des prélèvements que les analyses d'eau seront désormais réalisées seulement deux fois par année;

CONSIDÉRANT le courriel reçu du responsable des prélèvements s'inquiétant que la municipalité ne pourra pas se rendre compte d'un bris ou d'une défectuosité du système à lampe UV si la fréquence des analyses est ainsi réduite;

CONSIDÉRANT les antécédents de présence de bactérie E-coli à au moins deux reprises dans le passé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nicole Lefebvre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents:

DE continuer à effectuer les analyses d'eau à la fréquence d'une fois par mois par l'entremise des services de M. Martin Brochu.

DE demander à M. Brochu de faire faire une visite des installations de la municipalité à M. Olivier Pelletier, nouvel inspecteur municipal, afin qu'il comprenne le fonctionnement du système et les éléments à surveiller entre les prélèvements.

108-04-2023

11.4. Entente SST avec la MRC

CONSIDÉRANT la rencontre à laquelle la mairesse a assisté à la MRC, concernant les services de M. Guy Robert, conseiller en Santé et sécurité au travail;

CONSIDÉRANT que les municipalités ne peuvent engager un conseiller à temps plein pour leur besoin en SST;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cindy Coderre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents:

DE prévoir l'adhésion de la municipalité à l'entente SST pour le budget 2024.

12. Varia

109-04-2023

12.1. Nivelage

CONSIDÉRANT l'état des rangs et chemins municipaux en cette période de dégel;

CONSIDÉRANT les nombreuses plaintes reçues de citoyens concernant l'état pitoyable des chemins et rangs;

CONSIDÉRANT la discussion et l'offre verbale reçue de 9462-0598 Québec inc., soit d'offrir le service de nivelage au taux de 165 \$/ heure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Samantha Dufresne;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE RETENIR les services de 9462-0598 Québec inc. pour le nivelage des rangs le plus rapidement possible au taux de 165 \$/heure.

110-04-2023

12.2. Balayeuse à main- entretien ménager

CONSIDÉRANT la demande de Madame Carole Laforge, responsable de l'entretien ménager à l'école d'avoir une petite balayeuse facile à transporter afin de faire le ménage dans le couloir des logements et en haut du bâtiment;

CONSIDÉRANT que l'appareil sur place est lourd et difficile à transporter dans les escaliers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nicole Lefebvre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE procéder à l'achat d'une petite balayeuse de style «Shop vac» pour le ménage de l'école et d'affecter la dépense au budget régulier d'entretien du bâtiment.

111-04-2023

12.3. Vote par correspondance

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle élection doit être débutée puisque deux postes sont toujours vacants;

CONSIDÉRANT que le vote par correspondance pour les non-résidents avait été autorisé il y a plusieurs années;

CONSIDÉRANT que le taux de participation au vote par correspondance est minime et occasionne un surplus de travail considérable pour son application;

CONSIDÉRANT que le conseil ne désire plus permettre le vote par correspondance pour les non-domiciliés;

CONSIDÉRANT que pour annuler le vote par correspondance, la résolution doit être adoptée dans les deux semaines suivant l'avis de vacance d'un poste au conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nicole Lefebvre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ANNULER le vote par correspondance et d'en aviser le directeur général des élections.

112-04-2023

12.4. Soumission matériel pompier

CONSIDÉRANT que la municipalité a prévu un montant pour l'achat d'équipement pour la brigade des pompiers dans son budget 2023;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de **CSE Incendie et Sécurité inc.** au montant de 5 878.61 \$ taxes incluses et de **1200° Boivin et Gauvin** au montant de 6 004.24 \$ taxes incluses pour l'achat d'un détecteur quatre gaz et d'une caméra thermique et autre matériel pour le service incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cindy Coderre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la municipalité accepte la soumission n° GP-0321-2 de **CSE Incendie et Sécurité inc.** du 18 avril 2023 au montant de 5 878.61 \$ taxes incluses.

113-04-2023

12.5. Demande des pompiers – tables et chaises

CONSIDÉRANT la demande reçue de la brigade des pompiers pour avoir des tables pliantes et des chaises pour pouvoir organiser des séances de formation à la caserne;

CONSIDÉRANT que la municipalité a déjà des chaises disponibles au sous-sol de l'école;

CONSIDÉRANT que les tables doivent se plier vu l'espace disponible restreint pour l'entreposage dans la caserne;

CONSIDÉRANT que des tables ont été achetées pour le groupe AMI et qu'elles n'ont pas l'air d'être utilisées régulièrement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cathy Bruneau;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la municipalité vérifie si un partage du matériel peut être effectué.

114-04-2023

12.6. Autorisation de dépense pour les travaux publics

CONSIDÉRANT le règlement de contrôle et suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT que le bureau municipal est ouvert seulement 2 jours par semaine jusqu'à ce qu'une nouvelle direction soit embauchée;

CONSIDÉRANT que pour assurer l'efficacité et la productivité des travaux publics, le responsable des activités doit pouvoir aller chercher le matériel pour effectuer des réparations sans attendre la présence de la direction au bureau dans les limites établies par le règlement de contrôle et de suivi budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nicole Lefebvre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la municipalité autorise Olivier Pelletier, le responsable des travaux publics à effectuer des achats pour un maximum de 500 \$ sans requérir d'autorisation de la direction au préalable. Cette résolution n'a pas pour effet de soustraire le responsable des travaux publics du devoir d'information, de communication et du respect des limites budgétaires annuelles.

13. Période de questions;

Des réponses sont données aux questions soulevées par les citoyens.

108-04-2023

14. Levée de la séance

Il est proposé par Madame Samantha Dufresne, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que l'assemblée soit levée, il est 9 h 48.

Mairesse suppléante

Directrice générale et greffière-trésorière
par intérim

Je, Cathy Bruneau, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

**PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY**

11-05-2023

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue à la salle du conseil municipal, situé au 785, rue Principale, à Rémigny **LE LUNDI 8 MAI DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023)** à dix-neuf heures trente.

SONT PRÉSENTES :

Madame Cindy Coderre
Madame Samantha Dufresne (quitte à 20 h 02 assiste au reste de la séance par téléphone)
Madame Nicole Lefebvre
Monsieur Yves Rainville

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante Madame Cathy Bruneau.

Est également présente : Madame Stéphanie Talbot, directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim, M. Olivier Pelletier, inspecteur municipal (quitte à 19 h 43), Alexandra Gagnon-Picard, chargée de projet.

109-05-2023

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Madame Cindy Coderre,

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil présents :

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des points suivants :
 - 13.1 Salaire mairesse
 - 13.2 Mandat architecture – Projet école
 - 13.3 Demande d'aide en cas d'absence à la voirie
 - 13.4 Fin du service de Sauvetage nautique par le service incendie
- **QUE** le point Varia soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

110-05-2023

2. Adoption des procès-verbaux de la séance annulée du 11 avril 2023 et de la reprise de la séance du 18 avril 2023

Les procès-verbaux cités en titre ont été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

IL EST PROPOSÉ par Madame Cathy Bruneau;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire annulée du 11 avril 2023 et de la séance reprise de la séance du 18 avril 2023 soient adoptés et signés tels que rédigés, tout comme s'ils avaient été lu.

3. Période de question de l'assistance

Une question est posée en lien avec le recensement de la population de la municipalité.

111-05-2022

4. Adoption des comptes du mois de avril 2023

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

- **D'APPROUVER** les déboursés déjà payés du mois d'avril 2023 au montant de dix-sept mille quatre-vingt-dix dollars et soixante-treize cents (17 090.73 \$) tels que présentés;
- **D'APPROUVER** les déboursés à payer du mois d'avril 2023 au montant de vingt-sept mille neuf cent vingt-trois dollars et soixante-trois cents (27 923.63 \$) tels que présentés pour un total global de quarante-cinq mille quatorze dollars et trente-six cents (45 014.36 \$).



DÉPENSES DU MOIS - AVRIL 2023		
DAS MARS- fédérale	132.54 \$	
DAS MARS - provinciale	377.82 \$	510.36 \$
SALAIRES PAYÉS - AVRIL 2023		8 467.86 \$
SALAIRES DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM		4 926.67 \$
DÉBOURSÉS PAYÉS À L'AVANCE PAR VIREMENTS BANCAIRES		
VISA - Téléphone IP -Mars 2023	126.97 \$	126.97 \$
DÉBOURSÉS PAYÉS À L'AVANCE PAR PRÉLEVEMENTS AUTOMATIQUES		
Hydro-Québec - Centre récréatif	851.39 \$	
Hydro-Québec - Complexe municipal	1 635.13 \$	
Hydro-Québec - Éclairage public	274.87 \$	
Hydro-Québec - Marina	28.49 \$	2 789.88 \$
Télébec	268.99 \$	268.99 \$
		-
GRAND TOTAL		17 090.73 \$

Je, soussignée, Stéphanie Talbot, directrice générale par intérim de la municipalité de Rémigny, certifie sous mon serment d'office que la municipalité dispose des crédits suivants pour pourvoir à cette dépense.

Directrice générale par intérim

5. Correspondance

Informations

5.1. Consultation chemin publique – Coupes forestières sur terres publiques

Au nord du lac Prévost, à la limite Guérin-Rémigny.

5.2. Grant match corp – Fonds d'atténuation et d'adaptation en cas de catastrophe

Offre de services pour projets visant à réduire les risques naturels et les conditions climatiques extrêmes subventionnable.

5.3. Campagne de sensibilisation MAMH - «Traitons nos élus comme du monde»

Affiches promotionnelles disponibles

5.4. UMQ – politique linguistique, rappel des obligations en vigueur

Décisions

112-05-2023

5.5. Membre matelot du T.E. Draper

CONSIDÉRANT qu'Angliers est le village voisin de Rémigny et que les deux municipalités sont situées sur le bord du même lac;

CONSIDÉRANT que la population locale peut accéder au T.E. Draper par la route ou par les voies navigables;

CONSIDÉRANT que l'équipe du T.E. Draper offre une visite gratuite et des rabais en boutique avec l'abonnement que la municipalité pourra faire tirer dans la communauté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Rainville,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE devenir membre « Matelot du T.E. Draper » pour l'année 2023 pour une cotisation d'un montant de 30 \$.

113-05-2023

5.6. Campagne annuelle de financement – Maison des jeunes du Témiscamingue

CONSIDÉRANT la demande de don de la Maison des jeunes du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que les adolescents de Rémigny ont accès à ce service à Notre-Dame-du-Nord;

CONSIDÉRANT qu'il est important que les jeunes aient un endroit pour se réunir avec un minimum de supervision;

CONSIDÉRANT que la Maison des jeunes fait partie de la liste des organismes qui peuvent demander de l'aide financière à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE donner 100 \$ à la Maison des jeunes du Témiscamingue pour sa campagne de financement 2023.

114-05-2023

5.7. Journal Le Reflet – cahier estival 2023

CONSIDÉRANT l'offre du Journal Le Reflet de publier les activités de la municipalité dans son cahier estival 2023;

CONSIDÉRANT que la municipalité a déjà participé en 2021 et qu'elle a accueilli des touristes de plusieurs régions après la publication;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Rainville,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE participer à la publication du cahier estival en transmettant au responsable de la publication, les activités et le texte à inclure au cahier concernant la municipalité de Rémigny pour un montant de 500 \$.

115-05-2023

5.8. Traverses de motoneige

CONSIDÉRANT la demande reçue du Club de motoneige du Témiscamingue pour approuver les traverses de routes municipales;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit du même tracé que les années précédentes, qu'aucune traverse n'a été ajoutée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame Cathy Bruneau,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER le Club de motoneige du Témiscamingue à utiliser la traverse de motoneige située à l'intersection du chemin Saint-Urbain et du Rang 4 en direction de la tour de Télébec.

6. Suivi des rencontres précédentes

116-05-2023

6.1. Entente de délégation de gestion – Autorisation de signature de l'entente

CONSIDÉRANT la résolution 86-03-2023 concernant le renouvellement de l'entente de délégation de gestion - MFFP;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit désigner un signataire pour le renouvellement de l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame Cindy Coderre,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER la directrice générale par intérim à signer pour et au nom de la municipalité l'entente de délégation de gestion des lots intra municipaux avec le Ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs.

7. Dossier biomasse

7.1. Inspection du système par Services Précis – mandaté par la MMQ

8. Rapport des travaux publics et services incendie:

117-05-2023

8.1. PAVL – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale

CONSIDÉRANT la réception des documents de dépôt d'une demande d'aide financière le 28 avril 2023 pour le montant de l'enveloppe du député;

CONSIDÉRANT que la date limite pour répondre à la demande était le 4 mai 2023;

CONSIDÉRANT que des travaux de rechargement, de changement de ponceau et de creusage de fossés sont prévus dans plusieurs chemins municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'APPROUVER le dépôt de la demande de 30 000 \$ pour les travaux prévus au plan triennal d'immobilisation (PTI) de rechargement, de changement de ponceaux et de creusage de fossés sur tous les chemins municipaux réalisé par la directrice générale par intérim et présenté au conseil municipal.

8.2. Vol de pancarte

Vol d'une pancarte « Lentement » et d'une pancarte «Période de dégel» sur le chemin des pionniers.

8.3. Entretien chemin du Lac

À la suite de plusieurs plaintes sur l'état du chemin du Lac, l'inspecteur municipal a fait quelques heures de travaux au tracteur pour permettre de rétablir une circulation sécuritaire dans ce chemin. Ce chemin n'étant pas une propriété de la municipalité, des vérifications seront faites à savoir s'il existe une résolution du conseil concernant l'entente verbale qui aurait eu lieu entre le propriétaire et la municipalité.

9. Rapport de l'administration;

118-05-2023

9.1. Autorisation à traiter avec Développement économique Canada

CONSIDÉRANT l'embauche d'une nouvelle chargée de projet le 28 mars 2023;

CONSIDÉRANT que pour mener à bien les dossiers qui lui ont été confiés, elle aura besoin de contacter les responsables de Développement Économique Canada qui subventionne le projet du parc ainsi que plusieurs autres ministères et organismes en lien avec son travail;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER Madame Alexandra Gagnon-Picard, chargée de projet, à communiquer avec Développement Économique Canada ou tout autre ministère ou organisme afin d'assurer le suivi et la mise en place des projets municipaux.

119-05-2023

9.2. Autorisation signature entente ICCS – projet parc

CONSIDÉRANT que la municipalité a fait une demande de subvention dans le cadre de l'Initiative Canadienne pour des Collectivités en Santé (ICCS) à Fondations communautaires du Canada pour son projet de parc;

CONSIDÉRANT la réception de l'entente de financement qui doit être produite au ministre d'attache (Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation pour les municipalités) pour obtenir l'autorisation M-30;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit nommer un signataire pour l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame Cathy Bruneau,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

- **D'APPROUVER** l'entente de financement dans le cadre de l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé pour le projet du nouveau parc;
- **DE** demander au gouvernement du Québec l'autorisation de conclure cette entente;
- **D'AUTORISER** la directrice générale par intérim, Madame Stéphanie Talbot, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente de financement dans le cadre de l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé (ICCS) avec Fondations communautaires du Canada (FCC).

9.3. Projet parc – ajustement du projet

Étant donné que le projet du parc a été débuté en 2021, que plusieurs soumissions ont plus de deux ans ou sont expirées et qu'il y a eu une augmentation significative des coûts, certains éléments du projet initiale ne pourront être réalisés. La chargée de projet travaille à mettre à jour les soumissions afin de pouvoir ajuster le projet en conséquence.

9.4. Plainte à l'Autorité des marchés publiques

Réception d'une plainte sur le processus d'attribution de contrats, demande de documentation concernant le contrat de nivelage 2021.

9.5. Dossier Yovan Brouillette

Dossier concernant un chalet bâti sur terre ministère, doit être déplacé, demande de garder droit acquis (à soumettre au comité consultatif en urbanisme). La MRC a été contacté dans ce dossier.

9.6. Dossier Banc de gravier – Baie du Tigre

Dossier concernant une érablière située à côté d'une gravière sans bail exclusif appartenant au ministère dont le terrain s'affaisse de plus en plus menaçant l'accès à la propriété. Les propriétaires ont contacté la MRC, le ministère et la sécurité civile. La sécurité civile fera le suivi de ce dossier et tiendra la municipalité informée.

10. Ressources humaines

120-05-2023

10.1. Calendrier congé voirie

CONSIDÉRANT la demande de l'employé 19-0029 pour des jours d'absence pendant la saison estivale;

CONSIDÉRANT que l'employé offre à la municipalité de reprendre le temps sur les semaines précédents ou suivants le congé demandé;

CONSIDÉRANT que la demande de l'employé est liée à un deuxième emploi de disc-jockey;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne souhaite pas que cette situation la contraigne à payer du temps supplémentaire;

CONSIDÉRANT les informations demandées à la Commission concernant l'étalement des heures;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Rainville,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ACCEPTER le calendrier des journées d'absences prévues;

DE préparer une entente à signer avec l'employé qui prévoit l'étalement des heures sur 4 semaines, pour un maximum de 50h par semaine et une moyenne de 40 h par semaine.

DE VÉRIFIER la disponibilité de M. Gérald Bruneau pour assurer la gestion des urgences en l'absence de l'employé selon le calendrier présenté.

121-05-2023

10.2. Direction générale

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a reçu qu'un seul Curriculum vitae pendant la période d'affichage du poste de directeur général;

CONSIDÉRANT que le candidat habite la région de Sherbrooke;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame Cathy Bruneau,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE vérifier avec le candidat s'il sait où est situé Rémigny et s'il a vraiment un intérêt pour le poste;

D'AFFICHER le poste de directeur général sur emploi-Québec jusqu'à la réunion du conseil de juin.

122-05-2023

10.3. Préposé à l'entretien paysager

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a reçu qu'un seul Curriculum vitae pendant la période d'affichage du poste de préposé à l'entretien paysager;

CONSIDÉRANT que le candidat correspond au profil requis pour la demande de subvention à Emploi Été Canada;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame Cindy Coderre,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE vérifier la disponibilité du candidat pour une entrevue dans la semaine qui suit;

QUE la directrice générale par intérim, Madame Stéphanie Talbot et le conseiller Monsieur Yves Rainville procède à l'entrevue du candidat et formulent une recommandation au conseil concernant l'embauche.

11. Rapports de la MRC et de la mairesse:

La mairesse fait état des discussions au conseil de la MRC concernant les projets suivants:

- Mission Tournesol – maison de repos pour les traitements contre le cancer
- Projet de piscine
- Sécurité nautique – arrêt de services par les pompiers
- Rencontre du comité de revitalisation – Visite de St-Camille

12. Dossiers municipaux :

12.1. Priorisation des dossiers

La direction désire connaître l'ordre de priorité des dossiers à travailler puisque le temps passé à la municipalité ne lui permet pas de faire tout le travail requis, elle agira donc en tenant compte des priorités établies par le conseil.

Les priorités établies par le conseil sont les suivantes :

- Appel d'offres pour le nivelage
- Appel de soumission pour le calcium liquide
- Demande d'autorisation ministérielle pour l'installation des quais de la Marina
- Projet École
- Projet parc

12.2. Chemin du Lac Rocher

Demande d'un citoyen à savoir quand la municipalité a l'intention de faire le chemin d'accès aux terrains du Lac Rocher. La mairesse souligne que la MRC a octroyé le contrat pour l'électricité et qu'elle compte demander l'aide de la MRC pour le gravelage final du chemin.

123-05-2023

12.3. Affiche fermeture du Parc – Non-conformités

CONSIDÉRANT les nombreuses non-conformités relevées dans le parc;

CONSIDÉRANT la réalisation prochaine du projet de nouveau parc;

CONSIDÉRANT que le parc est encore fréquenté et que la municipalité ne veut pas en interdire l'accès;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne veut pas être tenue responsable d'une éventuelle blessure;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D’AFFICHER une pancarte au parc qui mentionne les éléments suivants : « Utilisation à vos risques, supervision des parents fortement recommandée et la municipalité n'est pas responsable de tous accidents ou blessures liés à l'utilisation du parc »;

DE demander à l'inspecteur de planifier la réparation des éléments qu'il peut facilement corriger en attendant la construction du nouveau parc;

12.4. Marina

124-05-2023

12.4.1. Nomination Yves Rainville au comité de la Marina

CONSIDÉRANT qu'il n'y a plus de représentant de la municipalité au sein du comité de la Marina;

CONSIDÉRANT l'intérêt du conseiller Yves Rainville à s'impliquer dans ce comité et les démarches déjà effectuées pour appuyer le comité dans sa demande d'autorisation ministérielle;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE NOMMER Monsieur Yves Rainville représentant de la municipalité pour siéger sur le conseil d'administration du comité de la Marina.

125-05-2023

12.4.2. Autorisation installation quai 2023 Marina

CONSIDÉRANT la résolution 50-02-2023 concernant l'avis de non-conformité reçu du ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT que la Marina est un des attraits touristiques importants de la municipalité et que ses emplacements sont déjà loués pour la saison;

CONSIDÉRANT que les quais ne peuvent être installés sans inclure la partie de bois désigné dérogatoire par l'avis de non-conformité reçu à cause de la superficie inscrite à l'autorisation précédente;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle demande d'autorisation ministérielle a été préparée pour y ajouter la superficie non incluse à l'autorisation actuelle et sera transmise dans les prochains jours au ministère;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame Cindy Coderre,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE l'installation des quais soit autorisée incluant la partie en bois visée par l'avis de non-conformité dès que l'accusé réception du dépôt de la nouvelle demande d'autorisation ministérielle visant à régulariser la superficie aura été reçu.

126-05-2023

12.4.3. Autorisation envoi de la demande de certificat d'autorisation quai de la Marina

CONSIDÉRANT la résolution 50-02-2023 concernant l'avis de non-conformité reçu du ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été préparée afin d'obtenir l'autorisation ministérielle pour la superficie excédentaire visée par l'avis de non-conformité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame Cathy Bruneau,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER la directrice générale par intérim à déposer et signer la demande d'Autorisation ministérielle pour le projet « Installation de quais, lac des Quinzes, Rémigny » pour et au nom de la municipalité.

12.5. Proposition Frédéric Koehler –

La mairesse suppléante fait part d'une proposition de développement reçue pour des terrains municipaux. Des questions sont posées. Le conseil invitera M. Frédéric Koehler à venir leur présenter son projet lors d'une prochaine séance de travail.

12.6. Camping municipal

12.6.1. Réservation et gestion

La directrice s'informe du fonctionnement du camping municipal ayant reçu des demandes pour des réservations. Le camping est sans service, sans réservation, principe du premier arrivé premier servi. Le coût est de 20 \$ par jour et limité à un maximum de deux semaines consécutives (15 jours). Un prix spécial de 10 \$ par jour est applicable aux locataires de la salle municipale. L'emplacement peut accueillir environ 25 roulottes

12.6.2. Changement de l'affiche

L'affiche indiquant l'adresse de la municipalité et les numéros à joindre pour les utilisateurs du camping n'est plus à jour et doit être

actualisée. La chargée de projet en fera une temporaire avec le matériel du bureau.

13. Varia

127-05-2023

13.1. Salaire mairesse suppléante

CONSIDÉRANT que la conseillère n° 3 agit à titre de mairesse suppléante depuis décembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'elle doit se déplacer pour assister aux séances de la MRC et des comités dans lesquels la municipalité siège;

CONSIDÉRANT que la rémunération des élus est versée deux fois par an en juin et décembre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Rainville,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la conseillère n° 3 reçoive la rémunération prévue pour le maire au lieu de celle prévue pour les conseillers pour la période de janvier à juin 2023.

128-05-2023

13.2. Mandat architecte

CONSIDÉRANT le projet de chambre de travailleur dans le bâtiment de l'ancienne école;

CONSIDÉRANT la résolution 105-04-2023;

CONSIDÉRANT la soumission de Cartésienne Architecture pour l'étude du projet et la conception des plans au montant de 9 785 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ACCEPTER la soumission de Cartésienne Architecture au montant de 9 785 \$ plus les taxes pour l'étude du projet et la conception des plans préliminaires.

129-05-2023

13.3. Remplacement en cas d'urgence

CONSIDÉRANT que l'employé 19-0029 a prévu des journées d'absence cet été;

CONSIDÉRANT que le conseil a approuvé le calendrier présenté des dites absences;

CONSIDÉRANT qu'en l'absence de l'employé, quelqu'un devra répondre aux demandes urgentes au besoin;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE DEMANDER à Monsieur Gérald Bruneau s'il est disponible pour intervenir en cas d'urgence pour les dates indiquées au calendrier présenté.

130-05-2023

13.4. Sécurité incendie : Suspension des services en sauvetage nautique

CONSIDÉRANT l'événement d'octobre 2021, alors qu'un pompier de la ville de Montréal a perdu la vie lors d'un sauvetage nautique;

CONSIDÉRANT qu'au cours des derniers mois, les municipalités locales et les services incendie du Témiscamingue ont été sensibilisés aux conséquences liées à cet événement;

CONSIDÉRANT le constat que les services incendies du Témiscamingue n'ont pas la formation, les équipements et les embarcations adéquats pour intervenir lors d'opérations liées à des sauvetages nautiques;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sécurité incendie de la MRC sur l'importance d'informer le Centre d'appels d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue que les services incendie du Témiscamingue n'interviendront plus pour tout événement lié au sauvetage nautique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présent;

- **QUE** la municipalité de Rémigny suspende toute utilisation de ses équipements dédiés à son service de sécurité incendie pour le sauvetage nautique;
- **D'INFORMER** la Sûreté du Québec ainsi que le Centre d'appels d'urgences en Abitibi-Témiscamingue de la présente décision.

14. Période de questions

Des réponses sont données aux questions soulevées par les citoyens concernant la vidange pour roulotte.

131-04-2023

15. Levée de la séance

Il est proposé par Madame Nicole Lefebvre, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que l'assemblée soit levée, il est 21 h 45.

Mairesse suppléante

Directrice générale et greffière-trésorière
par intérim

Je, Cathy Bruneau, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

**PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue à la salle du conseil municipal, situé au 785, rue Principale, à Rémigny **LE MARDI 23 MAI DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023)** à dix-neuf heures trente.

SONT PRÉSENTES :

Madame Cindy Coderre
Madame Samantha Dufresne
Madame Nicole Lefebvre
Monsieur Yves Rainville

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Cathy Bruneau.

Est également présente : Madame Stéphanie Talbot, directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim.

132-05-2023

1. Adoption de l'ordre du jour et de l'avis de convocation extraordinaire

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre,

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil présents :

- **QUE** l'avis de convocation de la réunion extraordinaires soit accepté et que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des points suivants conformément à l'article 153 stipulant que l'ajout de points en réunion extraordinaire peut être fait seulement avec le consentement unanime des membres s'ils sont tous présents:
 - 9. Demande citoyen - correction d'un ventre de bœuf
 - 10. Poste d'adjoint à la voirie

133-05-2023

2. Contrat nivelage des chemins d'été 2023

CONSIDÉRANT que la municipalité a fait un appel d'offres par invitation auprès de 3 fournisseurs de la région pour les travaux de nivelage pour la saison estivale 2023 ;

CONSIDÉRANT que l'analyse a montré que deux des trois soumissions montraient un taux à l'heure et la dernière au kilomètre ;

CONSIDÉRANT qu'il est difficile de faire une comparaison entre les soumissions reçues;

IL EST PROPOSÉ par Madame Samantha Dufresne;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil rejette toutes les soumissions et recommence l'appel d'offres auprès des mêmes soumissionnaires en spécifiant un prix à l'heure et ouverture des soumissions à 15 h le 30 mai 2023.

134-05-2022

3. Soumissions calcium liquide été 2023

CONSIDÉRANT que la municipalité a fait un appel d'offres par invitation auprès de 2 fournisseurs de la région pour l'épandage de calcium liquide dans les chemins gravelés pour la saison estivale 2023 ;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Rainville;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte la soumission de RM Entreprises au prix de 0.477 \$ le litre épandage et transport inclus;

QUE le conseil avise l'entreprise qu'elle aura besoin de 53 000 litres livrables en deux épandages, un en juin et un deuxième après les travaux de rechargement prévus.

135-05-2022

4. Achat de paillis de cèdre pour l'entretien des plates-bandes

CONSIDÉRANT le début de la saison d'entretien des fleurs et aménagements paysager;

CONSIDÉRANT le besoin de 25 à 30 sacs de paillis de cèdre pour éviter la repousse de mauvaise herbe;

CONSIDÉRANT les offres reçues, les déplacements et le temps requis pour obtenir le matériel;

IL EST PROPOSÉ par Madame Cathy Bruneau,

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil présents :

QUE le conseil accepte l'offre de Magasin Rémigny AY au prix de 5.39 \$ le sac excluant les taxes.

136-05-2023

5. Demande aménagement d'un accès au lac

CONSIDÉRANT l'offre reçu d'un citoyen pour l'aménagement d'un accès à l'eau dans le chemin Laforge;

CONSIDÉRANT que la municipalité avait déjà dans ses projets de réaliser un accès à l'eau;

CONSIDÉRANT que le citoyen utilisera sa propre machinerie à ses frais;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Rainville,

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil présents :

QUE le conseil accepte la proposition de Nathan Dufresne sur présentation et approbation du conseil d'un plan de l'aménagement projeté et la rédaction d'une entente écrite pour fixer les détails de l'entente. La réglementation pertinente sera fournie à M. Dufresne. Madame Stéphanie Talbot, directrice générale par intérim est autorisée à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité de Rémigny.

137-05-2023

6. Embauche d'un préposé à l'entretien paysager

CONSIDÉRANT l'appel de candidature lancé pour combler un poste de préposé à l'entretien paysager;

CONSIDÉRANT la réception de la candidature de M. Jérémie Bilodeau;

CONSIDÉRANT que le candidat est admissible à la subvention Emploi été Canada à laquelle la municipalité a produit une demande;

CONSIDÉRANT que le candidat a été rencontré en entrevue par le conseiller Yves Rainville et la directrice générale par intérim et que ceux-ci recommandent son embauche;

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre,

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil présents :

QUE le conseil embauche M. Jérémie Bilodeau, à titre de préposé à l'entretien paysager pour une période de huit semaines à partir du 3 juillet au taux horaire de 17 \$ l'heure;

QUE la directrice générale par intérim, Mme Stéphanie Talbot, soit autorisée à compléter et signer les documents relatifs à la subvention Emploi d'été Canada et aide le candidat à compléter sa partie.

138-05-2023

7. Entretien des pelouses jusqu'au 3 juillet

CONSIDÉRANT l'embauche d'un étudiant pour l'entretien des pelouses;

CONSIDÉRANT que l'étudiant ne peut entrer en poste avant le 3 juillet;

CONSIDÉRANT que la pelouse devra être tondu avant cette date;

CONSIDÉRANT l'offre reçu de Mme Marianne Lajeunesse et Monsieur Yvon Bruneau;

IL EST PROPOSÉ par Madame Cindy Coderre,

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil présents :

QUE le conseil accepte l'offre de Mme Lajeunesse et M. Bruneau pour l'entretien des pelouses pour un temps estimé à 30 h par semaine au taux de 25 \$ l'heure jusqu'au 3 juillet et après le départ de l'étudiant à la fin août au besoin.

8. Dossier de démolition

Reporté à la prochaine réunion régulière, les documents requis n'ont pas été reçus.

139-05-2023

9. Demande d'un citoyen – Correction d'un ventre de bœuf

CONSIDÉRANT la demande de M. Yvon Bruneau, d'effectuer des travaux de correction d'un ventre de bœuf à l'intersection du chemin de l'Église et du chemin des pionniers;

CONSIDÉRANT que ce problème est connu depuis un bon moment;

CONSIDÉRANT que les travaux seront effectués à partir du terrain privé de M. Bruneau et ne causeront pas d'entrave à la circulation;

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre,

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil présents :

QUE le conseil autorise M. Bruneau à effectuer les travaux mentionnés en réunion du conseil, à savoir : le retrait de la boue dans le ventre de bœuf, le remplacement par du gravier et le remblai du trou.

140-05-2023

10. Poste adjoint à la voirie

CONSIDÉRANT qu'un poste d'adjoint à la voirie est ouvert de façon saisonnière depuis plusieurs saisons;

CONSIDÉRANT que beaucoup de travail estival doit être fait en équipe;

CONSIDÉRANT que l'employé de l'an passé est disponible et que le conseil avait apprécié son travail;

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre,

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil présents :

QUE le conseil procède à l'embauche de M. Denis Aylwin à titre d'adjoint à la voirie, sur un horaire de 24 h par semaine et à un taux horaire de 20 \$ l'heure sans temps supplémentaire pour la période de juin à août 2023. Possibilité de travail plus de 24 h sans dépasser 40 h, au besoin en cas d'absence de l'inspecteur.

11. Période de questions

Des réponses sont données aux questions soulevées par les citoyens.

141-05-2023

12. Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Yves Rainville, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que l'assemblée soit levée, il est 20 h 38.

Mairesse suppléante

Directrice générale et greffière-trésorière
par intérim

Je, Cathy Bruneau, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

**PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue à la salle du conseil municipal, situé au 785, rue Principale, à Rémigny **LE MARDI 30 MAI DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023)** à dix-huit heures quinze (18 h 15).

SONT PRÉSENTS :

Madame Cindy Coderre
Madame Samantha Dufresne
Madame Nicole Lefebvre
Monsieur Yves Rainville

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Cathy Bruneau, la séance est ouverte à 18 h 15.

Est également présente : Madame Stéphanie Talbot, directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim.

142-05-2023

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour et de l'avis de convocation extraordinaire

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre,

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des points suivants conformément à l'article 153 stipulant que l'ajout de points à l'ordre du jour ne peut être fait sans la présence de tous les membres du conseil et leur consentement unanime :

- 4. Bouées Marina

143-05-2023

2. Contrat nivelage des chemins d'été 2023

CONSIDÉRANT que la municipalité a fait un appel d'offres par invitation auprès de 3 fournisseurs de la région pour les travaux de nivelage pour la saison estivale 2023;

CONSIDÉRANT que l'analyse des soumissions par l'administration a démontré que les trois soumissions reçues sont conformes;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Rainville;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil accepte la plus basse soumission conforme, soit celle de Excavation N. Dufresne au prix de 167.50 \$ par heure pour le nivelage des chemins d'été 2023.

3. Période de questions

Aucune question

144-05-2023

4. Bouées Marina

CONSIDÉRANT la demande du comité de la marina pour l'achat de 4 bouées avec inscription 10 km/h pour rendre la circulation sur le lac plus sécuritaire;

CONSIDÉRANT la soumission de Nordak Marine au prix de 1 173 \$ par bouées;

IL EST PROPOSÉ par Madame Cindy Coderre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil accepte la soumission reçue de Nordak Marine au prix de 4 692 \$ excluant les taxes.

QUE la dépense soit imputée à la programmation TECQ qui n'a pas encore été planifiée pour 2019-2024.

145-05-2023

5. Levée de l'assemblée

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Monsieur Yves Rainville et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de clore l'assemblée, il est 19 h 20.

Mairesse suppléante

Directrice générale et greffière-trésorière
par intérim

Je, Cathy Bruneau, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

**PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY**

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue à la salle du conseil municipal, situé au 785, rue Principale, à Rémigny **LE LUNDI 12 JUIN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023)** à dix-neuf heures trente.

SONT PRÉSENTS :

Madame Cindy Coderre
Madame Samantha Dufresne
Madame Nicole Lefebvre

EST ABSENT :

Monsieur Yves Rainville

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Cathy Bruneau, la séance est ouverte à 19 h 30

Est également présente : Madame Stéphanie Talbot, directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim.

146-06-2023

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre,

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des points suivants :

- 11.1 Demande d'achat de terrain M. Michel Barrette
- 11.2 Poste de directeur général
- 11.3 Affiche pour nouvel accès au lac
- 11.4 Projet OBVT – échéance août 2023
- 11.5 Demande fondation Leg de nos aïeux – Fons région et ruralité
- 11.6 Entretien Parc et pelouse
- 11.7 Coffre d'outils personnel – inspecteur
- 11.8 Règlement sur les bâtiments patrimoniaux
- 11.9 Probation inspecteur

147-06-2023

2. Adoption des procès-verbaux de la séance du 8 mai 2023 et des séances extraordinaires du 23 et du 30 mai 2023

Les procès-verbaux cités en titre ont été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

IL EST PROPOSÉ par Madame Samantha Dufresne

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire annulée du 8 mai 2023 et des séances extraordinaires du 23 et du 30 mai 2023 soient adoptés et signés tels que rédigés, tout comme s'ils avaient été lu.

148-06-2023


3. Adoption des comptes du mois de mai 2023

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

- **D'APPROUVER** les déboursés déjà payés du mois de mai 2023 au montant de vingt mille six cent seize dollars et quatre-vingt-treize cents (20 616.93 \$) tels que présentés;

- **D'APPROUVER** les déboursés à payer du mois de mai 2023 au montant de trente-cinq mille sept cent soixante-six dollars et quarante et un cents (35 766.41 \$) tels que présentés pour un total global de cinquante-six mille trois cent quatre-vingt-trois dollars et trente-quatre cents (56 383.34 \$).

Municipalité de Rémigny □ 785, rue Principale Rémigny, Québec, JoZ 3Ho Téléphone 819-761-2421		
DÉPENSES DU MOIS - Mai 2023		
DAS AVRIL - fédérale	528.79 \$	
DAS AVRIL - provinciale	1 967.43 \$	2 496.22 \$
SALAIRES PAYÉS -MAI 2023		6 280.48 \$
SALAIRES DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM		5 919.94 \$
DÉBOURSÉS PAYÉS À L'AVANCE PAR VIREMENTS BANCAIRES		
VISA - Téléphone IP -Avril 2023	126.97 \$	126.97 \$
DÉBOURSÉS PAYÉS À L'AVANCE PAR PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES		
Hydro-Québec - Centre récréatif	851.39 \$	
Hydro-Québec - Caserne et garage municipal	1 191.06 \$	
Hydro-Québec - Éclairage public	283.29 \$	
Hydro-Québec - Bureau municipal	634.51 \$	
Hydro-Québec - Scierie	51.25 \$	3 011.50 \$
Télébec	268.99 \$	268.99 \$
DÉBOURSÉS PAYÉS À L'AVANCE PAR CHÈQUE		
Olivier - Magasin général (changement limite de crédit nouveau proprio)		495.86 \$
Olivier - Centre du ressort Lamarche inc. (pièces et entretien loader)		665.05 \$
AVIS DE COTISATION REVENU QUÉBEC (FSS et RQAP 2020)		1 351.92 \$
GRAND TOTAL		20 616.93 \$
Je, soussignée, Stéphanie Talbot, directrice générale par intérim de la municipalité de Rémigny, certifie sous mon serment d'office que la municipalité dispose des crédits suivants pour pourvoir à cette dépense.		
_____ Directrice générale par intérim		

4. Période de questions:

Une question est posée à propos du bureau de poste

5. Correspondance : Informations

- 5.1. Remerciements T.E. Draper
- 5.2. Semaine québécoise des personnes handicapées
- 5.3. Lettre ouverte aux gouvernements provinciaux et fédéraux
- 5.4. Rapport Daniel Tétreault sur état financier 2022 et lettre d'affirmation
- 5.5. Rapport financier annuel TACT (transport adapté et collectif du Témiscamingue)

Décisions

149-06-2023

- 5.6. Prolongation entente Croix-Rouge pour 12 mois, termine en juillet 2023

CONSIDÉRANT que la municipalité a une entente avec la Croix Rouge Canadienne qui se termine en juillet 2023;

CONSIDÉRANT l'amendement n° 2 de prolongation d'une durée d'un an, à partir de la date d'échéance, reçu de la Croix Rouge;

IL EST PROPOSÉ par Madame Cathy Bruneau;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la demande de prolongation de la Croix Rouge faisant passer l'entente de 4 à 5 ans;

D'AUTORISER la directrice générale par intérim, Madame Stéphanie Talbot, à signer pour et au nom de la municipalité l'amendement à l'entente de la Croix Rouge.

6. Rapport des travaux publics et services incendie

150-06-2023

6.1. Soumission Champoux électrique – Convecteur

CONSIDÉRANT la résolution 43-02-2023 autorisant l'achat de 2 radiateurs muraux;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne peut faire l'achat avec le fournisseur mentionné dans ladite résolution puisque le fournisseur exige un paiement avant la commande et ne font pas crédit aux municipalités;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Champoux électrique Inc. pour l'achat des radiateurs ainsi que l'installation de ceux-ci;

IL EST PROPOSÉ par Nicole Lefebvre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la soumission de Champoux électrique Inc au montant de 1 950 \$ avant taxes incluant l'installation.

151-06-2023

6.2. Soumission Champoux électrique – Travaux de remplacement d'interrupteur

CONSIDÉRANT la résolution 100-04-2023 autorisant l'entreprise à venir effectuer les travaux liés à l'inspection de la mutuelle de prévention et les recommandations effectuées;

CONSIDÉRANT que les travaux nécessitent des matériaux et du temps supplémentaire pour la séparation du disjoncteur qui inclus le réservoir d'eau chaude et la pompe de circulation;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Champoux électrique Inc. pour la séparation des disjoncteurs;

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE demander une deuxième soumission auprès d'un autre électricien pour les travaux.

7. Rapport de l'administration

7.1. Avis de vacances poste 3

La greffière trésorière par intérim dépose au conseil municipal, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, RLRQ, c. E-2.2, une lettre de Madame Cathy Bruneau, reçue en date du 19 mai 2023, annonçant sa démission à titre de conseillère municipale au poste 3.

La greffière trésorière par intérim constate donc la vacance du poste 3 et annonce qu'une élection partielle aura lieu dans les quatre mois suivant la date de la présente séance du conseil municipal. La date du scrutin sera le 24 septembre si aucun changement exigé par le DGEQ puisque le poste 6

est toujours vacant et que la décision de réouverture des mises en candidature doit être décidée par le ministère des Affaires Municipales.

152-06-2023

7.2. Dossier 2691-71-8213 – Demande de dérogation mineure

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par la propriétaire du terrain identifié par le numéro de matricule 2691-71-8213;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité Consultatif en Urbanisme (CCU) après étude du dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cindy Coderre,

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil présents :

- **DE PRENDRE ACTE** de la recommandation du CCU;
- **DE REFUSER** la demande de dérogation mineure du propriétaire permettant de maintenir le bâtiment principal en place;
- **DE MANDATER** Deveau Avocats afin qu'une lettre officielle soit envoyée au propriétaire :
 - **DEMANDANT** de produire une demande de permis de démolition complète et conforme du bâtiment principal dans un délai de vingt (20) jours de l'envoi de la lettre de Deveau Avocats à cet effet;
 - **DEMANDANT** de réaliser la démolition du bâtiment principal en violation de la réglementation en vigueur dans un délai de soixante (60) jours de l'émission du permis de démolition;
 - **DEMANDANT** de produire une demande de dérogation mineure et de permis de construction complètes et conformes pour un nouveau bâtiment principal dans un délai de soixante (60) jours de la démolition;
 - **À DÉFAUT**, entreprendre les procédures judiciaires requises au nom de la Municipalité afin d'obtenir les ordonnances de démolition recherchées et procéder à la démolition du bâtiment principal et du garage, aux frais du propriétaire.

153-06-2023

7.3. Autorisation signature Nouveaux horizon – dépôt du rapport final

CONSIDÉRANT la fin du projet « Métier à tisser » financé par le programme Nouveaux horizons;

CONSIDÉRANT que le signataire autorisé était Madame Germaine Champoux, qui a quitté en janvier dernier;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau signataire doit être nommé afin de produire le rapport final;

IL EST PROPOSÉ par Madame Cindy Coderre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la directrice générale par intérim, Madame Stéphanie Talbot, à signer pour et au nom de la municipalité le rapport final pour le projet métier à tisser au programme Nouveaux horizons.

8. Ressources humaines

8.1. Entrée en poste préposé à l'entretien paysager

Entrée en poste reportée au 8 juillet pour vacances familiales.

8.2. Vacances estivales

La directrice générale par intérim informe le conseil de son intention de prendre deux semaines de vacances dans la période estivale, soit une semaine du 16 au 22 juillet et une autre semaine en août dont les dates restent à confirmer.

8.3. Cellulaire voirie

Reporté, des informations supplémentaires seront recueillies.

154-06-2023

8.4. Déplacement et essence – adjoint à la voirie

CONSIDÉRANT l'embauche d'un adjoint à la voirie;

CONSIDÉRANT que l'an passé l'employé était dédommagé pour les frais de déplacement et d'essence pour l'utilisation de son véhicule personnel;

CONSIDÉRANT la résolution 96-03-2022 autorisant le versement mensuel d'une indemnité pour les frais de déplacement effectués sur son quart de travail puisque la municipalité a un camion seulement;

IL EST PROPOSÉ par Madame Samantha Dufresne;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

- **D'AUTORISER** le versement d'une indemnité occasionnelle pour le paiement des frais engendrés par le déplacement de l'adjoint à la voirie dans le cadre de son travail selon les taux prévus par la résolution 196-12-2022.
- **DE** demander à l'inspecteur de favoriser une bonne planification des travaux qui limitera le paiement d'indemnités de déplacement et assurera l'utilisation judicieuse des ressources de la municipalité.

9. Rapport de la mairesse concernant les rencontres de la MRC

La mairesse résume les discussions de la rencontre du conseil de la MRC du 24 mai 2023

- Résolution pour la construction du chemin du Lac Pian octroyant le contrat à construction Girard avec fin des travaux prévus pour août 2023. Le gravelage sera fait par la MRC en 2024
- Projet de loi 15 sur les établissements de santé territoriaux, orienté sur l'auto-gestion.

10. Dossiers municipaux

155-06-2023

10.1. Demande toilette chimique Écocentre

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucune toilette à l'écocentre;

CONSIDÉRANT que la préposée doit appeler un remplaçant et se rendre chez elle pour aller à la toilette pendant son quart de travail au besoin;

CONSIDÉRANT qu'une toilette portative permettrait à la préposée à l'écocentre d'éviter les déplacements;

IL EST PROPOSÉ par Madame Cindy Coderre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE faire l'achat d'une toilette portative avec sac de vidange et de l'installer dans un endroit discret de l'écocentre local et d'en affecter la dépense au budget d'entretien régulier de l'écocentre.

156-06-2023

10.2. Demande panier évacuation et planche dorsale pompiers

CONSIDÉRANT la demande des pompiers à la suite d'un incident en zone forestière où une planche dorsale et un panier d'évacuation auraient été très utiles;

CONSIDÉRANT que des informations ont été prises auprès du CISSS-AT et de la chargée de projet en incendie de la MRC pour savoir si ces équipements peuvent être fournis ou subventionnés par une de ces instances;

CONSIDÉRANT les coûts considérables de tels équipements;

CONSIDÉRANT que la MRC mentionne que ces équipements sont déjà détenus par l'équipe de Sauvetage d'urgence en milieu isolé et que c'est à eux d'agir en cas d'urgence en zone forestière;

CONSIDÉRANT qu'une formation est nécessaire pour utiliser ces types d'équipements;

IL EST PROPOSÉ par Madame Cathy Bruneau;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE refuser la demande et de vérifier auprès de la MRC et du CAUAT la raison pour laquelle cet appel n'a pas été pris en charge par l'équipe SUMI lors de l'appel d'urgence.

157-06-2023

10.3. Écran ordinateur inspecteur et chargée de projet

CONSIDÉRANT que l'écran de la chargée de projet est brisé et que l'inspecteur n'a pas d'écran autre que celui du portable;

CONSIDÉRANT qu'il est utile de pouvoir voir les données de deux écrans simultanément lors de la préparation de projets ou le traitement des permis;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Services Informatiques Logitem Inc. pour la fourniture de deux écrans;

IL EST PROPOSÉ par Madame Samantha Dufresne;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER l'achat de deux écrans d'ordinateur 22 pouces ainsi que qu'un bras de support pour un montant de 428.24 \$ avant taxes tel que mentionné sur la soumission du 8 juin 2023.

158-06-2023

10.4. Bac compost Camping AY

CONSIDÉRANT que le camping AY a informé la municipalité de son intention de faire du compostage;

CONSIDÉRANT que la municipalité a communiqué avec l'Écocentre de Fabre pour faire ajouter un arrêt compost au camping;

CONSIDÉRANT que l'Écocentre a recontacté la municipalité après la première collecte pour l'informer que le format du bac du camping est trop petit pour la pince du camion et qu'il risque d'échapper le bac dans le camion;

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'INFORMER le propriétaire que son bac n'est pas conforme et lui offrir d'en acheter un de la municipalité au prix coutant, 94.98 \$ plus les taxes applicables.

11. Varia :

159-06-2023

11.1. Demande d'achat de terrain M. Michel Barrette

CONSIDÉRANT la demande d'achat de terrain de M. Michel Barrette;

CONSIDÉRANT que les terrains sont déjà cadastrés et qu'une évaluation sommaire des comparables a été réalisée;

IL EST PROPOSÉ par Madame Cathy Bruneau;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'INFORMER le demandeur que les 4 terrains disponibles de la municipalité sont à vendre au prix de 15 000 \$ sans possibilité de négociation; que ces terrains ne peuvent être utilisés pour y installer une roulotte ou maison mobile et que le règlement stipule que la construction doit être réalisée dans un délai maximal de 2 ans pour chaque terrain à partir de la date d'achat.

160-06-2023

11.2. Poste de directeur général

CONSIDÉRANT qu'un seul candidat a fait parvenir son CV pour le poste de directeur général;

CONSIDÉRANT que le candidat n'a aucune expérience dans le domaine municipal;

CONSIDÉRANT les exigences élevées et connaissances requises pour occuper une poste de directeur municipal;

IL EST PROPOSÉ par Madame Samantha Dufresne;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'INFORMER le candidat que la municipalité ne désire pas le rencontrer en entrevue;

QUE le poste soit réouvert aux candidatures jusqu'à la réunion de juillet.

161-06-2023

11.3. Affiche pour nouvel accès au lac

CONSIDÉRANT la résolution 136-05-2023;

CONSIDÉRANT que la création d'un nouvel accès au lac risque d'attirer des plaisanciers qui voudront débarquer leur embarcation et laisseront leurs véhicules et remorques le long des chemins adjacents;

CONSIDÉRANT que cet accès sera aménagé dans le but de permettre aux résidents qui n'ont pas un terrain riverain au lac d'avoir un accès au plan d'eau;

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE faire préparer une affiche indiquant : « réservé aux résidents seulement, stationnement interdit »

162-06-2023

11.4. Projet OBVT – échéance août 2023

CONSIDÉRANT qu'en 2021 et 2022 des citoyens ont reçu des avis envoyés par l'OBVT concernant leur installation septique et que cet avis spécifiait une date d'échéance pour les travaux en août 2023;

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens sont inquiets d'être interpellé par la municipalité pour le non-respect de l'échéance et des frais requis pour compléter les travaux;

IL EST PROPOSÉ par Madame Cindy Coderre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'INFORMER les citoyens au moyen d'une circulaire que la municipalité ne compte pas poursuivre le projet débuté avec l'OBVT mais que le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées du gouvernement du Québec prévoit que toutes les installations doivent être mise aux normes pour 2025. Des informations seront

également recueillies à savoir si des programmes gouvernementaux peuvent aider à la mise aux normes des installations septiques privées.

DE prendre des informations auprès du MAMH pour savoir où la responsabilité de la municipalité s'arrête en ce qui concerne la conformité des installations de ses citoyens.

163-06-2023

11.5. Demande fondation Leg de nos aïeux – Fonds région et ruralité

CONSIDÉRANT que la municipalité peut demander une aide financière annuelle pour la promotion touristique;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a pas reçu de demande pour ce fonds cette année;

CONSIDÉRANT la demande de la fondation Leg de nos aïeux pour obtenir le montant alloué à la municipalité pour cette année;

IL EST PROPOSÉ par Madame Samantha Dufresne;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE demander à la MRC le fonds pour la promotion touristique et de le verser à la fondation pour promouvoir la création de leur site internet.

D'AUTORISER la directrice générale par intérim à signer la demande pour et au nom de la municipalité.

11.6. Entretien Parc et pelouse

Reporté, des informations supplémentaires seront recueillies.

164-06-2023

11.7. Coffre d'outils personnel – inspecteur

CONSIDÉRANT que l'inspecteur a souvent besoin de ses outils personnels pour pouvoir effectuer son travail et qu'il offre à la municipalité d'emmener son coffre personnel au garage municipal pour éviter les pertes de temps liées aux déplacements;

CONSIDÉRANT que pour les assurances, il faut connaître le contenu du coffre afin d'en assurer le remplacement en cas de perte;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur ne demande pas montant pour la location, seulement le remplacement des outils qui pourraient être brisés pendant l'utilisation au travail;

IL EST PROPOSÉ par Madame Samantha Dufresne;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER l'offre de l'inspecteur d'apporter son coffre d'outils personnel au garage municipal en autant que les conditions suivantes sont respectées :

- Prise d'un inventaire vidéo pour connaître le contenu du coffre
- Interdiction de venir travailler au garage municipal pour utiliser les outils la fin de semaine, minimiser les accès au garage pour venir chercher ses outils pour du travail personnel;
- Aviser immédiatement la municipalité lors d'un bris d'outils.

D'AVISER l'assureur afin que le contenu du coffre soit couvert par l'assurance du garage municipal.

165-06-2023

11.8. Règlement sur les bâtiments patrimoniaux

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY

Règlement n° 103-2022

Règlement de démolition des bâtiments patrimoniaux

CONSIDÉRANT que suite à l'adoption du projet de loi 69, le gouvernement oblige toutes les municipalités à adopter un règlement sur la démolition des bâtiments patrimoniaux;

CONSIDÉRANT que le présent règlement a été précédé d'un avis de motion donné lors d'une séance du conseil tenue le 7 novembre 2022 conformément à l'article 445 du Code municipal et d'un premier projet de règlement adopté par résolution du conseil, le 5 décembre 2022, conformément à l'article 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que le présent règlement a été précédé d'un second projet de règlement adopté par résolution du conseil, le 12 juin 2023 et d'une assemblée publique de consultation tenue le 12 juin 2023, conformément à l'article 125 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Samantha Dufresne, appuyé par Madame Nicole Lefebvre et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le présent règlement n° 103-2022 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété qu'à compter de l'entrée en vigueur dudit règlement n° 103-2022, la totalité ou les parties du territoire de la municipalité de Rémigny soient soumis aux dispositions suivantes :

Article 1: Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2: Le présent règlement porte le titre de « *Règlement sur la démolition des bâtiments patrimoniaux* ».

Article 3: Le présent règlement s'applique à tout bâtiment patrimonial :

- Cité ou situé dans un site patrimonial en vertu des articles 117 et suivants de la Loi sur le patrimoine culturel, dont le moulin à aubes (lot 6 394 999, 1273, chemin Saint-Urbain)
- Identifié dans un inventaire adopté par la MRC en vertu de l'article 120 de cette même loi. Les bâtiments visés par cet inventaire ne seront connus qu'en 2026.

Article 4: Il est interdit à quiconque de démolir un bâtiment patrimonial, à moins que le propriétaire ait obtenu un permis de démolition.

Article 5: Toute demande de démolition d'un bâtiment patrimonial doit être déposée au bureau municipal.

Article 6: Le requérant doit accompagner sa demande des informations et/ou documents suivants :

- des photos de l'intérieur et de l'extérieur du bâtiment;
- l'occupation actuelle du bâtiment (s'il est vacant depuis quand) et l'utilisation future du terrain;
- les motifs qui justifient sa démolition plutôt que sa conservation considérant son état, sa valeur patrimoniale, son histoire, les impacts sur les voisins et les coûts de restauration;
- l'échéancier des travaux;
- le paiement des frais d'étude de la demande : deux cents dollars (200 \$).

Article 7: Suite à la vérification du contenu de la demande par le fonctionnaire responsable de l'émission des permis, le requérant doit fournir toute information supplémentaire exigée par ce dernier. La demande est ensuite transmise au conseil municipal.

Article 8: Au moins 10 jours avant la tenue de la séance où le conseil municipal doit statuer sur une demande de démolition, le directeur général doit, au moyen d'un avis public donné conformément à l'article 431 du Code municipal et d'une affiche ou d'une enseigne placée dans un endroit bien en vue

sur l'emplacement visé par la demande (ou sur le chemin carrossable le plus près de l'emplacement visé), annoncer la date, l'heure et le lieu de la séance, la nature de la demande et le droit de toute personne opposée à la démolition de transmettre ses commentaires écrits. L'avis situe l'immeuble visé par la demande en utilisant l'adresse civique, le numéro de lot ou les coordonnées GPS. Copie de l'avis public est transmis au ministère de la Culture et des Communications.

Article 9: Le conseil municipal étudie la demande et peut demander du fonctionnaire responsable de l'émission des permis ou du requérant des informations additionnelles afin de compléter l'étude. Il peut également visiter la propriété faisant l'objet d'une demande.

Il se base sur les critères suivants pour rendre sa décision :

- l'histoire du bâtiment et sa contribution à l'histoire locale
- son authenticité et son état de conservation
- sa représentativité d'un courant architectural particulier
- sa contribution à un ensemble plus grand (voisinage) à préserver

Article 10: Le conseil municipal rend sa décision (avec ou sans conditions) lors d'une séance publique. Sa décision est motivée et transmise sans délai à toute partie en cause (incluant la MRC), par poste recommandée. La décision est accompagnée d'un avis qui explique les conditions applicables en vertu des articles 148.0.12 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Article 11: Le permis de démolition (émis par le fonctionnaire responsable de l'émission des permis) est délivré après la plus hâtive des 2 dates suivantes :

- la date à laquelle la MRC avise la municipalité qu'elle n'entend pas se prévaloir du pouvoir de désaveu prévu à l'article 148.0.20.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- 90 jours après l'envoi de la décision du conseil municipal.

Article 12: Si les conditions de la décision (article 10) ne sont pas respectées, la municipalité peut les faire exécuter et réclamer les frais au propriétaire, sur son compte de taxes, en vertu des articles 95 et 96 de la Loi sur les compétences municipales.

Article 13: Quiconque procède ou fait procéder à la démolition d'un immeuble sans autorisation du conseil municipal ou à l'encontre des conditions d'autorisation est passible d'une amende d'au moins 10 000 \$ et d'au plus 250 000 \$. L'amende maximale est toutefois de 1 140 000 \$ dans le cas de la démolition, par une personne morale, d'un immeuble cité conformément à la Loi sur le patrimoine culturel ou situé dans un site patrimonial cité conformément à cette loi.

Article 14: Le fonctionnaire responsable de l'émission des permis peut pénétrer, à toute heure raisonnable, sur les lieux où s'effectuent ces travaux afin de vérifier si la démolition est conforme à la décision du conseil municipal. Est passible d'une amende maximale de 500 \$ quiconque empêche le fonctionnaire désigné de pénétrer sur les lieux où s'effectuent les travaux de démolition.

Article 15: Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté lors d'une séance du conseil tenue le 12 juin 2023.

Mairesse

Directrice générale / greffière-trésorière

Avis de motion donné le	:	<u>7 novembre 2022</u>
Adoption du premier projet	:	<u>5 décembre 2022</u>
Assemblée de consultation	:	<u>12 juin 2023</u>
Adoption du second projet	:	<u>12 juin 2023</u>
Adoption finale du règlement	:	_____
Approbation de la MRC et entrée en vigueur :		_____
Avis d'entrée en vigueur	:	_____

166-06-2023

11.9. Probation inspecteur

CONSIDÉRANT la résolution 88-03-2023 procédant à l'embauche de l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT la demande de l'inspecteur municipal de mettre fin à la période de probation afin de pouvoir faire l'achat d'une résidence à Rémigny;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur a clairement démontré son désir de s'investir dans la municipalité à long terme;

CONSIDÉRANT le travail accompli par l'inspecteur municipal, son attitude positive et sa volonté d'apprendre les tâches liées à son emploi;

CONSIDÉRANT l'évaluation sommaire positive effectuée par la direction;

IL EST PROPOSÉ par Madame Cindy Coderre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

- **DE** mettre fin à la probation de l'inspecteur municipal en date du 1^{er} juillet 2023;
- **DE** procéder à une évaluation formelle de l'employé et une auto-évaluation qui sera présentée au conseil en réunion de travail;
- **D'ACCORDER** le salaire prévu après la probation à partir du 1^{er} juillet 2023.

12. Période de questions

Aucune question n'est posée.

167-06-2023

13. Levée de l'assemblée

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Madame Nicole Lefebvre et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de clore l'assemblée, il est 21 h 05.

Mairesse suppléante

Directrice générale et greffière-trésorière
par intérim

Je, Cathy Bruneau, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

**PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY**

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue à la salle du conseil municipal, situé au 785, rue Principale, à Rémigny **LE LUNDI 10 JUILLET DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023)** à dix-neuf heures trente.

SONT PRÉSENTS :

Madame Samantha Dufresne
Madame Nicole Lefebvre
Monsieur Yves Rainville

EST ABSENTE :

Madame Cindy Coderre

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Cathy Bruneau, la séance est ouverte à 19 h 32.

Est également présente : Madame Stéphanie Talbot, directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim et Madame Alexandra Gagnon-Picard, chargée de projet.

168-07-2023

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Rainville,

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des points suivants :

- 11.1 Adoption du règlement 102-2022 modifiant le règlement de zonage no 27-95 et le règlement de construction no 29-95 pour les terrains du lac Pian**
- 11.2 Avis de motion – règlement camping et roulottes**
- 11.3 Changement de date de réunion pour août et septembre**
- 11.4 Paiement de taxes – Caisse Desjardins de l'Ontario**
- 11.5 Carte de crédit – travaux publics**
- 11.6 Demande de citoyen – creusage de fossé**

169-07-2023

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 juin 2023

Le procès-verbal cité en titre a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ par Madame Samantha Dufresne

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2023 soit adopté et signé tels que rédigé, tout comme s'ils avait été lu.

170-07-2023


3. Adoption des comptes du mois de juin 2023

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

- **D'APPROUVER** les déboursés déjà payés du mois de juin 2023 au montant de vingt-six mille six cent quatre-vingt-douze dollars et quarante cents (26 692.40 \$) tels que présentés;
- **D'APPROUVER** les déboursés à payer du mois de juin 2023 au montant de quinze mille deux cent cinquante-cinq dollars et quatre-vingt-treize cents

(15 255.93 \$) tels que présentés pour un total global de quarante et un mille neuf cent quarante-huit dollars et trente-trois cents (41 948.33 \$).

Municipalité de Rémigny 	
785, rue Principale Rémigny, Québec, J0Z 3H0 Téléphone 819-761-2421	
DÉPENSES DU MOIS - Juin 2023	
DAS MAI - fédérale	576.41 \$
DAS MAI - provinciale	2 196.33 \$
	2 772.74 \$
SALAIRES PAYÉS - JUIN 2023	16 180.35 \$
SALAIRES DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM	4 377.67 \$
DÉBOURSÉS PAYÉS À L'AVANCE PAR VIREMENTS BANCAIRES	
VISA - Téléphone IP -Mai 2023	131.47 \$
	131.47 \$
DÉBOURSÉS PAYÉS À L'AVANCE PAR PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES	
Hydro-Québec - Centre récréatif	851.39 \$
Hydro-Québec - Complexe municipal	1 440.28 \$
Hydro-Québec - Éclairage public	292.73 \$
Hydro-Québec - Marina	31.99 \$
	2 616.39 \$
Hydro-Québec - Scierie (crédit)	(247.17 \$)
Hydro-Québec - Caserne - garage municipal (crédit)	(1 136.47 \$)
Télébec	268.99 \$
	268.99 \$
DÉBOURSÉS PAYÉS À L'AVANCE PAR CHÈQUE	
Olivier lumières salle communautaire	183.82 \$
	183.82 \$
AVIS DE COTISATION REVENU QUÉBEC (Correction RRQ et RQAP année 2020)	160.97 \$
GRAND TOTAL	26 692.40 \$
Je, soussignée, Stéphanie Talbot, directrice générale par intérim de la municipalité de Rémigny, certifie sous mon serment d'office que la municipalité dispose des crédits suivants pour pourvoir à cette	
_____ Directrice générale par intérim	

4. Période de questions

Demande d'un citoyen, frais engagés pour déblocage d'un fossé causant un refoulement, décision conciliée au point 11.6.

5. Correspondance

Informations

- 5.1. Élection novembre – Jumelage des deux postes vacants par le MAMH
- 5.2. Enquête sur les postes vacants et les salaires – Statistique Canada
- 5.3. Inspection MMQ 6 juillet

Décisions

171-07-2023

5.4. Demande d'autorisation – Location chalet

CONSIDÉRANT la demande reçue de Mme Valérie Gauvin pour compléter le formulaire d'autorisation de la Corporation de l'industrie touristique du Québec par la municipalité concernant un hébergement de type airBNB projeté sur la propriété de la demanderesse;

CONSIDÉRANT le règlement 94-2021 sur les roulottes qui mentionne que l'utilisation d'une roulotte comme logement saisonnier doit être raccordé à une installation septique conforme au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE demander à Mme Gauvin de fournir une preuve de conformité de ses installations septiques avant d'autoriser et signer le formulaire de demande soumis.

D'INFORMER Mme Gauvin de l'intention du conseil d'adopter un règlement pour établir un tarif pour les campings et établissements de locations selon le nombre d'emplacements disponibles.

172-07-2023

5.5. Demande de don Mira

CONSIDÉRANT la demande de don reçue de Mira;

CONSIDÉRANT que l'organisme ne fait pas partie de la liste des dons autorisés;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Rainville;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE refuser la demande de don.

6. Rapport des travaux publics et services incendie

173-07-2023

6.1. Soumission Champoux électrique – Travaux de remplacement d'interrupteur

CONSIDÉRANT la résolution 100-04-2023 autorisant l'entreprise à venir effectuer les travaux liés à l'inspection de la mutuelle de prévention et les recommandations effectuées;

CONSIDÉRANT que les travaux nécessitent des matériaux et du temps supplémentaire pour la séparation du disjoncteur qui inclus le réservoir d'eau chaude et la pompe de circulation;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Champoux électrique inc. pour la séparation des disjoncteurs;

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la soumission de Champoux électrique pour le remplacement du disjoncteur au montant de 3 575 \$ plus taxes.

174-07-2023

6.2. Demande rémunération des pompiers

CONSIDÉRANT la demande de M. Sébastien Lefebvre pour l'augmentation de salaire des pompiers;

CONSIDÉRANT que les salaires ont déjà été augmentés en novembre 2022;

CONSIDÉRANT que le salaire des pompiers volontaires sans formation est inscrit à 15.00 \$ / heure et que le salaire minimum au Québec est de 15.25 \$ / heure;

IL EST PROPOSÉ par Madame Samantha Dufresne;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'AJUSTER le salaire des pompiers sans formation à 15.25 \$ / heure et de conserver les autres taux à ce qu'ils avaient été résolus en novembre 2022.

6.3. Nomination d'un chef pompier

Une rencontre des pompiers aura lieu afin de valider la nomination du prochain chef pompier, la mairesse assistera à la rencontre et prendra note de la décision de la brigade qui pourra être entérinée à la prochaine séance du conseil.

175-07-2023

6.4. Soumissions vérification des appareils respiratoires

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour la vérification annuelle des appareils respiratoires et des cylindres d'oxygène des pompiers;

CONSIDÉRANT qu'une entreprise fournit les deux services et les autres ne fournissent qu'un des deux services;

CONSIDÉRANT que l'entreprise offrant les deux services se situe à Trois-Rivières, ne fournit pas le transport de la marchandise et implique que le service de pompier devra se passer des cylindres partis en inspection;

CONSIDÉRANT les prix soumis par chacune des entreprises;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Rainville;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la soumission du 12 juin 2023 de Pyromont équipement de sécurité incendie pour l'entretien des cylindres directement à la caserne de pompier au montant de 866 \$ plus taxes.

D'ACCEPTER la soumission de Aréo-Feu du 10 juillet 2023 pour la vérification des appareils respiratoires directement à la caserne de pompier au montant de 432.50 \$ plus taxes.

176-07-2023

6.5. Transport de sable pour réparer les trous dans la pelouse

Considérant l'offre de M. Yvon Bruneau et M. François Daoust pour le transport de sable pour la réparation de trous dans les pelouses municipales;

CONSIDÉRANT que M. Bruneau demande 50 \$ par voyage pour le transport et M. Daoust demande 5 \$ par voyage pour le sable;

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la proposition soumise pour un montant total de 55 \$ par voyage plus taxes applicables.

177-07-2023

6.6. Erreur d'épandage de calcium

CONSIDÉRANT la résolution 134-05-2022 octroyant le contrat pour l'épandage de calcium liquide pour la saison 2023;

CONSIDÉRANT que la résolution a été transmise à l'entreprise le 30 mai 2023 et qu'elle mentionnait une commande de 53 000 litres épandable en deux temps, le premier en juin et le deuxième après les travaux de rechargement et que la même information était également mentionnée dans le courriel accompagnant la résolution;

CONSIDÉRANT que l'entreprise a étendu 60 000 litres en un seul épandage;

CONSIDÉRANT que le courriel transmis le 29 juin pour souligner la situation et la demande de communication avec le propriétaire de l'entreprise;

IL EST PROPOSÉ par Madame Cathy Bruneau;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE contacter l'avocat de la municipalité pour s'informer des mesures possibles à prendre pour régler la situation et des droits et obligations de la municipalité dans ce genre de situation.

178-07-2023

6.7. Gestion des permis

CONSIDÉRANT que la municipalité a embauché un nouvel inspecteur en mars dernier;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de sa première expérience dans le domaine municipal et qu'il a beaucoup d'informations à intégrer face aux nombreux domaines d'intervention lié à son travail;

CONSIDÉRANT que l'émission des permis demande une connaissance poussée de la réglementation municipale et des modalités d'application;

CONSIDÉRANT qu'une formation est nécessaire pour émettre les permis sans faire d'erreurs qui peuvent entraîner des conséquences à long terme comme la municipalité l'a constaté dans plusieurs dossiers qui refont surface;

CONSIDÉRANT que l'entente en urbanisme de la MRC offre le service d'inspecteur en bâtiment;

CONSIDÉRANT que l'adhésion à l'entente offrirait à l'inspecteur municipal la possibilité de parfaire sa formation dans ce domaine en lui libérant du temps tout en lui permettant d'acquérir de l'expérience en suivant les demandes transmises à l'entente;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Rainville;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'INFORMER la MRC que la municipalité de Rémigny désire adhérer à l'entente en urbanisme pour les années 2023 et 2024.

7. Rapport de l'administration

179-07-2023

7.1. Choix de plan – projet école

CONSIDÉRANT le projet de rénovation de l'école afin de louer des chambres de travailleur;

CONSIDÉRANT les plans soumis par l'architecte pour le développement du projet;

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'OPTER pour l'option 1 des plans proposés montrant l'escalier à l'extérieur et d'en informer l'architecte.

180-07-2023

7.2. Dépôt du rapport financier

CONSIDÉRANT la présentation du sommaire du rapport financier par la vérificatrice à la séance du 20 mars 2023;

CONSIDÉRANT que le rapport final a été déposé au conseil pour approbation;

CONSIDÉRANT que les élus ont pris connaissance du document complet;

IL EST PROPOSÉ par Madame Samantha Dufresne;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER et approuver le rapport financier 2022 déposé par la vérificatrice indépendante.

181-07-2023

7.3. Demande Leg de nos aïeux

CONSIDÉRANT la demande de don du nouvel organisme sans but lucratif « Leg de nos aïeux » pour l'implantation d'un site internet pouvant recueillir des dons;

CONSIDÉRANT que la municipalité a un budget limité pour les dons et une liste d'organismes admissibles;

CONSIDÉRANT que plusieurs des demandes de don des organismes admissibles arriveront dans la période hivernale, avant la période des fêtes;

IL EST PROPOSÉ par Madame Cathy Bruneau;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCORDER à l'organisme « Leg de nos aïeux » un don de 500 \$;

D'INSCRIRE l'organisme sur la liste des organismes admissibles pour des dons futurs;

DE vérifier en décembre avec l'organisme si l'objectif de récolte de dons pour la mise en place du site internet a été atteint, si ce n'est pas le cas, vérifier le budget restant et accorder un montant supplémentaire si le budget le permet et au besoin ajouter un montant pour le budget 2024.

7.4. Règlement logements – déneigement

Des informations sont prises auprès du conseil concernant le déneigement des balcons, escaliers et espaces piétonniers pour les loyers de la municipalité.

182-07-2023

7.5. Sondage MADA

L'agente de développement présente au conseil un sondage anonyme dans le cadre de l'élaboration d'une politique familiale et des aînés ainsi qu'une demande d'intérêt à faire partie du comité qui prendra en charge l'élaboration de la politique.

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE procéder à l'envoi du sondage à la population et recueillir les noms des personnes intéressées à faire partie du comité.

183-07-2023

7.6. Loyer impayé

CONSIDÉRANT que le locataire du logement inscrit sous le matricule D8192-77-2589 n'a pas fait le paiement complet du logement pour les mois de mai, juin et juillet;

CONSIDÉRANT que la locataire a avisé d'un retard en début mai en mentionnant qu'elle ferait le paiement le plus tôt possible;

CONSIDÉRANT que depuis cet avis, un seul paiement ne couvrant pas la totalité du paiement mensuel a été effectué;

CONSIDÉRANT que le solde actuel est de 1755 \$;
IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Rainville;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ENVOYER une lettre enregistrée à la locataire demandant le paiement complet du montant dû dans les 15 jours suivants la réception de l'avis sans quoi des procédures seront entreprises auprès du tribunal administratif du logement pour récupérer les sommes dues.

184-07-2023

7.7. Contrat location de salle à vérifier

CONSIDÉRANT que la municipalité doit revoir son modèle de contrat de location puisque certaines clauses ne sont pas adaptées ou légalement acceptable;

CONSIDÉRANT qu'un modèle a été soumis au conseil;

IL EST PROPOSÉ par Madame Cathy Bruneau;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ENVOYER une copie du contrat de location à l'avocat pour vérification et validation du contenu.

7.8. Achat licence Adobe Pdf modifiable

La directrice générale par intérim informe le conseil que le logiciel Adobe PDF modifiable a été acheté pour l'année afin de pouvoir transférer les fichiers PDF sous d'autres formats de documents.

8. Ressources humaines

185-07-2023

8.1. Cellulaire voirie – Solutia Télécom

CONSIDÉRANT que la municipalité doit fréquemment rejoindre les employés sur le terrain pour des urgences ou des travaux;

CONSIDÉRANT qu'un numéro doit être affiché pour les urgences en dehors des heures de bureau;

CONSIDÉRANT que présentement le numéro personnel de l'inspecteur est utilisé par la direction et les citoyens pour le joindre;

CONSIDÉRANT que l'employé n'est pas obligé d'avoir et de fournir son numéro personnel;

CONSIDÉRANT qu'il serait avantageux pour la municipalité d'avoir un cellulaire dédié à la voirie qui pourrait être affiché publiquement et pourrait suivre la personne de garde lors d'absences de l'inspecteur;

CONSIDÉRANT qu'à titre de membre de la FQM, la municipalité a droit à des rabais pour obtenir ce service;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Rainville;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE procéder à l'achat d'un téléphone cellulaire avec Solutia Télécom, partenaire des offres de la FQM pour les municipalités. D'opter pour le modèle Galaxy S22 au montant de 107 \$ et un forfait à 41.50 \$ par mois, plus l'ajout d'une vitre et d'une coque protectrices.

9. Rapport de la mairesse concernant les rencontres de la MRC

La construction du chemin du Lac Pian débutera bientôt, le gravelage final sera effectué l'été prochain pour laisser passer un cycle gel/dégel. Une subvention est possible pour l'installation de l'électricité sur 10 des 13 terrains attribués, la réponse est en attente. Un ajout au règlement devra être rédigé pour permettre

une taxation supplémentaire pour les terrains qui n'auront pas été construits dans le délai de deux ans requis.

10. Dossiers municipaux

186-07-2023

10.1. Soumission vérification amiante – projet école

Considérant que le projet de modification de l'école pour faire des chambres de travailleurs nécessite une vérification pour déceler la présence d'amiante;

Considérant l'offre de service reçue de EXP pour l'échantillonnage au montant de 3 300 \$;

IL EST PROPOSÉ par Nicole Lefebvre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER l'offre de EXP pour la recherche d'amiante et l'échantillonnage au montant de 3 330 \$ plus taxes.

187-07-2023

10.2. Soumission réparation galerie béton école

CONSIDÉRANT que la galerie de béton en façade de l'école a besoin de réparation;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de Construction MS et Lenax Construction;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Rainville;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER l'offre de Construction MS pour la réparation de la galerie de béton au montant de 5 000 \$ plus taxes.

188-07-2023

10.3. Soumission garde-corps galerie de l'école

CONSIDÉRANT que la galerie de béton en façade de l'école a besoin d'un garde-corps;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Construction YMC inc.;

IL EST PROPOSÉ par Madame Cathy Bruneau;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER l'offre de Construction YMC inc. pour l'achat et l'installation d'un garde-corps au montant de 2 380.11 \$ taxes incluses.

189-07-2023

10.4. Demande de citoyen - attribution numéro civique

CONSIDÉRANT la demande de M. Gilles Champoux pour l'attribution d'un numéro civique pour sa propriété du chemin Lajeunesse;

CONSIDÉRANT qu'un plan avait déjà été dressé pour l'ensemble des propriétés de ce secteur;

CONSIDÉRANT que le numéro qui avait été attribué sur ce plan est le numéro 158;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Rainville ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ATTRIBUER le numéro 158 à la propriété sur le chemin Lajeunesse et d'en informer la MRC.

11. Varia :

190-07-2023

11.1 Adoption du règlement 102-2022 modifiant le règlement de zonage no 27-95 et le règlement de construction no 29-95 pour les terrains du lac Pian

PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY

Règlement n° 102-2022

Modifiant le règlement de zonage n° 27-95 et le règlement de construction n° 29-95 pour terrains du lac Pian

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage et de construction doit être modifié pour encadrer le développement de villégiature du lac Rocher;

CONSIDÉRANT que le présent règlement a été précédé d'un avis de motion donné lors d'une séance du conseil tenue le 07 novembre 2022 conformément à l'article 445 du Code municipal;

CONSIDÉRANT que le présent règlement a été précédé d'un premier projet de règlement adopté par résolution du conseil, le 5 décembre 2022, conformément à l'article 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que le présent règlement a été précédé d'un second projet de règlement adopté par résolution du conseil, le 10 juillet 2023 et d'une assemblée de consultation préalable, conformément à l'article 125 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cathy Bruneau, appuyé par Madame Cindy Coderre et résolu unanimement par les conseillers présents :

❖ Que le présent règlement numéro 102-2022 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété qu'à compter de l'entrée en vigueur dudit règlement numéro 102-2022, les modifications suivantes soient apportées au règlement de zonage numéro 27-95 et au règlement de construction numéro 29-95 :

Article 1: Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2: Le présent règlement s'applique aux 14 terrains identifiés sur le plan en annexe (lac Rocher).

Article 3: L'article 4.4 du règlement de zonage porte sur les dimensions exigées au bâtiment principal (superficie de plancher minimum de 430 pieds carrés pour les chalets). Un 6^e alinéa est ajouté :

6) Pour les terrains sous bail au lac Rocher, la superficie de plancher habitable (chambres, salon, cuisine, salle de bain) minimum pour les chalets ou les résidences est de 39.95 mètres carrés (430 pieds carrés). La façade est face au lac.

Article 4: L'article 4.18 est ajouté au règlement de construction :

4.18 NORMES APPLICABLES AUX TERRAINS DE VILLÉGIATURE SOUS BAIL (RIVE OUEST DU LAC ROCHER)

Tout bâtiment principal (camp, chalet, résidence) et complémentaire doit respecter les normes ci-dessous :

Les murs extérieurs doivent être protégés par un revêtement extérieur, y compris les solins, les menuiseries de finition et les autres accessoires spéciaux, afin d'éviter les infiltrations d'eau et de neige à l'intérieur du mur. Tout endroit d'une construction où l'eau est susceptible de s'infiltrer doit être calfeutré.

Les matériaux suivants sont autorisés pour la finition des toitures :

- Les bardeaux de cèdre
- La tôle
- Les bardeaux d'asphalte à l'exception du 90 livres (papier noir en rouleau) qui est interdit.

Article 5: Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Plan ci-annexé faisant partie intégrante du règlement :

Plan d'accompagnement : 14 terrains de villégiature (rive Ouest du lac Rocher)

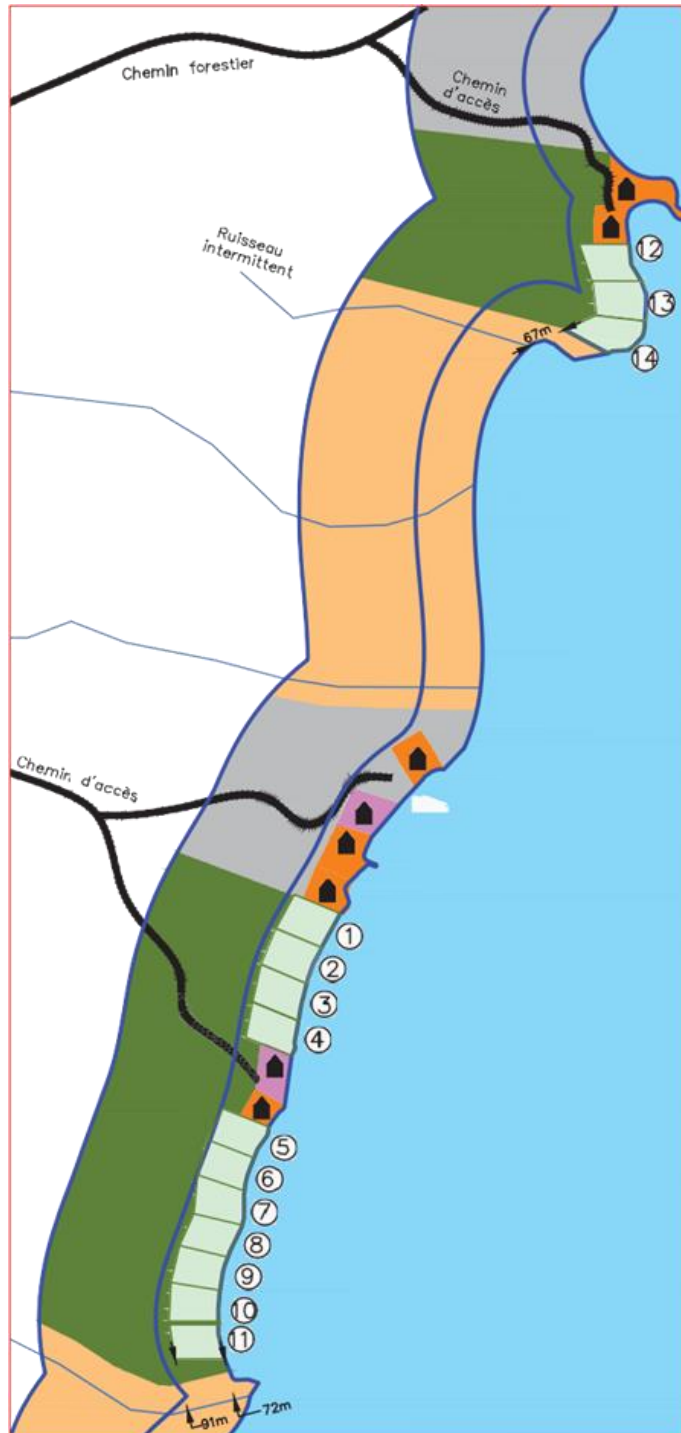
Adopté lors d'une séance du conseil tenue le 10 juillet 2023.

Mairesse

Directrice générale / greffière-trésorière
Par intérim

Avis de motion donné le	:	<u>07 novembre 2022</u>
Adoption du premier projet	:	<u>07 novembre 2022</u>
Adoption du second projet	:	<u>5 décembre 2022</u>
Assemblée de consultation publique	:	<u>10 juillet 2023</u>
Adoption finale du règlement	:	<u>10 juillet 2023</u>
Approbation de la MRC	:	_____
Avis d'entrée en vigueur	:	_____

Plan d'accompagnement : 14 terrains de villégiature (rive Ouest du lac Rocher)



11.2 Avis de motion – règlement camping et roulottes

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Samantha Dufresne qu'un règlement sur les campings est en préparation et sera adopté à une séance ultérieure. Le règlement modifiera également le règlement sur les roulottes.

191-07-2023

11.3 Changement de date de réunion pour août et septembre

CONSIDÉRANT que la directrice a informé la municipalité qu'elle doit maintenant participer aux réunions du conseil de Laverlochère-Angliers puisque les deux employés de bureau sont en arrêt de travail pour un temps indéterminé;

CONSIDÉRANT que la directrice est présente au bureau les mardi et jeudi et que les réunions du conseil sont planifiées les lundis;

CONSIDÉRANT que les réunions du conseil de Laverlochère-Angliers sont planifiées aux mêmes dates que celles de Rémigny;

CONSIDÉRANT que la directrice est déjà à Laverlochère-Angliers les lundis;

IL EST PROPOSÉ par Madame Samantha Dufresne

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE changer la date des réunions d'août et de septembre pour qu'elles soient tenues le mardi aux dates suivantes :

Mardi, 15 août à 19 h 30

Mardi, 12 septembre à 19 h 30

192-07-2023

11.4 Paiement de taxes – Caisse Desjardins de l'Ontario

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens non-résidents aimeraient pouvoir effectuer leur paiement de taxes avec la caisse populaire de l'Ontario;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, la municipalité doit contacter la Fédération des caisses de l'Ontario pour demander l'ajout de la municipalité aux fournisseurs autorisés;

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE contacter la Fédération des caisses de l'Ontario et demander l'ajout de la municipalité comme fournisseur si aucun frais n'est exigé.

193-07-2023

11.5 Carte de crédit – travaux publics

CONSIDÉRANT que ce ne sont pas toutes les entreprises qui accepte de faire crédit aux municipalités afin d'effectuer les paiements mensuellement;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal a dû payer plusieurs factures de sa poche afin d'obtenir les pièces nécessaires aux travaux publics;

CONSIDÉRANT que l'ancien inspecteur avait une carte de crédit au nom de la municipalité pour ce genre de dépenses;

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE contacter la caisse Desjardins et demander l'annulation des cartes au nom de M. Claude Paquette et M. Alain Filteau et en émettre une autre avec la même limite de crédit au nom du nouvel inspecteur M. Olivier Pelletier.

194-07-2023

11.6 Demande de citoyen – creusage de fossé

CONSIDÉRANT la demande de M. Raymond St-Germain de rembourser les frais liés au creusage d'un fossé d'usage commun à plusieurs propriétés dans la municipalité;

CONSIDÉRANT que ce fossé est utilisé pour les débordements des champs d'épuration lors de crues;

CONSIDÉRANT que M. St-Germain est le premier affecté lorsqu'un blocage du fossé survient même si tous les propriétaires en sont également responsables;

CONSIDÉRANT que la municipalité a souvent effectué les travaux saisonniers pour ce fossé;

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE rembourser M. St-Germain pour les frais de creusage et les tuyaux endommagés par l'entrepreneur sur présentation de factures.

12. Période de questions

Municipalité de Rémigny

**PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY**

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue à la salle du conseil municipal, situé au 785, rue Principale, à Rémigny **LE MARDI 15 AOÛT DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023)** à dix-neuf heures trente.

SONT PRÉSENTS :

Madame Samantha Dufresne
Madame Nicole Lefebvre
Monsieur Yves Rainville
Madame Cindy Coderre

EST ABSENTE :

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Cathy Bruneau, la séance est ouverte à 19 h 30.

Sont également présents : Madame Stéphanie Talbot, directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim, Madame Alexandra Gagnon-Picard, chargée de projet et M. Olivier Pelletier, inspecteur municipal (quitte à 9 h 45).

196-08-2023

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Rainville,

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des points suivants :

- 12.1 Appel d'offres déboisement Lac Rocher**
- 12.2 Autorisation pour la conclusion d'une nouvelle entente intermunicipale relative à l'application des règlements en urbanisme**
- 12.3 Dépôt d'une demande pour une nouvelle entente intermunicipale relative à l'application de règlements en urbanisme**
- 12.4 Autorisation à la MRC d'obtenir les cartes d'appels de CAUAT**
- 12.5 Toiture du centre récréatif**
- 12.6 Transport de bois du chemin du lac Rocher**

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

197 08-2023

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2023

Le procès-verbal cité en titre a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'ils avait été lu.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

198-08-2023


3. Adoption des comptes du mois de juillet 2023

IL EST PROPOSÉ par Madame Cindy Coderre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

- **D'APPROUVER** les déboursés déjà payés du mois de juillet 2023 au montant de vingt-trois mille cinq cent cinquante-et-un dollars et deux cents (23 551.02 \$) tels que présentés;
- **D'APPROUVER** les déboursés à payer du mois de juillet 2023 au montant de vingt-six mille huit cent cinquante-cinq dollars et quatre-vingt-treize cents (26 828.78 \$) tels que présentés pour un total global de cinquante mille trois cent soixante-dix-neuf dollars et quatre-vingt cents (50 379.80 \$).

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Municipalité de Rémigny □ 785, rue Principale Rémigny, Québec, J0Z 3H0 Téléphone 819-761-2421			
DÉPENSES DU MOIS - Juillet 2023			
DAS JUIN - fédérale	523.20 \$		
DAS JUIN - provinciale	2 555.79 \$		3 078.99 \$
SALAIRES PAYÉS - JUILLET 2023			12 898.21 \$
SALAIRES DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM			4 456.66 \$
DÉBOURSÉS PAYÉS À L'AVANCE PAR VISA			
Téléphone IP - Juin 2023	131.47 \$		
Registre foncier du Québec	5.00 \$		
Pneus GBM inc.	187.95 \$		
Abode (licence)	29.88 \$		354.30 \$
DÉBOURSÉS PAYÉS À L'AVANCE PAR PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES			
Hydro-Québec - Centre récréatif	851.39 \$		
Hydro-Québec - Bureau municipal	269.53 \$		
Hydro-Québec - Éclairage public	283.29 \$		1 404.21 \$
Télébec	268.99 \$		268.99 \$
DÉBOURSÉS PAYÉS À L'AVANCE PAR CHÈQUE			
Raymond St-Germain (dépenses creusage d'égoût)			589.66 \$
Fondation Lègue de nos aïeux - réso. 181-07-2023			500.00 \$
GRAND TOTAL			23 551.02 \$
Je, soussignée, Stéphanie Talbot, directrice générale par intérim de la municipalité de Rémigny, certifie sous mon serment d'office que la municipalité dispose des crédits suivants pour pourvoir à cette dépense.			
Directrice générale par intérim			

4. Période de questions

Des questions sont posées en lien avec la vérification d'amiante et l'entretien du fossé mitoyen.

5. Correspondance

Informations

- 5.1. Programme nouveaux horizons pour les aînés
- 5.2. Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement, accélération et soutien
- 5.3. Remerciements Leg de nos aïeux
- 5.4. Programme d'aide à la voirie locale – nouvelle exigence
- 5.5. Inspections et vérifications en sécurité incendie 2023-2024 – Ministère de la sécurité publique
- 5.6. Confirmation d'une aide financière PAVL-PPA-CE 30 000 \$
- 5.7. Rapport inspection des bâtiments – MMQ
- 5.8. Nouvelle entente collecte sélective

Décisions

5.9. Demande Leg de nos aïeux – budget 2024

La demande sera étudiée lors d'une séance de travail pour la préparation budgétaire 2024, l'organisme sera informé après l'adoption du budget.

199-08-2023

5.10. Demande appui Cité de Clarence-Rockland – étude rivière des Outaouais

ATTENDU QUE la période de crue printanière de la rivière des Outaouais a été instable au cours des sept (7) dernières années en raison des défis de gestion découlant des changements climatiques et du développement dans son bassin;

ATTENDU QUE des inondations majeures ont eu lieu en 2017, 2019 et 2023, touchant de nombreux résidents et municipalités;

ATTENDU QUE les municipalités le long de la rivière des Outaouais sont préoccupées par la période de crue et l'incapacité à gérer la rivière, ainsi que par ses impacts sur les résidents et les municipalités;

ATTENDU QU'une étude exhaustive doit être entreprise pour développer les outils et les pratiques de gestion appropriés afin de réduire les cas d'inondation de la rivière des Outaouais;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Rainville et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le conseil de Rémigny demande au ministre de la protection civile de mener une étude indépendante de la rivière des Outaouais et de ses affluents et bassins afin de fournir à la Commission de planification de la rivière des Outaouais de meilleurs outils pour adapter la rivière à l'influence des changements climatiques et aux impacts du développement;

QUE le Conseil Rémigny demande également la création d'un conseil consultatif transfrontalier représentant les municipalités en soutien à cette pétition, chargé de superviser la portée des travaux de l'étude et de donner son avis sur les options d'implantation proposées;

QUE cette pétition soit envoyée à toutes les municipalités le long des deux côtés de la rivière des Outaouais en vue de leur appui.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

200-08-2023

5.11. Demande appui projet Piste d'hirondelle bicolore (FRR)

CONSIDÉRANT la demande d'appui de l'organisme Sentier urbain Cé l'Éden;

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier présenté à la MRC dans le fonds Régions et Ruralité – Volet 4 (FRR) pour l'installation de nichoir visant la protection des hirondelles bicolores;

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

D'APPUYER la demande de soutien de l'organisme Sentier urbain Cé L'Éden au Fonds Régions et Ruralité.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

5.12. Services de plans d'évacuation – Centre récréatif

La municipalité a déjà des plans d'évacuation mais s'interroge si le soumissionnaire est habilité à faire les calculs de capacité de salle, la directrice générale par intérim le contactera pour avoir plus d'informations.

201-08-2023

5.13. Offre de don à la municipalité – toiles et sculpture

CONSIDÉRANT l'offre de don à la municipalité de Madame Émilienne Laforge qui désire offrir des toiles d'une artiste locale ainsi qu'une sculpture sur base en bois;

CONSIDÉRANT que ces toiles et d'autres ont déjà été exposées dans le couloir menant au CLSC;

CONSIDÉRANT que le couloir est maintenant vide et terne;

IL EST PROPOSÉ par Samantha Dufresne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ACCEPTER l'offre de don de toiles et sculpture qui seront installées dans le passage menant au CLSC.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

202-08-2023

5.14. Demande d'appui projet de terrasse multiculturelle (FRR) – Municipalité de Nédélec

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la municipalité de Nédélec pour son projet de terrasse multiculturelle présenté au Fonds Régions et Ruralité (FRR) de la MRC;

CONSIDÉRANT que le projet est susceptible d'améliorer la qualité de vie de la population ;

IL EST PROPOSÉ par Madame Cathy Bruneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'APPUYER le projet de terrasse culturelles de la municipalité de Nédélec au Fonds Régions et Ruralité.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

203-08-2023

5.15. Demande appui Municipalité de Latulipe

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la municipalité de Latulipe pour une bonification de la quote-part du Rift;

CONSIDÉRANT la distance qui sépare la municipalité du théâtre et de la salle d'exposition du Rift;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Rémigny donne seulement un montant annuel volontaire au lieu de payer la quote part suggérée par la MRC;

IL EST PROPOSÉ par Madame Cindy Coderre et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

DE REFUSER d'appuyer la demande de la municipalité de Latulipe.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

204-08-2023

5.16. Demande citoyenne chemin Laforge - vitesse

Une demande a été reçue d'une citoyenne pour l'installation de bande de ralentissement et une réduction de la limite de vitesse dans le chemin Laforge. Le conseil s'interroge sur son droit de modifier la limite de vitesse et songe demander à la sureté du Québec d'effectuer des patrouilles pour surveiller la vitesse dans ce secteur et ajouter un montant au budget 2024 pour l'installation d'une pancarte « attention aux enfants ».

6. Rapport des travaux publics et services incendies

6.1. Écocentre local

Des informations supplémentaires sont nécessaires pour prendre une décision concernant le manque d'espace dans les conteneurs. Le sujet sera rediscuté à la prochaine séance.

Concernant les poubelles au centre récréatif, le conseil suggère l'ajout d'une caméra, de lumières à détecteur de mouvements ainsi que l'installation d'une pancarte comprenant les règlements pour les poubelles, la mention vous êtes filmé ainsi que l'horaire de l'écocentre.

6.2. Trailer dompeur

Le sujet sera traité en réunion de travail.

205-08-2023

6.3. Nomination d'un chef pompier

CONSIDÉRANT que M. Gilles Dulong a informé la municipalité de sa démission à titre de directeur du service de la sécurité incendie de la municipalité de Rémigny effective en date du XXXXXX;

CONSIDÉRANT que M. Dulong souhaite continuer à occuper un poste de pompier volontaire au sein du services incendie de la municipalité de Rémigny;

CONSIDÉRANT que M. Dulong a trouvé au sein du personnel incendie, le candidat idéal pour lui succéder en la personne de Sébastien Lefebvre;

CONSIDÉRANT que M. Sébastien Lefebvre possède les aptitudes et la formation requises pour occuper le poste de directeur incendie;

CONSIDÉRANT qu'une réunion des pompiers a eu lieu pour valider l'acceptation par les pompiers de la nomination de M. Lefebvre à titre de nouveau directeur incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yves Rainvilles et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil prenne acte de la démission de M. Gilles Dulong à titre de directeur incendie pour la municipalité de Rémigny et qu'un poste de pompier volontaire lui soit attribué en date du 15 août 2023;

QUE le conseil accepte la nomination de M. Sébastien Lefebvre au poste de directeur incendie en date du 15 août 2023;

QUE le conseil remercie chaleureusement M. Gilles Dulong pour son implication au sein des services incendies depuis de nombreuses années.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

6.4. Permis événement à but lucratif

Des informations seront recueillies sur le sujet qui sera discuté en séance de travail.

7. Rapport de l'administration

206-08-2023

7.1. Dossier 2691 71 8213 – Suivi

CONSIDÉRANT le dossier du matricule 2691 71 8213 et les démarches déjà entreprises;

CONSIDÉRANT que la propriétaire a fait une demande de permis de démolition tel que requis dans la lettre recommandée envoyée mais hors des délais prévus;

CONSIDÉRANT que la demande est conditionnelle à la conservation du droit acquis qui n'existe plus puisque la propriété a perdu plus de 75 % de sa valeur tel que mentionné à l'article 6.9 et suivants du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que la demande de démolition est faite pour les mois d'octobre/novembre et que ce délai dépasse le délai prescrit pour la démolition;

IL EST PROPOSÉ par Madame Cathy Bruneau;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE demander à la propriétaire de resoumettre le formulaire de demande de permis de démolition sans les conditions mentionnées dans la section informations supplémentaires;

D'ACCORDER à la propriétaire un délai supplémentaire jusqu'au 30 novembre 2023 au plus tard pour terminer la démolition du bâtiment sans quoi les procédures juridiques reprendront;

DE demander la confirmation d'acceptation du mandat à l'entrepreneur retenu pour effectuer les travaux de démolition;

DE traiter la demande de permis de démolition même si le délai pour produire la demande a été dépassé;

D'INFORMER la propriétaire que les résidus de démolition ne pourront pas être transportés à l'écocentre local de Rémigny puisque celui-ci ne dispose pas de l'espace suffisant pour accueillir une telle quantité de résidus de construction.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

207-08-2023

7.2. Appel d'offres déneigement 2023-2024

CONSIDÉRANT que la municipalité aura besoin des services d'une entreprise en déneigement pour la saison hivernale 2023-2024;

IL EST PROPOSÉ par Madame Samantha Dufresne;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE procéder à un appel d'offres public sur le site du SEAO pour le contrat de déneigement 2023-2024.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

208-08-2023

7.3. Terrain municipaux destinés à la vente, fixation d'un prix au m²

CONSIDÉRANT que la municipalité reçoit fréquemment des demandes de renseignements à propos des terrains municipaux destinés à la vente;

CONSIDÉRANT que plusieurs terrains ont été cadastrés avant la mise en place de certains règlements d'urbanisme et par conséquent ne sont pas suffisamment grands pour permettre la construction résidentielle selon les normes actuelles;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire fixer un prix basé sur la grandeur et la valeur réelle des terrains destinés à la vente;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire aviser les acheteurs potentiels des règles relatives à l'achat d'un terrain municipal;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Rainville;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE fixer le prix des terrains municipaux destinés à la vente à 5.00 \$ du mètre carré;

DE remettre le document annexe A qui spécifie les règles relatives à la construction lors d'acquisitions de terrain municipal à toute personne demandant des informations relatives à un terrain municipal.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

7.4. Travaux logement M. Lacroix

Des soumissions seront demandées pour la réparation des éléments mentionnés.

8. Ressources humaines

209-08-2023

8.1. Poste de soutien à l'administration

CONSIDÉRANT la démission de l'actuelle adjointe administrative;

CONSIDÉRANT que l'ancienne adjointe à la direction a manifesté son désir d'occuper le poste à temps partiel;

CONSIDÉRANT les demandes présentées par Mme Germaine Champoux pour son embauche;

CONSIDÉRANT que les demandes sont raisonnables et que les employés n'y voient pas d'inconvénients;

CONSIDÉRANT que Mme Champoux a déjà travaillé à la municipalité et connaît déjà le fonctionnement de celle-ci;

IL EST PROPOSÉ par Madame Samantha Dufresne;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE procéder à l'embauche de Mme Germaine Champoux à titre d'adjointe administrative aux conditions suivantes :

- Taux horaire de 25.00 \$ l'heure;
- Congés annuels de 6%
- Horaire variable de 14 h par semaine selon la disponibilité.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

9. Suivi des réunions précédentes

9.1. Erreur d'épandage de calcium

La facture corrigée à 53 000 litres a été reçue et payée, une négociation aura lieu si un deuxième épandage est requis après les travaux de rechargement.

210-08-2023

9.2. Ouverture de dossier tribunal administratif du logement

CONSIDÉRANT que les locataires d'un des logements sont en défaut de paiement;

CONSIDÉRANT que depuis juin aucune somme n'a été déboursée;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été envoyé par courrier recommandé;

IL EST PROPOSÉ par Madame Cindy Coderre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'OUVRIR un dossier au tribunal du logement pour le recouvrement des sommes dues;

D'AUTORISER Madame Alexandra Gagnon Picard à s'occuper du dossier avec la directrice générale par intérim.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

10. Rapport de la mairesse concernant les rencontres de la MRC

Aucune réunion de la MRC en août

11. Dossiers municipaux

11.1. Quai rue du parc

Le quai de la rue du Parc nécessite des réparations, des informations seront prise pour confirmer que le quai appartient à la municipalité et si un certificat d'autorisation du ministère est nécessaire pour en faire la réfection.

211-08-2023

11.2. Nomination d'un(e) maire(sse) suppléant(e)

CONSIDÉRANT que la mairesse suppléante est maintenant mairesse;

CONSIDÉRANT que le conseil doit nommer un suppléant en cas d'absence;

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE Monsieur Yves Rainville soit nommé maire suppléant avec droit de vote aux décisions de la MRC.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

212-08-2023

11.3. Bureau de poste

CONSIDÉRANT que la municipalité a été informée de l'intention de poste Canada de fermer le bureau de poste de Réminy lorsque la préposée prendra sa retraite;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire conserver son bureau de poste.;

CONSIDÉRANT la grande distance qui sépara la municipalité du prochain bureau de poste avec comptoir de service;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Rainville;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'INFORMER Poste Canada que la municipalité compte conserver son bureau de poste et qu'elle a réservé un endroit pour le relocaliser après la retraite de la préposée actuelle;

DE demander à Poste Canada de renseigner la municipalité sur les normes, conditions et règles applicables pour garantir la conservation du service dans la municipalité.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

12. Varia

213-08-2023

12.1. Appel d'offres de la MRC – déboisement au Lac Rocher

CONSIDÉRANT l'ouverture de 14 terrains de villégiature au lac Rocher (lac Pian) en 2022 et l'importance, pour ces terrains, d'être accessibles par chemin;

CONSIDÉRANT que le « chemin Luc Aubin » conduit à 11 de ces 14 terrains et qu'il doit être réparé pour accéder au nouveau chemin d'accès aux 11 terrains;

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue a obtenu les permis nécessaires pour réparer cette section du chemin, qu'elle a obtenu un estimé du coût des travaux, qu'elle a retenu les services de monsieur Luc Éthier pour qu'il s'assure de leur conformité, qu'elle a budgété les coûts des travaux, qu'elle s'engage à rembourser la municipalité, mais qu'elle ne tient pas de réunion pour lui permettre de donner le contrat avant le 30 août 2023;

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre;

APPUYÉ par Madame Cindy Coderre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'OCTROYER un contrat pour le déboisement, la réfection et le gravelage du « chemin Luc Aubin » sur une distance d'environ 460 mètres à « 9120-3901 Québec inc. Construction Girard », pour un montant de 28 910.47 taxes incluses. Ce contrat sera réalisé en conformité :

- avec l'estimé du 8 août 2023, de monsieur Jonathan Girard
- avec les recommandations de monsieur Luc Éthier, mandaté par la MRC, pour s'assurer de la bonne exécution des travaux :

D'AUTORISER la directrice générale par intérim à signer tout document relatif au présent projet.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

214-08-2023

12.2. AUTORISATION POUR LA CONCLUSION D'UNE NOUVELLE ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS EN URBANISME

ATTENDU que la MRC de Témiscamingue et les municipalités de Béarn, Fugèreville, Kipawa, Guérin, Latulipe-et-Gaboury, Laverlochère-Angliers, Lorrainville, Moffet, Nédélec, Notre-Dame-du-Nord, Saint-Bruno-de-Guigues, Saint-Édouard-de-Fabre et la ville de Ville-Marie désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une nouvelle entente relative à l'application des règlements en urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Samantha Dufresne

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil présents :

QUE le conseil de la municipalité de Rémigny autorise la conclusion d'une entente relative à l'application des règlements en urbanisme avec les municipalités de Béarn, Fugèreville, Kipawa, Guérin, Latulipe-et-Gaboury, Laverlochère-Angliers, Lorrainville, Moffet, Nédélec, Notre-Dame-du-Nord, Rémigny, Saint-Bruno-de-Guigues, Saint-Édouard-de-Fabre, la ville de Ville-Marie et la MRC de Témiscamingue, telle que présentée.

QUE la mairesse et la directrice générale par intérim soient autorisées à signer ladite entente.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

215-08-2023

12.3. AUTORISATION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE POUR UNE NOUVELLE ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'APPLICATION DE RÈGLEMENTS EN URBANISME

ATTENDU que la municipalité de Rémigny a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU que les municipalités de Béarn, Fugèreville, Kipawa, Guérin, Latulipe-et-Gaboury, Laverlochère-Angliers, Lorrainville, Moffet, Nédélec,

Notre-Dame-du-Nord, Rémigny, Saint-Bruno-de-Guigues, Saint-Édouard-de-Fabre, la ville de Ville-Marie et la MRC de Témiscamingue désirent conclure une nouvelle entente relative à l'application des règlements en urbanisme dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nicole Lefebvre;

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil présents :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

- **LE** conseil de la municipalité de Rémigny s'engage à participer à l'entente relative à l'application des règlements en urbanisme et à assumer une partie des coûts;
- **LE** conseil accepte que la MRC de Témiscamingue agisse à titre d'organisme responsable du projet;
- **LE** conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- **LA** mairesse et la directrice générale par intérim sont autorisées à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

216-08-2023

12.4. AUTORISATION REQUISE PAR LE CAUAT POUR TRANSMETTRE LES INFORMATIONS PROVENANT DES CARTES D'APPEL À LA MRCT

CONSIDÉRANT que le Centre d'Appel d'Urgence en Abitibi-Témiscamingue (CAUAT) dessert le territoire de la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que la compilation et l'analyse des données via les cartes d'appels produites par le CAUAT sont nécessaires pour préciser le degré d'atteinte des objectifs prévus au schéma de couverture des risques et aussi pour le suivi des forces de frappe;

CONSIDÉRANT que lesdites données sont aussi essentielles pour produire le rapport annuel devant être transmis au ministère de la Sécurité publique conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir accès au logiciel Emergensys pour consulter les données en lien avec différents événements touchant la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que le CAUAT requiert l'autorisation des municipalités desservies ainsi que la RISIT pour transmettre lesdites données à la MRC de Témiscamingue.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cathy Bruneau;

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil présents

- **QUE** le conseil municipal autorise le Centre d'appels d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT) à transmettre les informations provenant des cartes d'appel et des fichiers de mobilisation de la banque de données informatiques du centre d'appel d'urgence 9-1-1, incluant l'accès au logiciel Emergensys.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

217-08-2023

12.5 Toiture du centre récréatif

CONSIDÉRANT que la toiture du centre récréatif coule par des trous de vis laissés sans calfeutrage et que le revêtement métallique des murs est endommagé causant des infiltrations;

CONSIDÉRANT qu'il reste un bon montant non attribué à un projet particulier sur le programme TECQ;

CONSIDÉRANT l'importance d'effectuer ces travaux avant l'hiver;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cathy Bruneau;

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil présents

DE procéder à des demandes de soumissions auprès d'entrepreneurs en construction pour effectuer ces réparations et d'en affecter la dépense sur la prochaine programmation TECQ à produire.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

2.6 Transport de bois du chemin du lac Rocher

La municipalité ira voir sur place pour évaluer la quantité de bois et l'état des lieux afin de prendre une décision éclairée de ce qui sera fait avec le bois à sa disposition.

Période de questions

Des questions sont posées concernant une propriété dans un très mauvais état qui est utilisée pour le remisage de matériel et qui présente un risque pour la sécurité. Un dossier sera monté par la municipalité et un avis envoyé au propriétaire.

218-08-2023

13. Levée de l'assemblée

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Madame Cindy Coderre et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de clore l'assemblée, il est 22 h 40.

Mairesse suppléante

Directrice générale et greffière-trésorière
par intérim

Je, Cathy Bruneau, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

195-07-2023

13. Levée de l'assemblée

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Monsieur Yves Rainville et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de clore l'assemblée, il est 21 h 50.

Mairesse suppléante

Directrice générale et greffière-trésorière
par intérim

Je, Cathy Bruneau, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

**PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY**

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue à la salle du conseil municipal, situé au 785, rue Principale, à Rémigny **LE MARDI 12 SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023)** à dix-neuf heures trente.

SONT PRÉSENTS :

Madame Samantha Dufresne
Monsieur Yves Rainville
Madame Cindy Coderre

EST ABSENTE :

Madame Nicole Lefebvre

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Cathy Bruneau, la séance est ouverte à 19 h 30.

Sont également présents : Madame Stéphanie Talbot, directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim, Madame Alexandra Gagnon-Picard, chargée de projet et M. Olivier Pelletier, inspecteur municipal.

219-09-2023

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Madame Cindy Coderre,

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des points suivants :

- 12.1 Informatique – remplacement du logiciel Backup for Workgroup
- 12.2 Résolution chemin double vocation
- 12.3 Prix des livres du 50^e et du 75^e
- 12.4 Soumission transmission du Ford F350
- 12.5 Soumission piquetage de terrains municipaux
- 12.6 Politique de reconnaissance des employés/élus
- 12.7 Nomination d'un responsable élu pour la bibliothèque
- 12.8 Écocentre, conteneur supplémentaire

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

220-09-2023

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 août 2023

Le procès-verbal cité en titre a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil, une dispense de lecture est donc demandée;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Rainville;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2023 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'ils avait été lu.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

221-09-2023

3. Adoption des comptes du mois d'août 2023


IL EST PROPOSÉ par Madame Cindy Coderre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

- **D'APPROUVER** les déboursés déjà payés du mois d'août 2023 au montant de cinquante mille cent soixante-quatre dollars et quatre-vingt-quatorze cents (50 164.94 \$) tels que présentés;

- **D'APPROUVER** les déboursés à payer du mois d'août 2023 au montant de neuf mille quatre cent quatre-vingt-six dollars et un cent (9 486.01 \$) tels que présentés pour un total global de cinquante-neuf mille six cent cinquante dollars et quatre-vingt-quinze cents (59 650.95 \$).

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Municipalité de Rémigny □ 785, rue Principale Rémigny, Québec, J0Z 3H0 Téléphone 819-761-2421			
DÉPENSES DU MOIS - Août 2023			
DAS JUILLET - fédérale	799.61 \$		
DAS JUILLET - provinciale	2 511.25 \$		3 310.86 \$
SALAIRES PAYÉS - AOÛT 2023			6 857.65 \$
SALAIRES DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM			4 190.83 \$
DÉBOURSÉS PAYÉS À L'AVANCE PAR VISA			
Téléphone IP - Juillet 2023	131.47 \$		
Régistre des propriétaires de véhicules lourds	150.00 \$		
Fil d'écran pour Olivier	17.33 \$		
Frais poste	193.48 \$		
Abode (licence)	29.88 \$		522.16 \$
DÉBOURSÉS PAYÉS À L'AVANCE PAR PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES			
Hydro-Québec - Centre récréatif	851.39 \$		
Hydro-Québec - Marina	34.43 \$		
Hydro-Québec - Complexe municipale	1 173.48 \$		
Hydro-Québec - Éclairage public	292.73 \$		2 352.03 \$
Télébec	313.03 \$		313.03 \$
DÉBOURSÉS PAYÉS À L'AVANCE PAR CHÈQUE			
RM entreprise Calcium liquide			29 066.83 \$
Médial services-conseils-sst			261.67 \$
Olivier Pelletier - Essence et compresseur pompier			789.88 \$
Fondation Lègue de nos aïeux - résolution 163-06-2023			2 500.00 \$
GRAND TOTAL			50 164.94 \$
Je, soussignée, Stéphanie Talbot, directrice générale par intérim de la municipalité de Rémigny, certifie sous mon serment d'office que la municipalité dispose des crédits suivants pour pourvoir à cette dépense.			
<hr/> Directrice générale par intérim			

4. Période de questions

Aucune question.

5. Correspondance

Informations

- 5.1. Campagne de sensibilisation à l'hébergement touristique illégal
- 5.2. Entrée en vigueur projet de loi 13 sur l'aménagement et l'urbanisme (formation obligatoire aux membres CCU)
- 5.3. TEC offre formation Transport expert conseil
- 5.4. Rapport d'audit Commission municipale du Québec
- 5.5. Formation Ferme Médic – désincarcération agricole et industrielle
- 5.6. Modification régime de protection des milieux humides

Des informations supplémentaires seront recueillies et transmises au comité de la marina qui en prendra connaissance.

Décisions

222-09-2023

5.7. Demande d'appui Municipalité La Macaza - l'interdiction des maisons flottantes

DEMANDE D'APPUI - INTERDICTION DES MAISONS FLOTTANTES OU DE LEUR USAGE -DEMANDE AUX GOUVERNEMENTS PROVINCIAL ET FÉDÉRAL

CONSIDÉRANT QUE le nouveau type d'embarcation flottant, soit des structures servant principalement d'habitation communément appelées « maisons flottantes » ou « logements flottants », semble prendre de l'ampleur ;

CONSIDÉRANT QUE ce type d'embarcation permet d'occuper un plan navigable à plus long terme en t'utilisant comme un hébergement flottant sans payer de taxes ou de redevances pour l'utilisation de l'espace occupé ;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité d'installation d'hébergement flottant crée des inquiétudes relativement à la sécurité lors de la navigation, au respect du voisinage, soit des propriétés riveraines, et au respect de l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE cette utilisation peut avoir des effets potentiellement négatifs sur l'environnement notamment en perturbant les poissons et la faune locaux ainsi qu'en perturbant l'environnement naturel et en augmentant le risque de pollution par les ordures, l'élimination des eaux grises et les déversements ;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des municipalités ne dispose pas des installations nécessaires pour accueillir ce type d'embarcation, notamment les installations pour le traitement des eaux usées;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Rainville;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE DEMANDER aux gouvernements fédéral et provincial d'interdire l'accès aux plans d'eau aux structures servant principalement d'habitation communément appelées « maisons flottantes » ou « logements flottants » ou de prévoir un encadrement réglementaire notamment afin d'interdire l'usage ou l'utilisation d'hébergement flottant sur les plans d'eau au Québec ;

DE DEMANDER l'appui aux municipalités et aux MRC de la province de Québec, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre de la présente demande et à l'organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS) ;

ET QUE la présente résolution soit envoyée à l'honorable Marie-Hélène Gaudreau, députée fédérale de Laurentides-Labelle, à l'honorable Chantale Jeannette, députée provinciale de Labelle, au ministre des Ressources naturelles et des Forêts, au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

223-09-2023

5.8. Demande d'appui – Route Moffet-Laforce

CONSIDÉRANT que pour joindre la Municipalité de Laforce la principale route est le chemin Moffet Laforce;

CONSIDÉRANT que la route Moffet Laforce est dans un piteux état sur certaines portions donc principalement les portions à la sortie du village de Moffet et à l'entrée du village de Laforce;

CONSIDÉRANT que la définition d'une route collectrice selon le Ministère des Transports et de la Mobilité durable s'inscrit comme suit : route servant à canaliser la circulation vers des routes plus importantes. Les routes collectrices comprennent les liaisons des centres ruraux (moins de 5 000 habitants) aux agglomérations urbaines et aux dessertes maritimes ou aériennes en région éloignée, de même que les principaux accès aux parcs gouvernementaux et aux stations touristiques d'importance régionale. Les routes servant de seconde liaison entre deux agglomérations urbaines secondaires peuvent également faire partie de cette classe;

CONSIDÉRANT que cette route interrelie principalement les communautés de Laforce et Winneway;

CONSIDÉRANT que cette route est également utilisée par les abitibiens et les touristes qui souhaitent se rendre dans l'est témiscamien;

IL EST PROPOSÉ par Madame Samantha Dufresne;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'APPUYER la Municipalité de Laforce dans sa demande de réfection de la route Moffet-Laforce auprès du Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec.

DE TRANSMETTRE la présente résolution auprès de la ministre des Transports et de la Mobilité durable, M^{me} Geneviève Guilbault et du député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, M. Daniel Bernard.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

224-09-2023

5.9. Offre de récupération supplémentaire TPS-TVQ – Éthier Avocats

CONSIDÉRANT l'offre de la firme Éthier Avocats pour un service de récupération additionnelle de TPS-TVQ en échange d'une commission de 35 % des revenus additionnels calculés;

CONSIDÉRANT les revenus additionnels qui pourraient revenir à la municipalité;

CONSIDÉRANT les commentaires reçus par les municipalités qui utilisent ce service;

IL EST PROPOSÉ par Madame Cathy Bruneau;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE faire l'essai du service pour un an et voir si le montant supplémentaire reçu est plus élevé que le temps investi à l'envoi des données nécessaires au calcul.

D'AUTORISER la directrice générale par intérim à signer pour et au nom de la municipalité l'entente de service pour une durée d'un an.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

225-09-2023

5.10. Renouvellement du programme TECQ – négociations avec les gouvernements

RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024 À 2028) – NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

ATTENDU l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

ATTENDU QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

IL EST PROPOSÉ par Madame Samantha Dufresne;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE demander au gouvernement du Québec et du Canada :

- **DE** conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- **D'AUGMENTER** les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- **DE** n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- **DE** permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- **DE** rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

DE transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés (ajouter les noms des députés à l'Assemblée nationale et à la Chambre des communes de votre territoire), à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

6. Rapport des travaux publics et services incendies

226-09-2023

6.1. Calcul de capacité de salle – Soumission de M. Normand Beauchamp

CONSIDÉRANT l'offre de service de *Solution incendie inc.* de faire les calculs de capacité de salle pour la salle communautaire et le centre récréatif;

CONSIDÉRANT que les capacités de salle n'ont jamais été calculées en fonction du nombre de personnes pouvant être évacuées en cas d'urgence;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Rainville;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ACCEPTER l'offre de *Solution incendie inc.* au montant de 295 \$ plus taxes qui inclut la visite des lieux, l'analyse et les calculs ainsi que la remise d'un rapport

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

227-09-2023

6.2. Offre de prix fauchage de bordure/débroussaillage

CONSIDÉRANT l'offre de service de *Excavation N. Dufresne inc.* pour le fauchage et le débroussaillage des bordures de chemins,

CONSIDÉRANT que la faucheuse de la municipalité est cassée et nécessite des réparations qui ne pourront être réalisées avant l'hiver;

CONSIDÉRANT que si les bordures ne sont pas fait cette année, l'an prochain, beaucoup plus de bordures devront être débroussaillées au lieu de seulement fauchées;

IL EST PROPOSÉ par Madame Cindy Coderre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ACCEPTER l'offre de service de *Excavation N. Dufresne inc.* pour le fauchage des bordures de chemin au montant de 170 \$/l'heure et pour le débroussaillage du chemin de la Baie du Tigre au montant de 160 \$/l'heure, le tout avant la saison hivernale.

D'AFFECTER la dépense au montant reçu du programme d'aide à la voirie local.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

228-09-2023

6.3. Offres de prix creusage de fossé/ changement ponceau

CONSIDÉRANT l'offre de service de *FDA Transport Inc.* pour le creusage de fossés;

CONSIDÉRANT que la municipalité procède à l'entretien du fossé commun dans lequel la municipalité a deux canalisations pluviales qui s'y déversent;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Rainville

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ACCEPTER l'offre de service *FDA Transport Inc.* pour le creusage du fossé commun dans la semaine du 2 au 6 octobre au taux de 120 \$ l'heure pour la pelle excavatrice.

D'AFFECTER la dépense au montant reçu du programme d'aide à la voirie local par circonscription électorale.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

6.4. Nouveau pompier – rémunération/formation

Le conseil reçoit la proposition du chef pompier d'attribuer le salaire aux nouveaux pompiers seulement après la fin de leur formation afin de les encourager à terminer leur formation sans délai. Le conseil informe le demandeur que le conseil a déjà été résolu d'attribuer le salaire minimum aux nouveaux pompiers pour les pratiques, de payer les frais de formation mais non le temps pour la réaliser et d'attribuer le salaire pompier seulement une fois la formation terminée.

229-09-2023

6.5. Ponceau à changer

CONSIDÉRANT la soumission reçue d'*Excavation N. Dufresne inc.* pour le remplacement d'un ponceau au coin de la rue du Parc et du chemin de l'Église,

CONSIDÉRANT que le ponceau est affaissé et que cela occasionne des refoulements sur le terrain avoisinant;

CONSIDÉRANT que les travaux doivent être effectués avant l'hiver;

IL EST PROPOSÉ par Madame Cindy Coderre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ACCEPTER l'offre de service d'*Excavation N. Dufresne inc.* pour le remplacement d'un ponceau au coin de la rue du Parc et du chemin de l'Église au montant de 880 \$ plus taxes;

DE procéder à l'achat de ponceaux chez Jolatem au montant de 1704,30 \$;

D'AFFECTER la dépense au montant reçu du député pour programme d'aide à la voirie local par circonscription électorale.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

6.6. Formation inspecteur municipal

Un montant supplémentaire sera budgété pour 2024 afin de permettre à l'inspecteur de développer ses compétences en matière d'urbanisme et d'émission de permis ainsi que pour l'opération de la biomasse.

7. Rapport de l'administration

7.1. Suivi projet école – chambre de travailleurs

Le sujet est reporté vu l'absence de la conseillère porteuse du dossier. D'ici là des informations seront prises auprès de l'architecte pour connaître le prix pour les plan et devis destinés à un appel d'offres.

7.2. Appel d'offres réfection toit et murs de l'aréna

Aucune soumission reçue pour le moment, l'appel se termine le 27 septembre 2023. Des soumissionnaires ont souligné leur incapacité à réaliser le projet pour l'année en cours.

7.3. Développement de terrain – programme de vitalisation

Le responsable de l'entente a informé la chargée de projet que ce type de projet ne cadre pas avec les objectifs de l'entente qui demeurent flous.

8. Ressources humaines

8.1. Rappel aux élus

La directrice informe le conseil que la formation éthique et déontologie est obligatoire pour les nouveaux élus, M. Yves Rainville procédera à son inscription à la formation selon les documents remis par la directrice générale par intérim.

La directrice rappelle aux élus que leur pouvoir se limite aux décisions prises en conseil, en dehors de ça, ils n'ont aucun pouvoir et sont de simple citoyen et ne peuvent intervenir auprès des employés municipaux.

9. Suivi des réunions précédentes

9.1. Transport de bois – Chemin lac Rocher (Pian)

Étant donné l'inaccessibilité du bois coupé avant l'hiver, la municipalité attendra que le chemin soit terminé et asséché au printemps pour faire sortir le bois coupé pour la construction du chemin et le fera transporter à l'écocentre où la partie utilisable pour la biomasse sera conservée et le conseil décidera à ce moment de la meilleure chose à faire avec le reste du bois selon la quantité présente.

9.2. Quai rue du Parc

Des informations seront prises pour connaître la constitution du quai à l'origine et savoir si un certificat du ministère est nécessaire pour démanteler le quai actuel qui est un risque pour la sécurité des usagés.

230-09-2023

9.3. Affiches poubelles et ralentissez

CONSIDÉRANT les offres reçues de Lettrage Frans Gauthier et LVT Design;

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé des prix pour des affiches sur alupanel et sur coroplast;;

IL EST PROPOSÉ par Madame Cindy Coderre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ACCEPTER l'offre de LVT Design pour la fabrication de 2 affiches en alupanel « ralentissez » au montant de 85.50 \$ plus taxes comptabilisé au budget régulier de signalisation et une affiche pour les règles concernant les matières résiduelles au centre récréatif en alupanel au montant de 349.92 \$ plus taxes imputable au budget d'entretien du centre récréatif.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

10. Rapport de la mairesse concernant les rencontres de la MRC

La mairesse informe la population des discussions qui ont eu lieu sur les sujets suivants :

- Subvention fédérale pour le logement;
- Renouvellement du programme TECQ, négociation en cours de la FQM avec les gouvernements provincial et fédéral;
- 2^e édition de l'expédition de motoneige pour 2024 une collaboration des premières nations et de la MRC;
- Achat de conteneur pour l'écocentre de Fabre
- Travaux de renouvellement du schéma de couverture de risque en sécurité incendie

11. Dossiers municipaux

11.1. Fossé commun – transfert du propriétaire

Des vérifications seront faites avec le demandeur pour savoir quelles démarches ont été fait ou non et terminer le transfert du droit de propriété du petit fossé commun entretenu par la municipalité.

11.2. Parc municipal

231-09-2023

11.2.1. Démantèlement du parc existant

CONSIDÉRANT le projet de nouveau parc qui débute;

CONSIDÉRANT que le démantèlement du parc actuel ne fait pas partie du contrat attribué;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Rainville;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le démantèlement du parc actuel soit réalisé à l'interne et que le matériel retiré soit transporté à l'écocentre local.

QUE le contrat pour la location d'une pelle excavatrice et/ou d'un camion soit octroyé à FDA Transport selon les taux proposés qui excluent les taxes suivants :

- Pelle excavatrice : 120 \$ / heure
- Camion 10 roues : 120 \$ / heure
- Camion 12 roues : 130 \$ / heure

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

232-09-2023

11.2.2. Soumission modules du parc

CONSIDÉRANT la soumission reçue de *Jambette*;

CONSIDÉRANT que le projet de parc a été développé depuis 2021;

CONSIDÉRANT que selon les dates d'échéances d'une des subventions les travaux doivent être terminés pour mars 2024 et que le projet a pris du retard puisque des confirmations de subventions étaient en attente de confirmation et qu'aucune dépense ne pouvait être fait avant l'approbation de la subvention;

CONSIDÉRANT que les soumissions avaient été demandées depuis longtemps mais qu'elles ont seulement été mise à jour pour correspondre à la réalité du jour;

IL EST PROPOSÉ par Madame Samantha Dufresne;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ACCEPTER l'offre de *Jambette* pour la fourniture des modules de jeux du nouveau parc au montant de 119 154.34 \$ taxes incluses;

D’AFFECTER la dépense aux montants des subventions approuvées.

Adopté à l’unanimité des membres du conseil présents.

233-09-2023

11.2.3. Soumission préparation de terrain et installation modules

CONSIDÉRANT la soumission reçue de *Roque Services inc.* pour la préparation du terrain et l’installation des modules de jeux du nouveau parc;

CONSIDÉRANT le projet de parc a été développé depuis 2021;

CONSIDÉRANT que selon les dates d’échéances d’une des subventions les travaux doivent être terminés pour mars 2024 et que le projet a pris du retard puisque des confirmations de subventions étaient en attente de confirmation et qu’aucune dépense ne pouvait être fait avant l’approbation de la subvention;

CONSIDÉRANT que les soumissions avaient été demandées depuis longtemps mais qu’elles ont seulement été mise à jour pour correspondre à la réalité du jour;

IL EST PROPOSÉ par Madame Cindy Coderre;

ET RÉSOLU à l’unanimité des membres du conseil présents :

D’ACCEPTER l’offre de *Roque Services inc.* pour la préparation du terrain et l’installation des modules de jeux du nouveau parc au montant de 53 233.43 \$ taxes incluses;

D’AFFECTER la dépense aux montants des subventions approuvées.

Adopté à l’unanimité des membres du conseil présents.

234-09-2023

11.2.4. Soumission sentier pédestre

CONSIDÉRANT la soumission reçue de *Transport D.Barrette inc..* pour la mise en forme et la réalisation du sentier pédestre prévu au projet du nouveau parc;

CONSIDÉRANT le projet de parc a été développé depuis 2021;

CONSIDÉRANT que selon les dates d’échéances d’une des subventions les travaux doivent être terminés pour mars 2024 et que le projet a pris du retard puisque des confirmations de subventions étaient en attente de confirmation et qu’aucune dépense ne pouvait être fait avant l’approbation de la subvention;

CONSIDÉRANT que les soumissions avaient été demandées depuis longtemps mais qu’elles ont seulement été mise à jour pour correspondre à la réalité du jour;

IL EST PROPOSÉ par Madame Cindy Coderre;

ET RÉSOLU à l’unanimité des membres du conseil présents :

D’ACCEPTER l’offre de *Transport D.Barrette inc..* pour la mise en forme et la réalisation du sentier pédestre prévu au projet du nouveau parc au montant de 32 000 \$ plus taxes;

D’AFFECTER la dépense aux montants des subventions approuvées.

Adopté à l’unanimité des membres du conseil présents.

235-09-2023

11.2.5. Soumission excavation et remblai terrain multisport

CONSIDÉRANT la soumission reçue de *Transport D.Barrette inc.* pour l'excavation et le remblai pour la création d'un terrain multisport inclus au projet du nouveau parc;

CONSIDÉRANT le projet de parc a été développé depuis 2021;

CONSIDÉRANT que selon les dates d'échéances d'une des subventions les travaux doivent être terminés pour mars 2024 et que le projet a pris du retard puisque des confirmations de subventions étaient en attente de confirmation et qu'aucune dépense ne pouvait être faite avant l'approbation de la subvention;

CONSIDÉRANT que les soumissions avaient été demandées depuis longtemps mais qu'elles ont seulement été mises à jour pour correspondre à la réalité du jour;

IL EST PROPOSÉ par Madame Samantha Dufresne;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ACCEPTER l'offre de *Transport D.Barrette inc.* pour l'excavation et le remblai pour la création d'un terrain multisport inclus au projet du nouveau parc au montant de 5 000 \$ plus taxes;

D'AFFECTER la dépense aux montants des subventions approuvées.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

11.3. Drapeau du Québec

Tel que requis par le règlement sur le drapeau du Québec, chapitre D-12.1. r.2, un drapeau du Québec doit être déployé sur les édifices des organismes municipaux où siège le conseil d'une municipalité ou un conseil d'arrondissement. Étant donné que le drapeau est resté à l'ancien emplacement lors du déménagement du bureau municipal, un autre drapeau sera acheté et installé au bureau municipal. Un second sera acheté pour remplacer celui situé à l'école qui est en piteux état.

11.4. Travaux sans permis

Il a été constaté que plusieurs citoyens effectuent des travaux sans faire les demandes de permis préalable. Un article sera publié au journal local pour informer la population des travaux nécessitant un permis de la municipalité.

Des démarches ont également été faites auprès de l'entreprise de puits qui fait du porte à porte chez les citoyens pour leur offrir de leur creuser un puits sans attendre l'autorisation municipale requise.

12. Varia

236-09-2023

12.1. Informatique – remplacement Backup – soumission

CONSIDÉRANT la soumission reçue de *Services informatiques Logitem inc.* pour le remplacement du logiciel de backup informatique;

CONSIDÉRANT que le logiciel actuel n'est plus mis à jour depuis 2 ans;

CONSIDÉRANT que le technicien commence à avoir de la difficulté à corriger les problèmes rencontrés;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Rainville;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ACCEPTER l'offre de *Services informatiques Logitem inc.* pour le remplacement du logiciel de backup informatique au montant de 536.25 \$ plus taxes;

D'AFFECTER la dépense au budget régulier d'entretien informatique.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

237-09-2023

12.2. Résolution chemin à double vocation

CONSIDÉRANT que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT que les critères concernant l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

CONSIDÉRANT le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Rémigny, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre annuel de camions qui empruntent les routes du réseau municipal à compenser;

CONSIDÉRANT que la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensations portant sur une route qui n'a pas fait l'objet de demandes préalablement;

CONSIDÉRANT que l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2022-2023.

NOM DU OU DES CHEMINS SOLLICITÉS	LONGUEUR À COMPENSER (KM)	RESSOURCE TRANSPORTÉE	NOMBRE DE CAMONS CHARGÉS PAR ANNÉE
Rang 8	2.6 km		
Chemin des Pionniers	1 km		
Chemin de la Source	3.6 km		
Rue Principale	1 km		
Chemin de la Baie du Tigre	4 km		

IL EST PROPOSÉ par Madame Samantha Dufresne;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

DEMANDER au ministère des Transports une compensation pour l'entretien des chemins à double vocation susmentionnés; et ce; sur une longueur totale de 12.2 km;

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

12.3. Prix livres du 50^e et du 75^e

La municipalité a reçu des demandes pour l'achat des livres historiques du 50^e et du 75^e anniversaire, le prix n'a pas été trouvé pour ces articles. Le conseil informe la directrice générale par intérim que les livres du 50^e est offert gracieusement, tandis que celui du 75^e anniversaire est offert au montant de 50 \$.

238-09-2023

12.4. Soumission transmission Ford f-350

CONSIDÉRANT la soumission reçue Automobile Paquin de St-Bruno-de-Guigues pour le remplacement de la transmission du camion Ford de la voirie;

CONSIDÉRANT que le remplacement par une pièce usagé n'entraînerait aucune garantie sur la pièce changée;

CONSIDÉRANT que le camion Ford n'a qu'environ 48 000 kilomètres au compteur;

IL EST PROPOSÉ par Madame Samantha Dufresne;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ACCEPTER la soumission d'Automobile Paquin de St-Bruno-de-Guigues pour le remplacement de la transmission du camion Ford au montant de 13 818.57 \$ taxes incluses;

D'AFFECTER la dépense au budget régulier d'entretien de véhicule même si le budget est atteint.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

239-09-2023

12.5. Soumission piquetage de terrains municipaux

CONSIDÉRANT la soumission reçue de *Mario Sarrazin, arpenteur géomètre*. pour le piquetage des lots déjà cadastré sur la rue Principale;

CONSIDÉRANT que ces lots sont déjà conformes et prêts à la vente;

CONSIDÉRANT que le piquetage permettra un repérage visuel pour les éventuels acheteurs;

IL EST PROPOSÉ par Madame Cindy Coderre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ACCEPTER l'offre de *Mario Sarrazin, arpenteur géomètre*. pour le piquetage des deux lots de la rue Principale au montant de 1 495 \$ \$ plus taxes;

D'AFFECTER la dépense au budget des développements de projet (02 62900 971).

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

240-09-2023

12.6. Politique de reconnaissance des élus/employés (gilles et jacques)

CONSIDÉRANT le départ de M. Gilles Dulong à titre de chef pompier et de M. Jacques Dulong à titre de pompier;

CONSIDÉRANT la politique de reconnaissance des élus et employés de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par Madame Samantha Dufresne;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE REMETTRE à ces messieurs, un cadeau d'une valeur de 500 \$ chacun pour les remercier de leurs nombreuses années de services dans la brigade des pompiers de Rémigny.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

241-09-2023

12.7. Nomination d'un responsable élu pour la bibliothèque

CONSIDÉRANT que depuis la dernière élection, la municipalité n'a plus d'élu nommé responsable de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT que le réseau biblio demande à avoir un responsable parmi les élus pour leur remettre les documents de suivi;

IL EST PROPOSÉ par Madame Samantha Dufresne;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE NOMMER Madame Cindy Coderre responsable élue pour la bibliothèque

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

12.8. Ajout de conteneur pour l'Écocentre local

Étant donné la problématique d'accumulation et de tri des matières, le conseil évalue la possibilité d'ajouter un conteneur supplémentaire à l'écocentre. Le budget sera ajouté dans la préparation du budget 2024.

13. Période de questions

Des questions sont posées en lien avec un dossier de démolition, l'isolation de l'aréna, la formation des pompiers et l'affichage du camping.

242-09-2023

14. Levée de l'assemblée

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Monsieur Yves Rainville et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de clore l'assemblée, il est 22 h 40.

Mairesse suppléante

Directrice générale et greffière-trésorière
par intérim

Je, Cathy Bruneau, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

**PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY**

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue à la salle du conseil municipal, situé au 785, rue Principale, à Rémigny **LE LUNDI 2 OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023)** à dix-neuf heures trente (19 h 30).

SONT PRÉSENTS :

Madame Samantha Dufresne
Monsieur Yves Rainville
Madame Cindy Coderre

EST ABSENTE :

Madame Nicole Lefebvre

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Cathy Bruneau, la séance est ouverte à 19 h 30.

Sont également présents : Madame Germaine Champoux, adjointe administrative, Madame Alexandra Gagnon-Picard, chargée de projet et M. Olivier Pelletier, inspecteur municipal.

243-10-2023

1. Nomination d'une secrétaire d'assemblée

CONSIDÉRANT l'absence de la directrice générale par intérim au conseil ce soir;

CONSIDÉRANT que la directrice a demandé à Madame Germaine Champoux de la remplacer pour la tenue de la réunion;

IL EST PROPOSÉ par Madame Cathy Bruneau;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE Madame Germaine Champoux agisse à titre de secrétaire d'assemblée.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

244-10-2023

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Madame Samantha Dufresne,

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des points suivants :

11.1 Report du dépôt du rapport financier pour l'entente de délégation de gestion

11.2 Commande de fleurs 2024

11.3 Soumission biomasse – réparation/programmation du logiciel

11.4 Changement de date des séances de novembre et décembre

11.5 Fête d'Halloween

11.6 Photos du nouveau parc sur Facebook

11.7 Appel d'offres par invitation pour le déneigement

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

245-10-2023


3. Adoption des comptes du mois de septembre 2023

IL EST PROPOSÉ par Madame Cindy Coderre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

- **D'APPROUVER** les déboursés déjà payés du mois de septembre 2023 au montant de quinze mille sept cent vingt-sept dollars et soixante-dix-huit cents (15 727.78 \$) tels que présentés;
- **D'APPROUVER** les déboursés à payer du mois de septembre 2023 au montant de quatre-vingt-trois mille sept cent neuf dollars et cinquante-six cents (83 709.56 \$) tels que présentés pour un total global de quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent trente-sept dollars et trente-quatre cents (99 437.34 \$).

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Municipalité de Rémigny □ 785, rue Principale Rémigny, Québec, J0Z 3H0 Téléphone 819-761-2421			
DÉPENSES DU MOIS - Septembre 2023			
DAS AOÛT - fédérale	508.54 \$		
DAS AOÛT - provinciale	1 084.42 \$		1 592.96 \$
SALAIRES PAYÉS - SEPTEMBRE 2023			8 865.00 \$
SALAIRES DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM			3 351.53 \$
DÉBOURSÉS PAYÉS À L'AVANCE PAR VISA			
Visa - DG			
Régistre foncier	39.00 \$		
Téléphone IP -Août 2023	131.47 \$		
Abode (licence)	29.88 \$		200.35 \$
Visa - Olivier			
Bonichoix, sac compostable	5.97 \$		5.97 \$
Bell Mobilité - cellulaire voirie	59.34 \$		59.34 \$
DÉBOURSÉS PAYÉS À L'AVANCE PAR PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES			
Hydro-Québec - Centre récréatif	851.39 \$		
Hydro-Québec - bureau municipal	195.48 \$		
Hydro-Québec - Complexe municipal	0.00 \$		
Hydro-Québec - Éclairage public	292.73 \$		1 339.60 \$
Télébec	313.03 \$		313.03 \$
DÉBOURSÉS PAYÉS À L'AVANCE PAR CHÈQUE			
			0.00 \$
GRAND TOTAL			15 727.78 \$
Je, soussignée, Stéphanie Talbot, directrice générale par intérim de la municipalité de Rémigny, certifie sous mon serment d'office que la municipalité dispose des crédits suivants pour pourvoir à cette dépense.			
<hr/> Directrice générale par intérim			

4. Période de questions

Aucune question.

5. Correspondance

Informations

- 5.1. **Mise à jour du système de facturation Télébec (lancement de la plateforme en ligne le 21 octobre)**
- 5.2. **Transmission du rapport financier dans le PGAMR**

Décisions

246-10-2023

5.3. Campagne de financement Fondation Philippe-Chabot

CONSIDÉRANT la demande de financement de la Fondation Philippe-Chabot;

CONSIDÉRANT que l'organisme régional fait partie de la liste des organismes autorisées à recevoir des dons de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Rainville;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER le versement d'un don de 100 \$ à la Fondation Philippe Chabot.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

247-10-2023

5.4. Facture adhésion à Tourisme Abitibi-Témiscamingue.

CONSIDÉRANT la facture reçue pour l'adhésion à Tourisme Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT qu'aucune facture n'était inscrite à l'historique des fournisseurs;

CONSIDÉRANT que la municipalité a un excellent potentiel touristique;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Rainville;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE RENOUVELER l'adhésion à Tourisme Abitibi-Témiscamingue qu coût de 304.68 \$ pour l'année 2023-2024.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

6. Rapport des travaux publics et services incendie

6.1. Calcul de capacité de salle – Rapport émis

La municipalité a reçu le rapport produit par M. Normand Beauchamp pour le calcul des capacités de salle en fonction de l'évacuation sécuritaire en cas d'urgence. Les capacités de salle sont moindres que celles estimées préalablement. L'administration a demandé plus d'informations à M. Beauchamp pour connaître la façon d'augmenter la capacité. Parmi les solutions proposées, l'ajout de barrures de porte panique (à pousser), l'ajout d'ouverture dans les bandes de patinoires. Une évaluation sera réalisée pour voir si les coûts engendrés augmenteront de façon significative la capacité des salles.

248-10-2023

6.2. Formation de l'inspecteur en gestion des actifs urbains et infrastructures de surface (chaussée et trottoirs)

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal est nouveau dans le domaine municipal;

CONSIDÉRANT qu'une bonne gestion des actifs à long terme est souhaitable pour la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Rainville;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER l'inspecteur à s'inscrire à la formation de gestion des actifs présentée par CÉRIU au coût de 965.79 \$ taxes incluses;

D'AUTORISER un transfert budgétaire du poste de location de machinerie non utilisé 02 320 00 510 de 2000 \$ vers le poste formation voirie 02 320 00 419.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

249-10-2023

6.3. Horodateur au garage

CONSIDÉRANT la demande de l'inspecteur municipal pour l'installation d'un 2^e horodateur au garage municipal pour éviter les déplacements.

CONSIDÉRANT que l'horodateur a été installé afin que l'administration puisse valider si l'inspecteur est présent ou non en vérifiant la carte de pointage;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Rainville;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE REFUSER la demande d'achat d'un 2^e horodateur et de vérifier si une application gratuite existe pour faire un travail similaire.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

7. Rapport de l'Administration

250-10-2023

7.1. Avis de non-conformité du quai de la marina et demande de plan d'action

CONSIDÉRANT l'avis de non-conformité reçu du ministère de l'environnement le 6 septembre dernier;

CONSIDÉRANT la démarche entreprise par la municipalité pour l'obtention d'un nouveau certificat d'autorisation afin de régulariser la non-conformité mentionnée;

CONSIDÉRANT que les quais seront retirés dans 15 jours;

IL EST PROPOSÉ par Madame Cindy Coderre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'INFORMER le ministère que des démarches sont en cours pour régulariser la situation et que les quais seront retirés à la fin du mois d'octobre.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

251-10-2023

7.2. Achats à commander pour la zone d'ombre du nouveau parc

CONSIDÉRANT que toutes les subventions pour le projet du nouveau parc ont été approuvées et que la municipalité peut débiter achats pour mener à bien le projet;

CONSIDÉRANT les soumissions présentées aux membres du conseil pour les articles de la zone d'ombre du nouveau parc;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Rainville

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ACCEPTER les soumissions présentées au montant de 7509.18 \$;

D'AJOUTER l'achat d'attaches pour les chaises à bascule et de privilégier l'achat de mobilier en résine.

D'AFFECTER la dépense aux subventions pour le projet du nouveau parc.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

8. Ressources humaines

8.1. Démission au poste d'entretien ménager

La directrice informe le conseil de la réception de la lettre de démission de la préposée à l'entretien ménager. Le conseil demande à la direction d'afficher le poste à temps partiel, selon l'horaire et les conditions suivantes : 10 h à 15 h en période hivernale et 20 h à 25 h en période estivale, salaire de 18 \$/ heure, probation de 3 mois et entrée en fonction dès que possible. L'affichage se fera sur la page Facebook de la municipalité et par affichage au magasin général et au bureau de poste du 5 au 15 octobre 2023. Les entrevues auront lieu dans la semaine suivante, dirigées par la directrice générale et deux membres du comité des ressources humaines.

9. Rapport de l'administration

9.1. Suivi projet école – chambre de travailleurs

Le sujet est reporté à la réunion de novembre.

10. Rapport de la mairesse concernant les rencontres de la MRC

La mairesse informe la population des discussions qui ont eu lieu au conseil de la MRC.

11. Dossiers municipaux

252-10-2023

11.1. Soumission mur et toiture aréna

CONSIDÉRANT l'appel d'offres par invitation envoyé pour la réparation et le scellement de la toiture de l'aréna;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une seule soumission, les autres soumissionnaires ayant décliné l'invitation ou n'ayant pas répondu;

CONSIDÉRANT la soumission de *Construction Girard Inc.* au montant de 105 350.70 \$;

IL EST PROPOSÉ par Madame Samantha Dufresne;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ACCEPTER la soumission de *Construction Girard Inc.* au montant de 105 350.70 \$;

DE FAIRE une demande de financement au programme PRABAM et si elle est refusée, d'inclure la dépense à la prochaine programmation TECQ, avec le montant non programmé.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

11.2. Soumission Logitem – logiciel back-up

Sujet traité à la dernière réunion.

12. Varia

12.1. Report du dépôt du rapport financier pour l'entente de délégation de gestion

Le dépôt du rapport est prolongé jusqu'au 22 novembre 2023 vu la signature récente des ententes de délégation. La directrice fera les rapports à 0 \$ étant donné qu'aucuns travaux n'ont eu lieu dans la dernière année.

12.2. Commande de fleur 2024

Une soumission sera demandée à Biovie et à Fleurs et Jardins 2000 pour la fabrication des jardinières 2024. Un ajout sera fait pour avoir une variété de fleur pendantes, les couleurs choisies sont le rouge et le blanc.

253-10-2023

12.3. Soumission Biomasse – réparation/programmation du logiciel

CONSIDÉRANT la soumission reçue de *Phil Électrique Inc.* de Sherbrooke pour la réparation de la programmation du logiciel de la Biomasse au montant de 110 \$/l'heure, plus les déplacements à 0.85 \$ / km et les frais de séjour de 225 \$ par jour;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Rainville;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ACCEPTER la soumission de *Phil Électrique Inc.* et d'autoriser la mairesse Madame Cathy Bruneau à signer l'offre;

D'AFFECTER la dépense au budget régulier d'entretien de la biomasse.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

254-10-2023

12.4. Changement de date des réunions de novembre et décembre

CONSIDÉRANT l'absence d'une conseillère et celle de la directrice générale par intérim pour la réunion de novembre, ainsi que les élections prévues dans les deux municipalités où travaille la directrice;

IL EST PROPOSÉ par Madame Samantha Dufresne;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE changer les dates des réunions de novembre et décembre pour les suivantes :

- Réunion prévue le 13 novembre reportée au **jeudi 16 novembre 2023**;
- Réunion prévue le 11 décembre reportée au **mardi 12 décembre 2023**.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

255-10-2023

12.5. Halloween 2023

CONSIDÉRANT que la date d'halloween tombe un mardi pour 2023;

CONSIDÉRANT qu'il est difficile d'organiser des activités les soirs de semaine quand les enfants ont école le lendemain;

IL EST PROPOSÉ par Madame Samantha Dufresne;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE les enfants soient autorisés à faire la tournée d'Halloween le samedi 28 octobre entre 18h et 20 h;

QUE les pompiers soient avisés de la date afin d'exercer une surveillance dans les rues et faire la distribution de bonbons pour la municipalité.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

12.6. Photos du parc sur Facebook

Avant de pouvoir faire de la publicité pour le nouveau parc, la municipalité doit attendre l'autorisation des ministères impliqués dans les subventions et des règles à suivre concernant les publications. Les documents sont attendus par la municipalité sous peu.

12.7. Appel d'offres déneigement

Les documents d'appels d'offres pour l'entretien hivernal et le déneigement des chemins municipaux pour la saison 2023-2024 seront transmis sous peu par invitation aux fournisseurs de services suivants :

- Lamothe division Sintra
- Excavation N. Dufresne
- Les entreprises Jolicoeur
- Transport Beulé
- FDA Transport
- Transport D. Barrette et fils
- M. Serge Bilodeau

L'ouverture des soumissions aura lieu le 27 octobre 2023 à 11 h 01 au bureau municipal, une réunion extraordinaire aura lieu dans les jours suivants afin d'attribuer le contrat devant débuter le 1^{er} novembre 2023.

13. Période de questions

Des questions sont posées en lien avec les logements.

256-10-2023

14. Levée de l'assemblée

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Madame Cathy Bruneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de clore l'assemblée, il est 21 h 29.

Mairesse suppléante

Secrétaire d'assemblée

Je, Cathy Bruneau, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

**PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY**

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue à la salle du conseil municipal, situé au 785, rue Principale, à Rémigny **LE MARDI 31 OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023)** à dix-huit heures (18 h 00).

SONT PRÉSENTS :

Madame Samantha Dufresne
Monsieur Yves Rainville
Madame Cindy Coderre

EST ABSENTE :

Madame Nicole Lefebvre (hors de la région – voyage Afrique)

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Cathy Bruneau, la séance est ouverte à 18 h 02.

Sont également présents : Madame Stéphanie Talbot, directrice générale par intérim.

257-10-2023

1. Acceptation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Madame Cindy Coderre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'avis de convocation de la réunion extraordinaire et l'ordre du jour soit accepté et adopté tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

258-10-2023

2. Attribution du contrat de déneigement hiver 2023-2024

CONSIDÉRANT l'appel d'offres par invitation N° 2023-02 envoyé le 12 octobre dernier pour obtenir des soumissions pour le déneigement et l'entretien hivernal des chemins municipaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu deux soumissions dont une non conforme puisqu'un document entraînant le rejet était manquant;

IL EST PROPOSÉ par Madame Samantha Dufresne;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le contrat soit attribué au plus bas soumissionnaire conforme, soit M. Serge Bilodeau pour un montant de 109 436.09 \$ taxes incluses payable en 5 versements égaux au mois de décembre, janvier, février, mars et avril.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

259-10-2023

3. Embauche d'une préposée à l'entretien ménager.

CONSIDÉRANT la démission de la préposée à l'entretien ménager,

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu 2 curriculums vitae et rencontré les deux candidates;

IL EST PROPOSÉ par Madame Samantha Dufresne;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'EMBAUCHER Mme Sylvie Baulne à titre de préposée à l'entretien ménager au salaire et aux conditions mentionnées à l'offre d'emploi publiée.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

260-10-2023

4. Levée de l'assemblée

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Madame Cathy Bruneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de clore l'assemblée, il est 18 h 17.

Mairesse

Directrice générale et greffière-trésorière
par intérim

Je, Cathy Bruneau, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

**PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY**

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue à la salle du conseil municipal, situé au 785, rue Principale, à Rémigny **LE JEUDI 16 NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023)** à dix-huit heures (19 h 30).

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Yves Rainville
Madame Cindy Coderre
Madame Nicole Lefebvre

EST ABSENTE :

Madame Samantha Dufresne

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Cathy Bruneau, la séance est ouverte à 19 h 30.

Sont également présents : Madame Stéphanie Talbot, directrice générale par intérim, Monsieur Olivier Pelletier, inspecteur municipal et Madame Alexandra Gagnon-Picard, chargée de projet.

261-11-2023

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Madame Cindy Coderre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des points suivants :

- 6.9 Bloc de béton stationnement du sentier de raquette
- 6.10 Soumission panneaux de signalisation
- 6.11 Camion F-350 – pompe à eau et sableuse
- 6.12 Soumission poignée porte à pousser aréna
- 8.3 Projet de cuisine communautaire
- 8.4 Soumission affiches sentier de raquette
- 12.1 Complexe des eaux profondes
- 12.2 Marché de Noël Lorrainville – livres historiques
- 12.3 Abattage d'original excessif – lettre à Temiscaming First Nation
- 12.4 Ententes Laurentides Re-Source
- 12.5 Don – Décès M. Bernard Dion
- 12.6 Entreposage de matériaux granulaire du MTQ
- 12.7 Programmation TECQ

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

262-11-2023

2. Adoption des procès-verbaux

2.1. Séance du 12 septembre 2023

Le procès-verbal cité en titre a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil, une dispense de lecture est donc demandée;

IL EST PROPOSÉ par Madame Cindy Coderre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2023 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'ils avait été lu.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

263-11-2023

2.2. Séance du 2 octobre 2023

Le procès-verbal cité en titre a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil, une dispense de lecture est donc demandée;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Rainville;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'ils avait été lu.

264-11-2023

2.3. Séance extraordinaire du 31 octobre 2023

Le procès-verbal cité en titre a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil, une dispense de lecture est donc demandée;

IL EST PROPOSÉ par Madame Cathy Bruneau;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 octobre 2023 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'ils avait été lu.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

265-11-2023

3. Adoption des comptes du mois d'octobre 2023

IL EST PROPOSÉ par Madame Cindy Coderre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

- **D'APPROUVER** les déboursés déjà payés du mois d'octobre 2023 au montant de cinquante-neuf mille six cent quatre-vingt-quatorze dollars et cinquante cents (59 694.50 \$) tels que présentés;
- **D'APPROUVER** les déboursés à payer du mois d'octobre 2023 au montant de vingt-six mille trente-deux dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (26 032.99 \$) tels que présentés pour un total global de quatre-vingt-cinq mille sept cent vingt-sept dollars et quarante-neuf cents (85 727.49 \$).

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Municipalité de Rémigny

785, rue Principale
Rémigny, Québec, J0Z 3H0
Téléphone 819-761-2421



DÉPENSES DU MOIS - Octobre 2023

DAS SEPT- fédérale	812.22 \$	
DAS SEPT - provinciale	1 867.64 \$	2 679.86 \$
SALAIRES PAYÉS - OCTOBRE 2023		6 874.11 \$
SALAIRES DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM		5 755.08 \$
Visa - DG		
Régistre foncier	3.00 \$	
Amazon - cache trou bureau inspecteur	21.13 \$	
Téléphone IP -Octobre 2023	131.47 \$	
Abode (licence)	29.88 \$	185.48 \$
Visa - Olivier		
Rona - Rouyn-Noranda - vis (garage) et accessoires bureau	162.12 \$	

Canadian tire - ent. & rép. Garage	29.88 \$	
Canadian tire - Chargeur & déshumidificateur	344.90 \$	
Poste Canada - frais poste	12.44 \$	
045 MrGas - essence camion 22 sept. 2023	100.36 \$	
045 MrGas - essence tondeuse 22 sept. 2023	160.92 \$	810.62 \$
DÉBOURSÉS PAYÉS À L'AVANCE PAR PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES		
Hydro-Québec - Centre récréatif	1 696.53 \$	
Hydro-Québec - bureau municipal	0.00 \$	
Hydro-Québec - marina	35.97 \$	
Hydro-Québec - Complexe municipal	1 209.80 \$	
Hydro-Québec - Éclairage public	283.29 \$	3 225.59 \$
Bell - mobilité cellulaire inspecteur	0.00 \$	0.00 \$
Télébec	313.03 \$	313.03 \$
		-
DÉBOURSÉS PAYÉS À L'AVANCE PAR CHÈQUE		
Olivier Pelletier - Ent. Garage + essence camion	510.10 \$	
Fondation Philippe-Chabot Inc. - don	100.00 \$	
9120-3901 Québec Inc - déboisement lac Roger	28 910.47 \$	
Ceriu - formation et perfectionnement Voirie	965.79 \$	
Yves Rainville - remboursement cours Étique et déontologie	172.46 \$	
Alexandra Gagnon-Picard	84.92 \$	
Petite caisse - Stéphanie Talbot	219.05 \$	
Isabelle Toupin - remboursement taxe	982.90 \$	
Location Sauvageau - location camion inspecteur	741.59 \$	
Nordak Marine - Bouée "classe Marine"	6 305.46 \$	
Tourisme Abitibi-Témiscamingue - adhésion annuelle 2023-24	304.68 \$	
Deveau Avocats	553.31 \$	
		39 850.73 \$
GRAND TOTAL		59 694.50 \$

Je, soussignée, Stéphanie Talbot, directrice générale par intérim de la municipalité de Rémigny, certifie sous mon serment d'office que la municipalité dispose des crédits suivants pour pourvoir à cette dépense.

Directrice générale par intérim

4. Période de questions de l'assistance

M. Antonio Flamant, ancien député régional raconte un événement datant de 1978 concernant la réfection du pont à cette époque. Il demande aux membres du conseil de nommer le nouveau pont en l'honneur de M. Alphonse Trépanier, qui est intervenu pour empêcher que la frayère de dorée ne soit détruite lors de la reconstruction du pont brûlé à cette époque. Le conseil fera quelques recherches pour corroborer l'histoire avant de prendre une décision.

Des citoyens font des commentaires sur la sécurité liée au pont temporaire, soulignant l'absence d'accès à la rampe/trottoirs pour piétons et l'espace laissé au milieu de la voie, des informations et discussion auront lieu avec les responsables de la construction. Les citoyens sont disponibles pour rencontrer l'entrepreneur au besoin.

5. Correspondance : Informations

5.1. Renouvellement d'adhésion FQM par la MRC

5.2. Prix hommage bénévolat 2024 avant 5 décembre 2023

Le conseil municipal suggère la nomination de Mme Cathy Bruneau, bénévole dans le comité des loisirs et Mme Maryse Champoux, bénévole dans le groupe ami et le comité d'entraide funéraire.

- 5.3. **Conseil de la Culture de l'Abitibi-Témiscamingue – offre d'adhésion**
- 5.4. **Offre pour panneau d'entrée de municipalité – L'Enseignerie Collection**
- 5.5. **Inspection mécanique SAAQ**

Décisions

5.6. Semaine pour les droits des tout-petits

La mairesse, Cathy Bruneau fera la levée de drapeau à sa garderie étant donné qu'il n'y a plus d'école dans la municipalité, des photos seront envoyées aux responsables.

5.7. Correspondance M. Antonio Flamand – Pont de Rémigny (présentation au conseil historique réfection du pont)

Le sujet a été traité dans la période de questions.

5.8. Formation secourisme à Rouyn-Noranda 2-3 décembre – admissible CNESST

Deux employés devront renouveler leur carte mais au printemps seulement.

266-11-2023

5.9. Appel de demandes Emploi été Canada 2024 – avant le 10 janvier 2024

CONSIDÉRANT que la municipalité compte engager deux étudiants pour l'entretien des pelouses et des espaces verts pour la saison 2024;

CONSIDÉRANT que pour s'assurer de profiter des ressources humaines nécessaires à la réalisation de ce projet, le conseil municipal considère justifié de présenter une demande dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2024, ce qui permettra d'offrir un emploi à deux étudiants ou étudiantes, tout en favorisant chez eux l'acquisition d'une expérience de travail pertinente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yves Rainville;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

- **QUE** le conseil municipal autorise la présentation d'une demande de subvention dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2024 pour deux postes de 35 h par semaine au taux horaire de 17.00 \$/l'heure;
- **QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la municipalité de Rémigny tout document officiel concernant le programme Emploi Été Canada;
- **QUE** l'affichage des postes soit fait en mai.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

267-11-2023

5.10. Désignation d'un mandataire en matière de toponymie

CONSIDÉRANT que la commission de toponymie demande de désigner un mandataire responsable de la toponymie;

IL EST PROPOSÉ par Madame Cindy Coderre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la mairesse soit désignée comme personne responsable de la toponymie pour la municipalité de Rémigny.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

268-11-2023

5.11. Demande de contribution au Raid Témiscamingue 2024

CONSIDÉRANT la demande de contribution des organisateurs du Raid Témiscamingue 2024 pour un montant de 4 500 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Rémigny accueillera la cérémonie d'ouverture et le départ de l'événement du 5 au 8 septembre 2024;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut attribuer l'aide financière du FRR pour la promotion touristique à un organisme pour 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yves Rainville;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

- **D'ACCORDER** un don de 2000 \$ à l'organisme qui sera prévu au budget 2024;
- **D'ATTRIBUER** le montant disponible du FRR pour la promotion touristique au Raid Aventure 2024;

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

269-11-2023

5.12. Demande de contribution Fondation Philippe Laprise – TDAH

CONSIDÉRANT la demande de contribution reçu de la Fondation Philippe Laprise pour les personnes atteintes de trouble du déficit de l'attention avec hyperactivité;

CONSIDÉRANT que l'organisme ne fait pas partie de la liste des organismes admissibles aux dons de la municipalité de Rémigny;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cindy Coderre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE REFUSER la demande de contribution de l'organisme Fondation Philippe Laprise.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

270-11-2023

5.13. Offre vœux de Noël – TV Témis

CONSIDÉRANT l'offre de diffusion de vœux de Noël de TV Témis;

CONSIDÉRANT que la plupart des citoyens de Rémigny n'ont pas accès au canal communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nicole Lefebvre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE REFUSER l'offre de TV Témis et attendre l'offre de la MRC pour le regroupement des vœux dans le journal Le Reflet.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

6. Rapport des travaux publics et services incendie:

6.1. Possibilité subvention garage/pompiers PRACIM ou PRABAM

La directrice générale par intérim informe les membres du conseil de la possibilité d'obtenir une subvention pour la rénovation, l'agrandissement ou la construction d'une caserne ou d'un garage municipal.

6.2. Fosse en cèdre

Des vérifications seront faites par l'inspecteur municipal pour connaître les conséquences du bris de la vieille fosse en cèdre dans le fossé commun.

Le conseil demande de poursuivre les démarches pour l'acquisition du fossé toujours au nom de M. Bolduc.

271-11-2023

6.3. Suivi réparation transmission Ford

CONSIDÉRANT le bris de la pompe à eau du camion Ford de la voirie et le bruit qui demeure après le changement de la transmission du camion;

CONSIDÉRANT les deux soumissions présentées au conseil pour l'achat de la pièce qui pourra être installée par l'inspecteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yves Rainville;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE PROCÉDER à une recherche de prix pour la pièce dans un fournisseur local;

DE PRENDRE rendez-vous chez Traction de Val d'Or pour vérifier le balancement de l'arbre de transmission.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

6.4. Fabrication d'abri pour l'hiver

L'inspecteur municipal propose de construire des abris amovibles pour protéger les accès et escaliers de la neige. Les conseillers soulèvent la possibilité que cela crée un risque de chute supplémentaire.

272-11-2023

6.5. Changement du frigidaire caserne de pompiers

CONSIDÉRANT que le réfrigérateur de la caserne de pompier est endommagé et dégarni de sa finition extérieure;

CONSIDÉRANT qu'il reste des montants non utilisés dans le budget de la caserne de pompier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yves Rainville;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER M. Sébastien Lefebvre, chef pompier à procéder à l'achat d'un réfrigérateur en spécial cette semaine chez Canadian Tire au montant de 479.99 \$ plus taxes et de produire la facture pour obtenir un remboursement.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

6.6. Camion de pompier Rouyn – enchère publique

Le chef pompier informe la municipalité qu'un camion de pompier du même type que celui que la caserne possède sera mis aux enchères publiques prochainement. Le camion est de 17 ans plus jeune que celui de la caserne mais il est plus long et n'entrerait pas dans la caserne actuelle. Il demande à la municipalité l'autorisation de soumettre un prix pour l'achat lors de la mise aux enchères. Le conseil en discutera lors de la séance pour la préparation du budget.

6.7. Don de vieux appareils respiratoires

Il existe un projet de don de vieux appareils respiratoires et matériel incendie pour aider la population du Honduras. Des informations seront prises sur les frais applicables pour l'envoi du matériel. Le conseil se positionne en faveur du don si les frais demeurent sous les 1000 \$.

273-11-2023

6.8. Inscription pompier

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle cohorte de formation pour les pompiers débute en janvier;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau pompier vient de rejoindre la brigade et qu'il aura besoin de la formation nécessaire;

CONSIDÉRANT que la municipalité avait prévu au budget 2023 la formation pour 3 pompiers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yves Rainville;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'INSCRIRE le pompier Mykaël Belley à la formation pompier 1 et d'en défrayer les coûts;

D'AUTORISER la directrice générale par intérim à signer les documents s'y rattachant.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

274-11-2023

6.9. Bloc de béton stationnement du sentier de raquette

CONSIDÉRANT la problématique de stationnement de machinerie lourde dans le terrain de stationnement à l'entrée du sentier de raquette empêchant l'accès au sentier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cathy Bruneau;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE mettre des affiches « Stationnement réservé aux usagers du sentier »;

ET SI cela ne corrige pas le problème mettre des blocs de ciment permettant seulement l'accès aux véhicules de promenade.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

275-11-2023

6.10. Soumission panneaux de signalisation

CONSIDÉRANT que la voirie s'est fait voler plusieurs pancartes de travaux au courant de l'été;

CONSIDÉRANT qu'il manquait déjà plusieurs pancartes utiles aux travaux publics;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Signal Zip le 21 novembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yves Rainville;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE procéder à l'achat des pancartes de travaux au montant de 1441.07 \$ taxes incluses et d'en affecter la dépense au budget régulier de signalisation 02 35500 649.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

6.11. Camion F-350 – pompe à eau et sableuse

Discussion à propos de la remise à neuf de la sableuse ou non, de l'intérêt de conserver un camion aussi gros si la sableuse n'est plus utilisée. Des évaluations seront faites pour le budget 2024.

6.12. Soumission poignée porte à pousser aréna

Le dossier sera documenté pour évaluer si l'augmentation du nombre de sorties fait une différence marquée sur le nombre de participants qui peuvent être accueillis lors d'événements.

7. Rapport de l'administration;

7.1. Problème porte accès aux logements – escalier

Le dossier sera documenté pour voir les solutions possibles et les coûts engendrés. Le CLSC sera consulté à ce sujet.

7.2. Retour de porte de logement – BMR Yvon Champoux

Le magasin refuse de reprendre la porte au prix coûtant mentionnant la présence d'une rayure sur la surface extérieure, il la reprendrait à moitié prix. La porte sera conservée pour être installée dans un autre bâtiment.

7.3. Suivi réfection béton galerie

Des photos seront prises pour envoyer à l'entrepreneur. Un suivi sera également fait pour la confection de la rampe.

7.4. Suivi remplacement toiture logement – fuite

Le contracteur ayant fait les travaux du toit sera contacté pour l'installation de brise-glace qui aurait dû être inclus vu le changement de matériaux de la toiture et la toiture qui fuit encore. Une mise en demeure sera envoyée étant donné que les tentatives de prise de contact ont échouées et des informations seront demandées à l'avocat de la municipalité à propos de ce dossier.

7.5. Brise-glace toiture école

Traité au point précédent.

7.6. Bureau de poste – emplacement

Les informations seront validées avec Poste Canada pour s'assurer de ne pas travailler pour rien et engager des frais inutiles.

276-11-2023

7.7. Location bureau – déplacement

CONSIDÉRANT que la municipalité prévoit reprendre le bureau présentement loué pour y établir le bureau de poste;

CONSIDÉRANT que la locataire aura encore besoin de louer un bureau et qu'elle propose de louer le petit espace en haut de l'escalier dans l'ancienne école près des classes qui font l'objet d'un projet de chambre de travailleurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nicole Lefebvre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ACCEPTER de louer l'espace de bureau en haut de l'escalier au même tarif qui avait été établi pour la location du bureau actuel.

D'INFORMER la locataire que l'espace loué est inclus au projet d'aménagement qui pourrait voir le jour si le financement est approuvé et que les conditions sont favorables.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

277-11-2023

7.8. Renouvellement contrat de services juridiques Deveau avocats

ATTENDU qu'en prévision de sa prochaine année budgétaire, la Municipalité de Rémigny a reçu l'offre de services juridiques du cabinet Deveau Avocats – Outaouais afin de répondre à ses besoins en cette matière pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024;

ATTENDU l'offre de services du 19 octobre 2023 préparée à cette fin par Deveau Avocats – Outaouais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cindy Coderre;

ET RÉSOLU que ce conseil accepte l'offre de services juridiques soumise par Deveau Avocats – Outaouais, laquelle se décrit comme suit :

- **Service offert** : Consultation téléphonique, à nombre d'heures illimité;
- **Personnes autorisées à consulter** : La mairesse, la directrice générale, l'inspecteur en bâtiment et en environnement;
- **Durée du contrat** : 1 an, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024;
- **Coût forfaitaire** : 900 \$ par année, taxes en sus, incluant la révision des procès-verbaux;
- **Pour tous les autres mandats demandés** : Taux horaire de 250 \$ de l'heure;
- Tout compte impayé après un délai de soixante (60) jours portera à intérêts au taux de 10% l'an.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

278-11-2023

7.9. Soumission Biovie fleurs 2024

CONSIDÉRANT que pour ses prévisions budgétaires, la municipalité a demandé une soumission aux Cultures Biovie pour ses jardinières pour la saison 2024;

COMSIDÉRANT la soumission reçue pour 12 jardinières et des caissettes de pétunias pour l'aménagement paysager;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cathy Bruneau;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ACCEPTER la soumission des Cultures Biovie pour les fleurs pour la saison 2024 au montant de 828.37 taxes incluses.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

7.10. Plan de sécurité civile – Mise à jour des coordonnées

Une campagne de recherche de bénévoles désirants être impliqués dans le plan de sécurité civile sera fait en début d'année 2024 afin de combler les postes vacants et des formations seront prévues pour les nouvelles personnes impliquées.

7.11. Règlement imposition taxe 911

Avis de motion est donné par Madame Cathy Bruneau que le règlement sur l'imposition de la taxe 911 sera modifié à la prochaine séance tenante. La directrice générale par intérim fait une brève présentation de la modification qui sera fait au règlement aux citoyens présents.

7.12. Déclaration d'intérêts pécuniaires

La directrice générale par intérim accuse réception de la déclaration des intérêts pécuniaires pour les membres du conseil suivants :
Mme Cathy Bruneau, mairesse, Mme Cindy Coderre, conseillère #1,
Mme Nicole Lefebvre, conseillère #2, Mme Samantha Dufresne,
conseillère #4, Monsieur Yves Rainville, conseiller #5.

8. Rapport de l'agente de développement

8.1. Boîte aux lettres – Père Noël

Une boîte aux lettres pour le Père Noël sera installée dans la municipalité afin que les tous petits puissent y déposer leur lettre au Père Noël du 1^{er} au 17 décembre 2023. Une lettre sera transmise par la poste aux citoyens à ce sujet.

8.2. Lumière et musique dans le clocher de l'église

Des lumières seront achetées pour éclairer le clocher de l'église pour la période des fêtes. Certains jours de beau temps, de la musique de Noël sera également diffusée afin d'égayer le village.

8.3. Cuisine communautaire au centre récréatif

L'agente de développement demande l'intérêt du conseil à travailler sur un projet d'amélioration de la cuisine du centre récréatif, le conseil l'autorise à mettre du temps pour élaborer le dossier et vérifier les possibilités de subventions.

8.4. Soumission affiches pour le sentier de raquette

Le conseil autorise l'agente de développement à présenter une demande à loisir et Sport de l'Abitibi-Témiscamingue

9. Suivi des réunions précédentes

9.1. Suivi projet école – chambre de travailleurs

Des informations seront prise auprès de l'avocat de la municipalité concernant le projet à l'étude, si la municipalité ne peut réaliser ce projet, le projet sera modifié pour faire des logements à la place de chambres de travailleurs.

10. Rapport de la mairesse concernant les rencontres de la MRC;

La mairesse fait état des discussions qui ont eu lieu au conseil de la MRC concernant entre autres le complexe des eaux profondes et leur projet de piscine régionale, le budget de la MRC et l'augmentation des quotes parts pour le service de matières résiduelles.

11. Dossiers municipaux :

Aucun dossier à discuter.

12. Varia :

279-11-2023

12.1. Complexe des eaux profondes

CONSIDÉRANT la présentation du projet d'infrastructure aquatique régionale;

CONSIDÉRANT les coûts mentionnés et les quotes parts que ces coûts représentent;

CONSIDÉRANT que le montant estimé de la quote part annuelle dépasse largement les frais de remboursement au citoyen qui pourraient s'appliquer si la municipalité n'adhère pas au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nicole Lefebvre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la municipalité encourage le développement du projet régional;

QUE la municipalité de Rémigny ne désire pas s'engager à participer financièrement au projet vu la distance qui sépare la municipalité de l'infrastructure qui sera développée et de la quantité de gens qui s'y rendent;

QUE la municipalité de Rémigny remboursera la surcharge imposée aux citoyens pour leur inscription aux cours et services dispensés par l'organisme.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

12.2. Marché de Noël de Lorrainville – vente de livre historique

La municipalité ne participera pas à l'événement étant donné qu'il ne reste pas beaucoup de livre en stock.

280-11-2023

12.3. Abattage d'original excessif – Lettre à Timiskaming First Nation

CONSIDÉRANT qu'il y a eu constat de l'abattage d'original excessif par des membres des premières nations accompagnés de gens de l'Ontario;

CONSIDÉRANT qu'une plainte a été déposée par des citoyens à SOS Braconnage concernant les habitants ontarien;

CONSIDÉRANT qu'une lettre a été préparée par une conseillère pour être envoyée à Timiskaming First Nation afin de leur faire part des préoccupations de la municipalité à ce sujet;

CONSIDÉRANT que la lettre a été lu et que l'assemblée et les conseillers approuvent le contenu et l'envoi de la lettre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yves Rainville;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ENVOYER la lettre à Timiskaming First Nation pour les informer des préoccupations environnementales liées à l'abattage excessif d'original sur son territoire.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

12.4. Entente Laurentide Re-Source

La MRC a informé les municipalités qu'elle ne compte plus s'occuper du ramassage des résidus domestiques dangereux et les recharger aux municipalités via la quote part puisque la gestion en est compliquée. Les municipalités devront négocier leur propre entente avec les différents transporteurs pour le ramassage des résidus domestiques dangereux. La municipalité de Rémigny avait déjà plusieurs ententes ailleurs qu'avec la MRC étant donné la difficulté d'obtenir le service au moment où il était nécessaire.

281-11-2023

12.5. Décès famille d'une employée

CONSIDÉRANT le décès d'un membre de la famille d'une employée;

CONSIDÉRANT la politique de reconnaissance des employés et élus municipaux;

CONSIDÉRANT que dans la notice nécrologique la famille recommande un don à Mission Tournesol;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nicole Lefebvre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ENVOYER un don de 50 \$ à Mission Tournesol à la mémoire de M. Bernard Dion, décédé le 10 novembre 2023;

D'ENVOYER une carte de sympathies à l'employée en deuil.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

12.6. Entreposage de matériaux granulaires

Les responsables de la construction du pont du MTQ ont demandé à la municipalité un endroit pour entreposer des matériaux granulaires en attendant que les tests de contamination soit effectués. Si le matériel n'est pas contaminé, il sera donné à la municipalité pour ses travaux de voirie, si le matériel est contaminé, le MTQ le reprendra pour en disposer conformément aux procédures de décontamination.

La municipalité autorise le dépôt des matières résiduelles à l'écocentre et en cas de manque d'espace, sur les deux terrains municipaux entre le terrain de l'écocentre et le terrain du sentier de raquette.

282-11-2023

12.7. TECQ

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cathy Bruneau;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leur ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des 5 années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvé par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridique et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

13. Période de questions;

Aucune question.

283-11-2023

14. Levée de la séance

Ayant épuisé les sujets à l'ordre du jour, le conseiller Yves Rainville propose la levée de l'assemblée il est 23 h 24.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Mairesse

Directrice générale et greffière-trésorière
par intérim

Je, Cathy Bruneau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

**PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY**

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue à la salle du conseil municipal, situé au 785, rue Principale, à Rémigny **LE MARDI 12 DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023)** à dix-neuf heures trente(19 h 30).

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Yves Rainville
Madame Samantha Dufresne
Madame Cindy Coderre
Madame Nicole Lefebvre

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Cathy Bruneau, la séance est ouverte à 19 h 30.

Sont également présents : Madame Stéphanie Talbot, directrice générale par intérim, Monsieur Olivier Pelletier, inspecteur municipal, Madame Alexandra Gagnon-Picard, chargée de projet et Madame Germaine Champoux, adjointe administrative.

284-12-2023

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Madame Samantha Dufresne;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté et que le point Varia demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

285-12-2023

2. Adoption des procès-verbaux

2.1. Séance du 16 novembre 2023

Le procès-verbal cité en titre a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil, une dispense de lecture est donc demandée;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Rainville;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2023 soit adopté avec les corrections mentionnées, tout comme s'ils avait été lu.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

286-12-2023

3. Adoption des comptes du mois novembre 2023


IL EST PROPOSÉ par Madame Cathy Bruneau;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

- **D'APPROUVER** les déboursés déjà payés du mois de novembre 2023 au montant de quarante-quatre mille huit cent cinquante-cinq dollars et soixante et onze cents (44 855.71 \$) tels que présentés;

- **D'APPROUVER** les déboursés à payer du mois novembre 2023 au montant de quarante mille six cent trente-trois dollars et soixante-neuf cents (40 633.69 \$) tels que présentés pour un total global de quatre-vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-neuf dollars et quarante cents (85 489.40 \$).

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Municipalité de Rémigny 785, rue Principale Rémigny, Québec, JoZ 3Ho Téléphone 819-761-2421		
DÉPENSES DU MOIS - NOVEMBRE 2023		
DAS OCT- fédérale	599.90 \$	
DAS OCT - provinciale	1 587.99 \$	2 187.89 \$
SALAIRES PAYÉS - NOVEMBRE 2023	5 989.00 \$	
SALAIRES DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM		4 349.51 \$
Visa - DG		
Frais administration	20.50 \$	
Téléphone IP -novembre 2023	131.47 \$	
Plomberie Mascouche	45.94 \$	
Amazon - supports muraux + plaques	59.64 \$	
Abode (licence)	29.88 \$	287.43 \$
Visa - Olivier		
Service scolaire - fournitures de bureau	51.67 \$	
		51.67 \$
Total cartes de crédit		339.10 \$
DÉBOURSÉS PAYÉS À L'AVANCE PAR PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES		
Hydro-Québec - Centre récréatif	959.66 \$	
Hydro-Québec - bureau municipal	286.68 \$	
Hydro-Québec - Caserne	546.15 \$	
Hydro-Québec - Éclairage public	292.73 \$	2 085.22 \$
Bell - mobilité cellulaire inspecteur (oct et nov. 2023)	101.85 \$	101.85 \$
Télébec	313.03 \$	313.03 \$
		-
DÉBOURSÉS PAYÉS À L'AVANCE PAR CHÈQUE		
Jocelyne Savignac - Mise à jour ordinateur bibliothèque	56.62 \$	
Serge Bilodeau - déneigement	21 887.22 \$	
Sébastien Lefebvre - Frigidaire et multi-prise pour pompiers	572.55 \$	
Excavation N. Dufresne Inc. - nivelage	6 066.38 \$	
Alexandra Gagnon Picard - lumières Noel		51.73 \$

Alexandra Gagnon Picard - poubelle salle de bain	17.24 \$
Nicole Lefebvre - Lumières Noel pour clocher église	499.27 \$
	<u>29 151.01</u>
	\$
GRAND TOTAL	<u>44 855.71</u>
	\$

Je, soussignée, Stéphanie Talbot, directrice générale par intérim de la municipalité de Rémigny, certifie sous mon serment d'office que la municipalité dispose des crédits suivants pour pourvoir à cette dépense.

Directrice générale par intérim

4. Période de questions de l'assistance

Remerciements à Transport Jolatem pour avoir ramassé le camion près des chalets d'Obikoba.

5. Correspondance :

Informations

5.1. CPTAQ – transformation numérique – mise en ligne du nouveau site

5.2. Résultats des relevés aériens – Tordeuse de bourgeons d'épinette

Le conseil demande à recevoir ce document pour consultation.

5.3. Rappel conditions hivernales extrêmes – ministère de la Sécurité publique

5.4. Réponse du MTQ pour chemin Moffet-Laforce

Décisions

5.5. Offre vœux de Noël – MRCT

La demande n'a pas été reçue de la MRC. Des vœux pour la nouvelle année seront placés sur Facebook et dans le petit journal de janvier 2024.

5.6. Plainte reçue par le ministère de l'environnement – installations septiques non-conformes

Un publipostage sera transmis à la population pour les informer des obligations réglementaires concernant les installations septiques pour 2025. Des vérifications auprès du ministère seront faites pour savoir si les personnes concernées par la plainte ont été avisées par le ministère.

La municipalité demandera aux citoyens de présenter un avis de conformité de leurs installations avant le 1^{er} mai 2024. Entre mai et décembre, la municipalité pourra procéder à l'inspection des résidences qui n'auront pas fourni d'avis de conformité et une planification des moyens à prendre pour la mise aux normes des résidences non-conformes pourra être réalisée en partenariat avec les citoyens.

287-12-2023

5.7. Demande de don Mira

CONSIDÉRANT la demande de don de l'organisme Mira;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Rainville;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la demande de don pour Mira soit refusée.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

288-12-2023

5.8. Demande de don panier de Noël

CONSIDÉRANT la demande de don des paniers de Noël du Témiscamingue;

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QU'UN montant de 100\$ soit donné pour les paniers de Noël.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

6. Rapport des travaux publics et services incendie:

6.1. Camion Ford F-350 – achat de la pompe à eau

La pompe à eau pour le camion a été commandée et changée. La dépense sera présentée à la prochaine séance.

6.2. Suivi travaux Biomasse

Le portable de l'ancienne mairesse sera transféré à la biomasse et les logiciels nécessaires seront installés. Le système de biomasse actuel n'a pas la capacité de chauffage requise pour nos besoins. Des informations seront prises pour évaluer les coûts d'un changement de tout le système.

La biomasse ne fonctionne toujours pas, un moteur électrique a été commandé pour réparer la vis d'alimentation. Les travaux de programmation effectués par PHIL électronique inc au montant de 8 362.16\$ n'ont pas donné les résultats escomptés. C'est finalement un tiers qui a corrigé les problèmes de programmation. Des informations seront prises auprès de l'avocat dans ce dossier.

289-12-2023

6.3. Soumission matériel pompier

CONSIDÉRANT que la municipalité avait prévu le renouvellement de certains équipements pour les pompiers dans son budget 2023;

CONSIDÉRANT les soumissions transmises par le chef pompier pour des gants ininflammable, une barre Halligan, une lance perforatrice et un robinet de lance.

IL EST PROPOSÉ, par Madame Samantha Dufresne;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ACCEPTER de la soumission de CSE Incendie et Sécurité Inc. au montant de 4646.14 \$, pour l'achat d'équipements et de vêtements pour les pompiers.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

290-12-2023

6.4. Demande d'avis de conformité

CONSIDÉRANT la demande d'avis de conformité reçue pour le matricule 3299 98 2097 pour obtenir du ministère une parcelle de terrain permettant au propriétaire l'expansion d'un terrain privé de la même grandeur que les terrains de l'état adjacents;

CONSIDÉRANT l'étude de la demande réalisée par l'inspecteur municipal;

IL EST PROPOSÉ, par Madame Cindy Coderre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'APPROUVER la demande d'expansion du terrain privé (5 460 410), matricule 3299 98 2097 0 000 0000, au lac Rocher, adjacent aux terres publiques de sorte d'agrandir le terrain de manière proportionnelle et linéaire aux baux de villégiatures avoisinants.

DE DÉLIVRER l'avis de conformité et la résolution exigés par le ministère au propriétaire pour qu'il puisse terminer ses démarches

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

7. Rapport de l'administration;

7.1. Liste des personnes endettées envers la municipalité

La liste des personnes endettées envers la municipalité est déposée au conseil. Des avis ont été transmis aux personnes endettées afin de régulariser leur compte. Une décision sera prise à la prochaine séance du conseil.

291-12-2023

7.2. Mandat avocat – Dossier au tribunal du travail

CONSIDÉRANT qu'un recours au tribunal administratif a été déposé pour congédiement injustifié;

IL EST PROPOSÉ, par Monsieur Yves Rainville;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ATTRIBUER un mandat à l'avocat de la municipalité pour représenter la municipalité lors de l'audience virtuelle, le 13 mars 2024.

DES informations seront recueillies auprès du personnel et des membres du conseil présents à cette période concernant le dossier de l'ancien employé 19-0022.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents

292-12-2023

7.3. Autorisation pour discuter avec l'avocat de la municipalité

CONSIDÉRANT que plusieurs dossiers en cours demandent une consultation juridique afin de mieux connaître les droits et responsabilités de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la directrice générale par intérim est là seulement deux jours par semaine et donc limitée sur le temps à accorder à chaque dossier;

IL EST PROPOSÉ, par Madame Nicole Lefebvre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER Madame Alexandre Gagnon-Picard, agente de développement et chargée de projet à entrer en contact avec l'avocat de la municipalité pour toutes questions juridiques liées aux dossiers municipaux.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents

293-12-2023

7.4. Comptes à transférer aux mauvaises créances

CONSIDÉRANT que les élus ont pris connaissance de la liste des personnes endettées envers la municipalité;

CONSIDÉRANT que plusieurs fiches annulées, logement impayés ou fiches très vieilles affichent des soldes et que la municipalité n'a pas de façon de contacter les propriétaires ou de réclamer ces montants;

IL EST PROPOSÉ, par Madame Cathy Bruneau;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER le transfert des comptes clients présentés vers le compte de mauvaises créances pour un montant total de 3503.31 \$.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents

7.5. Entente en urbanisme

7.5.1 Projet d'entente révisée

Le conseil a pris connaissance du contenu révisé de l'entente en urbanisme;

294-12-2023

7.5.2 Résolution d'adhésion à l'entente

AUTORISATION POUR LA CONCLUSION D'UNE NOUVELLE ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS EN URBANISME

ATTENDU que la MRC de Témiscamingue et les municipalités de Béarn, Fugèreville, Guérin, Kipawa, Laforce, Latulipe-et-Gaboury, Laverlochère-Angliers, Lorrainville, Moffet, Nédélec, Notre-Dame-du-Nord, Rémigny, Saint-Bruno-de-Guigues, Saint-Édouard-de-Fabre et la ville de Ville-Marie désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une nouvelle entente relative à l'application des règlements en urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yves Rainville et résolu unanimement par les membres du conseil présents :

- **QUE** le conseil de la municipalité de Rémigny autorise la conclusion d'une entente relative à l'application des règlements en urbanisme avec les municipalités de Béarn, Fugèreville, Guérin, Kipawa, Laforce, Latulipe-et-Gaboury, Laverlochère-Angliers, Lorrainville, Moffet, Nédélec, Notre-Dame-du-Nord, Rémigny, Saint-Bruno-de-Guigues, Saint-Édouard-de-Fabre, la ville de Ville-Marie et la MRC de Témiscamingue, telle que présentée.
- **QUE** la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière par intérim soient autorisées à signer ladite entente.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents

295-12-2023

7.5.3 Adhésion au principe de partage

ACCEPTATION DU PRINCIPE DE PARTAGE DES FRAIS DE LA NOUVELLE ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS EN URBANISME

ATTENDU que la MRC de Témiscamingue et les municipalités de Béarn, Fugèreville, Guérin, Kipawa, Laforce, Latulipe-et-Gaboury, Laverlochère-Angliers, Lorrainville, Moffet, Nédélec, Notre-Dame-du-Nord, Rémigny, Saint-Bruno-de-Guigues, Saint-Édouard-de-Fabre et la ville de Ville-Marie désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ,

chapitre C-27.1) pour conclure une nouvelle entente relative à l'application des règlements en urbanisme;

ATTENDU qu'une résolution précédente (294-12-2023) autorise l'adhésion de la municipalité de Rémigny pour sa participation à l'entente intermunicipale en urbanisme pour les 4 prochaines années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cathy Bruneau et résolu unanimement

- **QUE** le conseil de la municipalité de Rémigny accepte que le partage des frais reliés à la présente entente soit basé selon le pourcentage des heures réelles de l'année précédente, sauf pour l'année 1 de l'entente, alors que la répartition se fera sur une estimation des heures basée sur les dernières années.
- **QU'**advenant une aide financière quelconque en lien avec la présente entente, celle-ci soit affectée à l'ensemble des municipalités participantes à l'entente.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents

8. Rapport de l'agente de développement

8.1. Rapport

L'agente de développement, Madame Alexandra Gagnon-Picard, fait une mise à jour des projets en cours et des idées de projets pour 2024.

9. Suivi des réunions précédentes

9.1. Suivi projet école – chambre de travailleurs

Des informations seront prises pour des subventions possibles pour convertir une partie inutilisée de l'école en chambres de travailleurs, soit en 2 appartements et 4 chambres ou 8 chambres comme prévu au départ.

10. Rapport de la mairesse concernant les rencontres de la MRC;

La mairesse fait état des discussions qui ont eu lieu au conseil de la MRC concernant entre autres l'augmentation des quote-parts, la piscine, le comité des logements (idée maison des aînés), expédition des premières nations et RAID.

11. Dossiers municipaux :

11.1 Avis de motion règlement taxation

Un avis de motion est donné par la conseillère Cindy Coderre pour l'adoption à une séance subséquente du règlement de taxation 2024. Le projet de règlement est présenté.

11.2 Avis de motion Programme triennal d'immobilisation

Un avis de motion est donné par la conseillère Samantha Dufresne pour l'adoption à une séance subséquente du programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026. Le projet de programmation est présenté.

11.3 Avis de motion adoption du budget

Un avis de motion est donné par la conseillère Cindy Coderre pour l'adoption à une séance subséquente du budget 2024.

La réunion de préparation au budget (huit clos) aura lieu le 19 décembre à 18 h et l'adoption du budget, du règlement de taxation et du programme triennal d'immobilisation sera fait en réunions extraordinaires le 21 décembre 2023 à compter de 18 h 30.

12. Varia :

296-12-2023

12.1. Demande utilisation des classes comme dortoir

CONSIDÉRANT la demande de Madame Nicole Lefebvre pour utiliser les classes comme dortoir pour le party de la famille Lefebvre, du 17 au 20 mai 2024 et que la famille a réservé le centre récréatif pour la même période,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yves Rainville;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la municipalité accepte cette demande et fixe le tarif au même prix que le camping municipal lors d'événement impliquant la location d'une salle municipale.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

296-12-2023

12.2. Autorisation à discuter/intervenir dans les dossiers municipaux

CONSIDÉRANT l'embauche de Mme Germaine Champoux à titre d'adjointe administrative;

CONSIDÉRANT que Mme Champoux a déjà occupé le poste d'adjointe à la direction, connaît bien les dossiers municipaux et pourrait être d'une grande aide si elle avait l'autorisation de discuter et intervenir dans les dossiers municipaux;

IL EST PROPOSÉ, par Madame Nicole Lefebvre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER Mme Germaine Champoux discuter, intervenir et effectuer des changements dans les dossiers municipaux avec les fournisseurs, citoyens et ministères concernés.

Adopter à l'unanimité des membres du conseil présent.

297-12-2023

12.3. Résolution salaires 2023

CONSIDÉRANT que l'indice du prix à la consommation en juillet 2022 était de 7.6%, étant la donnée de référence pour indexer le prochain budget 2023;

CONSIDÉRANT qu'avec les nombreux mouvements de personnels autant dans le bureau que dans le conseil, la résolution adoptant les salaires n'a jamais été entérinée;

CONSIDÉRANT que les salaires ont été ajusté selon ce qui avait été discuté mais qu'aucune résolution n'avait été entérinée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Samantha Dufresne;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ACCEPTER d'indexer la grille salariale du personnel de la municipalité de 4.6% pour l'année 2023.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

298-12-2023

12.4. Résolution salaires 2024

CONSIDÉRANT que l'indice du prix à la consommation en juillet 2023 était de 3.3 %;

CONSIDÉRANT que certaines résolutions d'embauche mentionnent que l'indexation annuelle des salaires est fait selon l'indice des prix à la consommation;

CONSIDÉRANT que le manuel de l'employé n'a pas été revu depuis 2018 et sera retravaillé en 2024;

IL EST PROPOSÉ, par Monsieur Yves Rainville;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE PROCÉDER à une indexation des salaires de 3.3 % pour les employés permanents actuellement en poste et de 0% pour les élus municipaux. La paie des élus se fera comme précédemment, soit deux fois par année, en juin pour la période de janvier à mai et en décembre pour la période de juin à décembre.

Adopter à l'unanimité des membres du conseil présent.

299-12-2023

12.5. Bilan de l'entente de délégation de gestion

CONSIDÉRANT la demande de production du bilan de l'entente de délégation de gestion pour 2023;

CONSIDÉRANT qu'aucuns travaux n'ont été exécutés en 2023, puisque les coûts prévus d'exploitation dépassaient les bénéfices prévus et qu'il n'était donc pas avantageux pour la municipalité de procéder à ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cathy Bruneau;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la directrice générale et greffière-trésorière par intérim prépare le bilan 2023 pour des travaux de 0 \$ et des revenus de 0 \$.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

12.6. Séance d'adoption du budget

Le conseil municipal se réunira pour la préparation du budget, le mardi 19 décembre à 18h00. Par la suite, des assemblées spéciales pour l'adoption du budget, du règlement de taxation et du programme triennal d'immobilisation se dérouleront le jeudi 21 décembre à partir de 18h30 à la salle du conseil de Rémigny. Un avis public sera affiché à ce sujet.

13. Période de questions;

Aucune question.

300-12-2023

14. Levée de la séance

Ayant épuisé les sujets à l'ordre du jour, la conseillère Madame Samantha Dufresne propose la levée de l'assemblée il est 22 h 12.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Mairesse

Directrice générale et greffière-trésorière
par intérim

Je, Cathy Bruneau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

**PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue à la salle du conseil municipal, situé au 785, rue Principale, à Rémigny **LE JEUDI 21 DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023)** à dix-huit heures trente (18 h 30).

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Yves Rainville
Madame Samantha Dufresne
Madame Cindy Coderre
Madame Nicole Lefebvre

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Cathy Bruneau, la séance est ouverte à 18 h 30.

Sont également présents : Madame Stéphanie Talbot, directrice générale par intérim, Monsieur Olivier Pelletier, inspecteur municipal, Madame Alexandra Gagnon-Picard, chargée de projet et Madame Germaine Champoux, adjointe administrative.

301-12-2023

1. Acceptation de l'avis de convocation

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER l'avis de convocation de cette réunion extraordinaire.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

302-12-2023

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Madame Samantha Dufresne;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

303-12-2023

3. Adoption du budget 2024

CONSIDÉRANT que les dépenses prévues s'établissent comme suit:

Administration générale	554 227 \$
Sécurité publique	108 238 \$
Transport	794 586 \$
Hygiène du milieu	81 600 \$
Santé & bien-être	434 \$
Urbanisme	6 478 \$
Loisirs & culture	281 987 \$
Frais de financement	3 800 \$
Total des dépenses	1 564 011 \$
Erreur constatée dans formules Excel lors du report du budget – Total	1 831 350 \$

CONSIDÉRANT que les revenus s'établissent comme suit :

Taxes	339 828 \$
Services	93 547 \$
Tenant lieu de taxes	94 806 \$
Transfert	175 643 \$
Services rendus	41 272 \$
Imposition de droits	7 700 \$
Intérêts	5 000 \$
Autres revenus	735 850 \$
Affectation	70 365 \$
Total des revenus	1 564 011 \$

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Rainville;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

- **D'ADOPTER le budget 2024 tel que présenté avec la correction à la formule du total eau et égout proposée.**

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

4. Période de questions de l'assistance

Aucune question.

304-12-2023

5. Levée de la séance

Ayant épuisé les sujets à l'ordre du jour, la conseillère Madame Cindy Coderre propose la levée de l'assemblée il est 18 h 44.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Mairesse

Directrice générale et greffière-trésorière
par intérim

Je, Cathy Bruneau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

**PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue à la salle du conseil municipal, situé au 785, rue Principale, à Rémigny **LE JEUDI 21 DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023)** à dix-huit heures quarante-cinq (18 h 45).

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Yves Rainville
Madame Samantha Dufresne
Madame Cindy Coderre
Madame Nicole Lefebvre

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Cathy Bruneau, la séance est ouverte à 18 h 45.

Sont également présents : Madame Stéphanie Talbot, directrice générale par intérim, Monsieur Olivier Pelletier, inspecteur municipal, Madame Alexandra Gagnon-Picard, chargée de projet et Madame Germaine Champoux, adjointe administrative.

305-12-2023

1. Acceptation de l'avis de convocation

IL EST PROPOSÉ par Madame Samantha Dufresne;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER l'avis de convocation de cette réunion extraordinaire.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

306-12-2023

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

307-12-2023

3. Adoption du Programme Triennal d'Immobilisation 2024-2025-2026

IL EST PROPOSÉ par Madame Samantha Dufresne;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

- **D'ADOPTER** le Programme Triennal d'Immobilisation 2024-2025-2026 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

4. Période de questions de l'assistance

Des questions sont posées sur les projets prévus.

308-12-2023

5. Levée de la séance

Ayant épuisé les sujets à l'ordre du jour, la conseillère Madame Cindy Coderre propose la levée de l'assemblée il est 18 h 58.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Mairesse

Directrice générale et greffière-trésorière
par intérim

Je, Cathy Bruneau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

**PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue à la salle du conseil municipal, situé au 785, rue Principale, à Rémigny **LE JEUDI 21 DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023)** à dix-neuf heures (19 h 00).

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Yves Rainville
Madame Samantha Dufresne
Madame Cindy Coderre
Madame Nicole Lefebvre

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Cathy Bruneau, la séance est ouverte à 18 h 59.

Sont également présents : Madame Stéphanie Talbot, directrice générale par intérim, Monsieur Olivier Pelletier, inspecteur municipal, Madame Alexandra Gagnon-Picard, chargée de projet et Madame Germaine Champoux, adjointe administrative.

309-12-2023

1. Acceptation de l'avis de convocation

IL EST PROPOSÉ par Madame Cindy Coderre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER l'avis de convocation de cette réunion extraordinaire.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

310-12-2023

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

311-12-2023

3. Adoption du Règlement sur la taxation du 911

IL EST PROPOSÉ par Madame Cindy Coderre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER le Règlement sur la taxation du 911 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

312-12-2023

4. Adoption du Règlement de taxation et tarification 2024

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yves Rainville;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER le Règlement de taxation et de tarification 2024 avec correction des montants en lettres pour correspondre aux montants en chiffre.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

5. Adoption du calendrier des séances 2024

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Lefebvre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER le calendrier des séances du conseil municipal 2024 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

6. Modifications de la résolution 198-12-2023

CONSIDÉRANT que la résolution 198-12-2023 accordait une augmentation aux employés en poste pour 2024 de 2.2 %;

CONSIDÉRANT que certaines des résolutions d'embauche des employés en poste comportaient une mention d'une augmentation annuelle selon l'indice des prix à la consommation;

CONSIDÉRANT que l'indice des prix à la consommation pour juillet 2023 est de 3.3 %;

IL EST PROPOSÉ par Madame Cindy Coderre;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ACCORDER aux employés en poste une augmentation de 3.3 % pour l'exercice financier 2024.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

7. Période de questions de l'assistance

Des questions sont posées sur les projets prévus.

8. Levée de la séance

Ayant épuisé les sujets à l'ordre du jour, la conseillère Madame Cathy Bruneau propose la levée de l'assemblée il est 19 h 27.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Mairesse

Directrice générale et greffière-trésorière
par intérim

Je, Cathy Bruneau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.